



Janvier 2025



Intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques du Burkina Faso

CONTRIBUTEURS :

CAROLINA MILHORANCE^{1,2}, CARLA MIDENA¹, EVELINE SAWADOGO/COMPAORÉ³, AMÉLIE D'ANFRAY¹,
ARLÈNE ALPHA^{1,4}, JEAN MICHEL SOURISSEAU¹

¹Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

²Université de Montpellier

³Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles du Burkina Faso

⁴Université de Western Cape

Citation : Milhorange, C., Midena, C., Compaoré, E., d'Anfray, A., Alpha, A., & Sourisseau, J.-M.. *Intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques du Burkina Faso*. Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Montpellier, janvier 2025.

Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne et de l'Agence Française de Développement. Son contenu relève de la responsabilité exclusive du projet FAIR Sahel et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne ou de l'Agence Française de Développement.



Sommaire

UNE DYNAMIQUE RENOUVELÉE POUR L'AGROÉCOLOGIE EN AFRIQUE DE L'OUEST.....	7
1. CADRE CONCEPTUEL ET ANALYTIQUE	9
1.1. <i>Définir l'agroécologie dans les politiques publiques.....</i>	10
1.2. <i>Analyser les processus de mise à l'agenda politique de l'agroécologie au Burkina Faso.....</i>	12
1.3. <i>Démarche méthodologique.....</i>	13
2. LA (RÉ)ÉMERGENCE DE L'AGROÉCOLOGIE DANS L'AGENDA POLITIQUE.....	15
2.1. <i>Une mise à l'agenda qui s'inscrit dans une dynamique historique (1980-2010).....</i>	16
2.2. <i>L'agroécologie face aux défis du secteur agricole Burkinabè.....</i>	19
2.3. <i>Une diversité de conceptions de l'agroécologie.....</i>	23
3. LA PRISE EN COMPTE DE L'AGROÉCOLOGIE DANS LES STRATÉGIES POLITIQUES.....	27
3.1. <i>Une trajectoire façonnée par des cadres institutionnels préexistants.....</i>	28
3.2. <i>Mise en place de dispositifs et d'actions en faveur de l'agroécologie.....</i>	34
3.3. <i>Le processus de construction d'une Stratégie nationale de soutien à l'agroécologie</i>	43
3.4. <i>L'opérationnalisation de la SND-AE à travers le Plan d'Actions 2023-2025.....</i>	53
4. DÉFIS ET PERSPECTIVES AU DÉPLOIEMENT DE POLITIQUES DE L'AGROÉCOLOGIE....	54
RÉFÉRENCES.....	63

Liste des figures

Figure 1	Évolution de l'agroécologie dans l'agenda politique au Burkina Faso (en orange) et des politiques agricoles nationales et régionales.....	18
Figure 2	Évolution des quantités subventionnées et du taux de couverture des besoins en engrais minéraux.....	21
Figure 3	Notions principales par les acteurs interrogés pour caractériser l'agroécologie.....	25
Figure 4	Enjeux environnementaux et agricoles mis en avant par les acteurs interrogés pour promouvoir l'agroécologie.....	26
Figure 5	Positionnement des acteurs interrogés concernant l'usage d'intrants.....	26
Figure 6	Termes employés dans les documents politiques sectoriels du Burkina Faso entre 2000 et 2021.....	28
Figure 7	Évolution des dépenses publiques agricoles en valeur nominale et en termes réels.....	29
Figure 8	Réseau d'acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso en 2022.....	37
Figure 9	Réseau d'acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso en 2022.....	38

Liste des encadrés

Encadré 1	L'usage d'intrants chimiques au Burkina Faso.....	21
Encadré 2	Liste non-exhaustive d'acteurs de la société civile impliqués dans la promotion de l'agroécologie au Burkina Faso.....	40
Encadré 3	L'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique : les cas du Bénin et de l'Ouganda.....	52
Encadré 4	Stratégie de promotion et défis d'homologation des bio-intrants au Burkina Faso ...	58

Liste des tableaux

Tableau 1	Principes agroécologiques et leur classification.....	11
Tableau 2	Groupes d'acteurs autour de l'élaboration de la SND-AE.....	46

Abréviations

AB	Agriculture Biologique
ABNORM	Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité
AE	Agroécologie
AFD	Agence Française de Développement
AGRA	Alliance pour une Révolution Verte en Afrique
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
APAD	Association pour la Promotion de l'Agriculture Durable
APIL	Association pour la Promotion des Initiatives Locales
ARAA	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARFA	Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie
BUNASOLS	Bureau National des Sols
CAIMA	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles
CCAE	Cadre de Concertation des Acteurs de l'Environnement
CEAS	Centre Écologique Albert Schweitzer
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEFCD	Centre d'Études, de Formation et de Conseil pour le Développement

CGLTE	Convergence Globale des Lutttes pour la Terre et l'Eau
CONAGREP	Coalition Nationale pour la Gestion Responsable des Pesticides
COP21	21e Conférence des Parties sur le climat (Paris, 2015)
COPAGEN	Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DDPA	Département du Développement des Productions Agricoles
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale
DGPV	Direction Générale de la Production Végétale
DGESS	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DTAN	Direction de la Transformation, de l'Alimentation, de la Promotion des Normes et de la Qualité Nutritionnelle
DyTAES	Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal
ECOWAP	Politique Agricole de la CEDEAO
ENP	Étude Nationale Prospective 2025
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENOP	Fédération Nationale des Organisations Paysannes
HLPE	High Level Panel of Experts
IFOAM	Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique
IGVM	Initiative Grande Muraille Verte
INADES	Institut Africain pour le Développement Économique et Social
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
IPES-FOOD	International Panel of Experts on Sustainable Food Systems
IRSAT	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LOASPHF	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, Halieutique et Faunique
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MDR	Ministère du Développement Rural
MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
PA-MPCD	Plan d'Action pour les Modes de Production et de Consommation Durables
PACTE	Projet Agroécologie, Commerce et Transformation Équitable
PAE	Programme d'Agroécologie
PAIAD	Projet d'Appui à la Diffusion et à la Mise en œuvre des Bonnes Pratiques d'Intensification Agricole Durable
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel

PASANAO	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PNA	Plan National d'Adaptation
PNDD	Politique Nationale de Développement Durable
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNDES-II	Deuxième phase du Plan National de Développement Économique et Social
PNIASP	Programme National d'Investissements Agricoles pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNIA	Programme National d'Investissements Agricoles
PNSAN	Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PRACC	Programme de Renforcement de l'Adaptation des Communautés au Changement Climatique
PS-EEA	Plan Stratégique pour l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement
RIBA	Réseau des Initiatives Burkinabè en Agroécologie
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RPCA	Réseau de Prévention des Crises Alimentaires
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SN-CRS	Stratégie Nationale de Conservation et de Restauration des Sols
SNADDT	Stratégie Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SND-AE	Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie
SOFRECO	Société Française de Réalisation, d'Études et de Conseil
SP-CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SP-CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SYNTAP	Syndicat National des Travailleurs de l'Agropastoral du Burkina Faso
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

Une dynamique renouvelée pour l'agroécologie en Afrique de l'Ouest

Depuis les années 2010, l'agroécologie suscite un intérêt croissant en Afrique de l'Ouest, tant dans les débats politiques que dans les orientations stratégiques de plusieurs gouvernements et agences internationales. Longtemps portée par des réseaux de la société civile, elle bénéficie désormais d'une reconnaissance institutionnelle et de financement accrue. Depuis plus de quarante ans, des initiatives pionnières ont permis d'expérimenter des pratiques agroécologiques, d'élaborer des cadres réglementaires et de structurer des projets spécifiques. Parmi les jalons marquants figurent le travail de Pierre Rabhi et la conférence scientifique de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) organisée au Burkina Faso en 1989.

Ce regain récent d'intérêt politique s'est traduit par le lancement de projets ambitieux, soutenus par des acteurs internationaux et régionaux. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), via son Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA), a initié le Programme régional pour l'agroécologie (PAE), complété en 2018 par le Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest (PATAE). Doté de 8 millions d'euros, ce dernier visait à promouvoir l'agroécologie dans les exploitations familiales de cinq pays. La mise en place de correspondants nationaux au sein des ministères de l'Agriculture a renforcé l'appropriation institutionnelle de ces pratiques. En 2019, l'Union européenne a financé le Projet d'Appui à la Diffusion et à la Mise en œuvre des Bonnes Pratiques d'Intensification Agricole Durable (PAIAD) à hauteur de 8,2 millions d'euros, facilitant la création de plateformes multipartites et le dialogue entre gouvernements et société civile.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a également joué un rôle central dans cette dynamique, en soutenant l'expérimentation et la promotion des pratiques agroécologiques. En 2015, une série d'événements internationaux, dont une rencontre à Dakar, a contribué à définir cette approche et à l'inscrire dans l'agenda mondial, aboutissant à l'adoption de dix principes directeurs lors d'un colloque à Rome. Les sommets intergouvernementaux ont prolongé cette dynamique en encourageant l'intégration des principes agroécologiques dans les politiques nationales. Ces initiatives ont mis en lumière les défis persistants : insécurité alimentaire, épuisement des ressources hydriques, dégradation des sols et dépendance aux intrants chimiques importés. En parallèle, les organisations paysannes et les ONG ont intensifié leur plaidoyer, faisant de l'agroécologie un levier central de la souveraineté alimentaire. La Déclaration de Nyéléni, adoptée en 2015, a marqué une étape clé en affirmant cette approche comme alternative aux modèles productivistes dominants. En 2018, la création de l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) a renforcé cette mobilisation en réunissant le Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) pour accroître l'impact des initiatives agroécologiques.

Les projets portés par la CEDEAO, la FAO et d'autres acteurs internationaux offrent ainsi un socle d'action et de légitimation, mais leur mise en œuvre se confronte aux orientations préétablies des politiques agricoles nationales et régionales. Par exemple, la crise alimentaire de 2008 avait accéléré la mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et l'adoption de stratégies nationales privilégiant une intensification rapide de la production agricole, souvent au détriment des considérations environnementales et sociales (Fouilleux et al., 2017). Parallèlement, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), soutenue par la Fondation Gates et la Fondation Rockefeller, a favorisé l'extension des subventions aux intrants chimiques. Toutefois, les trajectoires nationales demeurent hétérogènes, reflétant des priorités gouvernementales contrastées et des configurations variables de la société civile, qui influencent différemment l'institutionnalisation de l'agroécologie et les orientations des politiques agricoles.

Dans ce contexte, cette étude examine l'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques du Burkina Faso entre 2010 et le début des années 2020, en interrogeant son potentiel de transformation sur les orientations des politiques agricoles : constitue-t-elle une rupture significative ou un ajustement marginal des cadres institutionnels existants ? Inscrite dans le projet **FAIR-Sahel**¹, cette recherche explore

1. Le projet **FAIR** Sahel (Fostering an Agroecological Intensification to Improve Farmers' Resilience in Sahel), financé par l'Union européenne et l'Agence française de développement (AFD), explore les leviers techniques, institutionnels et politiques de l'agroécologie au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso.

à la fois les leviers institutionnels et politiques susceptibles de favoriser une transition agroécologique durable et les obstacles qui en freinent l'adoption. Plus précisément, elle s'articule autour des questions suivantes : dans quelle mesure et de quelle manière l'agroécologie est-elle intégrée aux politiques nationales ? Quels acteurs portent cette transition et selon quelles conceptions de l'intensification et de la transition agroécologique ? Quels instruments ont été déployés pour la soutenir ? Quelles dynamiques sociales facilitent ou, au contraire, entravent la transition agroécologique ?

S'appuyant sur la sociologie de l'action publique et une démarche compréhensive, l'analyse explore les interactions entre enjeux identifiés, forces sociales en présence et solutions envisagées aux différentes étapes de la mise à l'agenda des politiques publiques. Une attention particulière est portée à la manière dont les différents acteurs interprètent et formulent les enjeux, les facteurs sous-jacents et les solutions potentielles, ainsi qu'aux jeux d'acteurs nationaux et internationaux, qu'ils soutiennent ou freinent l'agroécologie ou privilégient d'autres approches de développement rural. L'enquête repose sur une analyse croisée de sources académiques et de documents officiels, ainsi que sur des entretiens semi-structurés avec des représentants des ministères de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Environnement, des chercheurs, ainsi qu'avec des membres d'ONG, d'organisations faïtières et d'institutions internationales. La méthodologie adoptée sera détaillée dans la section suivante.

Le rapport s'articule en quatre parties. La première présente le cadrage conceptuel et analytique de l'étude. La deuxième partie retrace l'émergence de l'agroécologie dans les politiques publiques du Burkina Faso, en examinant les dynamiques prégnantes, les initiatives en cours et les conceptions portées par les principaux acteurs institutionnels. La troisième, et principale, analyse son inscription progressive dans les stratégies politiques, en s'intéressant à sa trajectoire institutionnelle, aux instruments mobilisés jusqu'à présent et au processus d'élaboration de la Stratégie nationale de soutien à l'agroécologie (SND-AE), qui constitue une spécificité du Burkina Faso à l'échelle régionale. Enfin, la quatrième partie explore les leviers et obstacles, tant politiques que structurels, qui influencent son développement. Ce rapport synthétise plusieurs documents de travail produits dans le cadre du projet FAIR-Sahel ainsi que d'autres recherches complémentaires².

2. **i)** Midena, C. et al. Analyse de la dynamique institutionnelle autour de l'agroécologie au Burkina Faso, Etat des lieux des politiques publiques, acteurs et discours, Juillet 2022 ; **ii)** Dedieu, C. et al. L'institutionnalisation de l'agroécologie au Burkina Faso : trajectoire et défis ?, Policy Brief, 2023; **iii)** Webinaire « Politiques publiques et acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso », 04 avril 2023; **iv)** Milhorange, C. & Hassenteufel, P., Translating International Environmental Norms into National and Local Public Policies In: Böcher, M & Zeigermann, U. Handbook of Environmental Policy, Edward Elgar, 2025; **v)** Projet SANTE (Sécurité alimentaire et nutritionnelle et transition agroécologique), financé par le métaprogramme Inrae-Cirad GloFoods (2019-2020).



1 Cadre conceptuel et analytique



1.1. Définir l'agroécologie dans les politiques publiques

L'agroécologie est un concept en évolution, façonné par une diversité d'interprétations et d'approches, à l'image d'autres normes internationales. De plus en plus adoptée comme cadre de référence, elle mobilise une pluralité d'acteurs – gouvernements, ONG, mouvements sociaux – autour d'objectifs variés, allant de la durabilité agricole à une transformation sociale plus large (Loconto & Fouilleux, 2019). Souvent qualifiée de *territoire contesté*, elle reflète des luttes de pouvoir et d'influence, tant sur l'accès aux ressources que sur la définition des récits idéologiques qui l'entourent (Giraldo & Rosset, 2018). D'abord pensée comme une approche scientifique appliquée à l'agriculture, elle a progressivement intégré des dimensions sociales et politiques (Gliessman, 2016).

À travers une série de symposiums au cours des années 2010, la FAO a consolidé une approche inspirée des travaux pionniers de Wezel (2009), articulée autour de trois dimensions : i) une perspective scientifique intégrant les processus écologiques aux systèmes agricoles ; ii) un ensemble de pratiques favorisant la durabilité ; iii) un mouvement social en opposition à l'agriculture industrielle. Toutefois, ces trois facettes ont souvent été abordées de manière cloisonnée, masquant ainsi les tensions et la complexité inhérentes à l'agroécologie (Loconto & Fouilleux, 2019). Face à ces enjeux, la FAO a publié en 2011 le rapport *Agroécologie et droit à l'alimentation* d'Olivier De Schutter, alors rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation. Le premier *Symposium international sur l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, organisé en 2014, a marqué un tournant avec l'élaboration des *10 éléments de l'agroécologie*, établis comme principes directeurs par la FAO : diversité, partage des connaissances, synergies, efficacité, recyclage, résilience, valeurs sociales, culture, gouvernance et économie circulaire.

L'agroécologie a ensuite été portée par d'autres instances internationales, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cette approche a également occupé une place centrale lors du *Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires* de 2021, notamment à travers le groupe *Transformation Through Agroecology and Regenerative Agriculture*. En parallèle, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (HLPE) a formulé *13 principes clés de durabilité*, appelant à leur adoption pour accélérer une transition agroécologique à l'échelle mondiale (HLPE, 2019) (Tableau 1). Cependant, malgré ces cadres internationaux, l'agroécologie demeure un concept aux interprétations multiples, souvent adaptées aux contextes nationaux et locaux. Le HLPE souligne ainsi qu'« *il n'existe pas de définition unique et consensuelle de l'agroécologie qui soit partagée par tous les acteurs concernés, ni d'accord sur tous les aspects que recouvre ce concept* » (HLPE, 2019, p. 54).



Tableau 1 : Principes agroécologiques et leur classification

Principe HLPE	Éléments de la FAO	Échelle
Recyclage : Utiliser les ressources renouvelables locales et boucler les cycles de nutriments et de biomasse.	Recyclage	Champ, agroécosystème
Réduction des intrants : Diminuer la dépendance aux intrants commerciaux et renforcer l'autosuffisance.	Efficiencie	Système alimentaire
Santé du sol : Améliorer la fertilité et l'activité biologique des sols pour favoriser la croissance des plantes.	Diversité	Champ
Santé animale : Assurer le bien-être et la santé des animaux.	Diversité	Champ, agroécosystème
Biodiversité : Préserver et enrichir la diversité des espèces et des ressources génétiques à toutes les échelles agricoles.	Diversité	Champ, agroécosystème
Synergies : Encourager les interactions positives entre animaux, cultures, arbres, sols et eau.	Synergies	Champ, agroécosystème
Diversification économique : Accroître la résilience des agriculteurs par une diversification des sources de revenus et de la valeur ajoutée.	Diversité	Champ, agroécosystème
Co-création des connaissances : Renforcer le partage des savoirs entre agriculteurs et encourager l'innovation locale.	Co-création et partage des connaissances	Système alimentaire
Valeurs sociales et alimentation : Construire des systèmes alimentaires ancrés dans la culture, l'identité et l'équité des communautés locales.	Composante des valeurs humaines et sociales et des traditions culinaires et culture	Système alimentaire
Équité : Assurer des moyens d'existence dignes, un commerce équitable et des conditions de travail justes.	Équité	Système alimentaire
Connectivité : Renforcer les circuits courts et les liens de confiance entre producteurs et consommateurs.	Économie circulaire et solidaire	Champ
Gouvernance des terres et ressources : Soutenir les exploitations familiales et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.	Gouvernance responsable	Système alimentaire
Participation : Encourager la gouvernance décentralisée et l'implication des producteurs et consommateurs dans les décisions alimentaires.	Gouvernance responsable	Système alimentaire

Déterminer précisément ce qui relève ou non de l'agroécologie reste ainsi une tâche complexe, mais cette ambiguïté ouvre aussi la voie à des approches agroécologiques flexibles et adaptées aux spécificités locales. Des divergences subsistent, notamment parmi les sphères scientifiques et des mouvements sociaux, quant à l'importance d'intégrer des dimensions sociales et politiques dans l'agroécologie pour qu'elle puisse être véritablement transformatrice. Ces débats portent également sur la possibilité de dissocier ces dimensions des pratiques et techniques appliquées à l'échelle du champ et de l'exploitation agricole.

Des initiatives émergent pour clarifier les pratiques considérées comme agroécologiques, souvent en les comparant à l'agriculture biologique, plus normée et encadrée (HLPE, 2019). Malgré des points de convergence, ces deux courants se distinguent dans leurs approches, et leurs relations oscillent entre coopération et divergence. Par exemple, la définition de l'agroécologie adoptée par les Nations unies est issue d'un processus politique impliquant des acteurs aux priorités parfois opposées. La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) plaide pour une approche plus technique, centrée sur les pratiques agricoles et les certifications, tandis que La Via Campesina plaide pour une définition plus large, intégrant les dimensions sociales et politiques. Cette divergence reflète des tensions plus profondes entre une vision marchande de l'agroécologie et une approche centrée sur les luttes paysannes et la souveraineté alimentaire. En pratique, la collaboration entre l'IFOAM et la FAO a favorisé une convergence entre les agendas mondiaux liés à l'agroécologie, au changement climatique et à la résilience des populations rurales (Loconto & Fouilleux, 2019). Cette convergence s'est accompagnée d'une multiplication des initiatives et d'une diversification des acteurs impliqués (Bottazzi & Boillat, 2021).

Ces dynamiques globales se traduisent par des interprétations et des applications différenciées à l'échelle nationale et locale. Certaines initiatives internationales, comme le PATAE, ont promu une approche souple, laissant aux acteurs nationaux la latitude d'adapter ces principes à leur contexte. Au Sénégal, par exemple, le réseau *Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal* (Dytaes) fédère un ensemble diversifié de pratiques sous une même bannière. En revanche, au Burkina Faso, l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'agroécologie illustre les défis de cette institutionnalisation, révélant des tensions au sein d'une société civile fragmentée, comme l'examinera ce rapport.

1.2. Analyser les processus de mise à l'agenda politique de l'agroécologie au Burkina Faso

Cette étude s'inscrit dans le champ de la *sociologie de l'action publique*, en explorant comment les idées, les représentations et les cadres de pensée influencent les décisions politiques et structurent les politiques publiques (Lascoumes et al., 2012). Contrairement aux approches dites « rationalistes », qui reposent principalement sur des analyses coût-avantage, cette perspective cherche à comprendre comment les acteurs identifient les problèmes publics, les causes profondes et les solutions possibles, et comment ces éléments évoluent au fil du processus politique. Plus précisément, cette étude examine le processus de **mise à l'agenda politique** de l'agroécologie au Burkina Faso.

La mise à l'agenda désigne le processus par lequel certains enjeux, parmi une multitude de problèmes existants, sont reconnus comme prioritaires et intégrés dans les discussions politiques et institutionnelles. Ce processus repose sur une sélection : tous les problèmes ne parviennent pas au statut de priorité politique. Ce choix est façonné par les dynamiques de pouvoir, les représentations et intérêts des acteurs et les contraintes spécifiques au contexte.

Cependant, la mise à l'agenda ne se limite pas à la simple reconnaissance d'un enjeu. Cette étude explore également comment des concepts qui circulent à l'échelle internationale sont adaptés et reconfigurés pour s'intégrer dans les contextes nationaux et locaux. Les concepts tels que *l'agroécologie*, le *développement durable* ou *l'agriculture régénérative* sont, par nature, ouverts à diverses interprétations (Gordon et al., 2023; Meadowcroft, 2000; Ollinaho & Kröger, 2021; Rivera-Ferre, 2018; Velten et al., 2015). Cette flexibilité permet à des groupes variés – gouvernements, entreprises, société civile – de les adapter à leurs priorités, visions et stratégies spécifiques. Néanmoins, cette ouverture conceptuelle engendre aussi

des tensions. Bien que des termes comme la *durabilité* ou la *gestion durable des terres* soient utilisés par différents acteurs, leurs visions et leurs impacts diffèrent parfois profondément.

Ces divergences peuvent donner lieu à des politiques manquant de cohérence ou à des tensions entre acteurs. Une idée clé de cette étude est que chaque solution politique ne se limite pas à résoudre un problème : elle peut aussi transformer les rapports de force entre les acteurs, modifiant ainsi le paysage politique et les priorités institutionnelles.

Pour examiner ces tensions, cette étude utilise la notion de **traduction**, qui s'intéresse aux processus par lesquels des approches internationales interagissent avec des politiques déjà en place, tout en révélant les ajustements, les résistances et les conflits qu'elles suscitent. Pour structurer cette analyse, nous nous appuyons sur trois dimensions principales définies par Hassenteufel & Zeigermann (2021) :

- **Dimension discursive** : Cette dimension se concentre sur le contenu des politiques adoptées et les stratégies discursives des acteurs ; par exemple, la manière dont des concepts comme l'agroécologie sont traduits en stratégies concrètes. L'objectif est d'analyser comment des idées issues d'institutions internationales ou d'autres contextes sont reformulées et réinterprétées pour correspondre aux attentes et dynamiques politiques locales et nationales.
- **Dimension des acteurs** : Cette dimension identifie les personnes et les groupes qui participent à la reformulation et à l'adaptation de ces idées. Ces « traducteurs », parfois appelés « courtiers internationaux » (Dezalay, 2004) ou « entrepreneurs de politiques transnationales » (Stone, 2019), jouent un rôle central en reliant différentes institutions et échelles politiques. Ces acteurs incluent des représentants gouvernementaux, des membres d'ONG, des chercheurs ou encore des consultants internationaux. Leur rôle est essentiel pour naviguer entre les différents intérêts en jeu et pour bâtir un consensus autour des politiques proposées.
- **Dimension institutionnelle** : Cette dimension est particulièrement importante pour cette étude et examine comment les solutions et politiques, telles qu'elles sont traduites, sont intégrées dans les structures institutionnelles existantes. Par exemple, quelles ressources sont mobilisées et quels programmes sont choisis pour les mettre en œuvre ? Quels changements sont nécessaires pour adapter ces politiques aux réalités locales ? Cette analyse permet de comprendre à quel point les nouvelles approches provoquent des ajustements dans les institutions ou renforcent des structures déjà en place.

Dans cette approche, la traduction ne se limite pas à l'adoption de normes internationales, mais met en lumière les interactions entre les niveaux local, national et international des politiques publiques. Elle révèle les conflits, négociations et ajustements qui émergent au cours de ces processus. Cette étude cherche à comprendre comment des concepts comme l'agroécologie sont adaptés au contexte burkinabè et, en retour, influencent les relations entre acteurs, réorientent les priorités politiques et transforment les stratégies à différentes échelles.

1.3. Démarche méthodologique

Cette étude explore l'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques au Burkina Faso, avec un accent sur son processus de mise à l'agenda politique entre 2010 et 2022. L'analyse s'articule autour de trois axes interconnectés :

- Le portage de l'agroécologie par les acteurs clés. Ces acteurs incluent des représentants de l'État, des ONG, des agences internationales de développement et du secteur privé. L'objectif est de comprendre leurs rôles respectifs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.
- Les narratifs dominants formulés dans les documents de politiques publiques, ainsi que leur traduction en orientations concrètes. Cette dimension cherche à analyser avec quelles conceptions et dans quelle mesure l'agroécologie est prise en compte et promue dans les politiques nationales.
- Les changements institutionnels observés : adoption de nouvelles orientations, création de postes dédiés et mise en œuvre de dispositifs de soutien à la transition agroécologique. Cela permet de situer les actions publiques dans leur capacité à traduire les ambitions politiques en pratiques concrètes.

Collecte et analyse des données : Un recensement des documents de politiques publiques a permis d'identifier des lois, des textes de régulation et des stratégies nationales définissant les priorités en matière de développement, de sécurité alimentaire et d'agriculture. L'analyse s'est concentrée sur les documents produits depuis les années 2010, en distinguant trois catégories : i) ceux qui mentionnent explicitement l'agroécologie et traduisent ce concept dans leurs orientations politiques ; ii) ceux qui font référence à l'agroécologie sans que celle-ci soit intégrée de manière opérationnelle ; et iii) ceux qui ne mentionnent pas l'agroécologie en tant que terme mais soutiennent des pratiques compatibles avec ses principes. Une analyse des argumentaires sous-jacents à ces documents a été menée, en tenant compte des publics ciblés, des concepts mobilisés et des thématiques abordées. En complément, une revue bibliographique a replacé ces textes dans le cadre plus large de l'évolution des politiques rurales au Burkina Faso et dans la sous-région.

Analyse des acteurs et dynamiques institutionnelles : L'étude s'est également penchée sur le processus de formulation de la *Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie* (SND-AE) à la fin des années 2010. Une quarantaine d'entretiens semi-directifs ont été menés avec des agents ministériels, des représentants d'organisations paysannes, des ONG, des chercheurs et d'autres acteurs clés. Ces entretiens, réalisés à partir d'un échantillonnage « boule de neige », ont permis d'identifier les interactions, les tensions et les alliances entre les différents groupes d'acteurs. D'une durée moyenne de 1 à 2 heures, les entretiens ont été analysés avec le logiciel Nvivo, permettant de cartographier les idées, les controverses et les systèmes d'alliance. Cette analyse a mis en lumière les perceptions des acteurs sur l'agroécologie, leurs priorités pour son développement et leurs positions vis-à-vis de la SND-AE. Les variables explorées incluent notamment : les modèles agricoles soutenus, l'usage des intrants, les types de semences, la mécanisation, la sécurité alimentaire, ou encore les relations entre agroécologie, marchés et environnement.

Limites de l'étude : L'analyse de l'opérationnalisation des politiques publiques a été restreinte, car leur mise en œuvre repose souvent sur des projets au niveau pays, locaux ou des plans régionaux et communaux de développement. Collecter des informations sur ces déclinaisons territoriales aurait permis une compréhension plus fine des dynamiques locales. De plus, le recensement des projets et programmes en faveur de l'agroécologie reste partiel, en raison de la diversité des acteurs impliqués dans le développement agricole au Burkina Faso. Enfin, cette étude est centrée sur les points de vue des acteurs publics et privés burkinabè, ainsi que des ONG internationales implantées localement. Toutefois, elle n'inclut qu'un échantillon partiel, ce qui limite la vision globale des acteurs impliqués. Par ailleurs, les acteurs intervenant en aval des systèmes alimentaires (logistique, distribution, etc.) n'ont pas été enquêtés. L'étude couvre la période jusqu'au début de 2022.



2 LA (RÉ)ÉMERGENCE DE L'AGROÉCOLOGIE DANS L'AGENDA POLITIQUE



2.1. Une mise à l'agenda qui s'inscrit dans une dynamique historique (1980-2010)

La mise à l'agenda actuelle de l'agroécologie au Burkina Faso trouve ses racines dans une dynamique historique remontant aux années 1980, une période marquée par des réformes audacieuses sous la présidence de Thomas Sankara (1983-1987). Ces réformes agraires et foncières ont été pionnières à l'échelle africaine, positionnant l'agroécologie comme une voie d'émancipation pour le monde paysan. Sankara considérait cette approche comme un moyen de libérer les agriculteurs de leur dépendance aux intrants chimiques commercialisés par les multinationales et d'assurer la souveraineté alimentaire du pays. À cette époque, les politiques publiques mettaient un accent fort sur la protection de l'environnement, la promotion de la consommation de produits locaux et la reforestation, avec pour ambition de stabiliser les systèmes alimentaires face aux défis écologiques et sociaux (Lepidi, 2020).

Un moment marquant de cette période a été l'intérêt du président Thomas Sankara pour les expérimentations de Pierre Rabhi avec les producteurs dans la partie sèche du Burkina Faso. Agriculteur et penseur d'origine algérienne, ce dernier a joué un rôle central dans la promotion de l'agroécologie au Sahel. En 1981, il a été envoyé par le Centre de relations internationales entre agriculteurs pour le développement (Criad) pour former de jeunes agriculteurs burkinabè aux pratiques agricoles écologiques. Ces techniques ont rapidement démontré leur efficacité et leur pertinence face aux conditions arides de la région. En 1985, avec le soutien de l'association Le Point-Mulhouse, Rabhi a fondé un centre de formation agroécologique à Gorom-Gorom, où des milliers de paysans et techniciens ont été formés entre 1985 et 1988. Axées sur la lutte contre l'érosion et la fertilisation naturelle des sols, ces pratiques ont significativement amélioré les rendements agricoles, offrant une réponse concrète aux crises climatiques et à l'enjeu de développement endogène. Sankara a proposé à Rabhi de contribuer à une réforme agraire nationale basée sur l'agroécologie, témoignant de sa vision pour un modèle agricole plus durable et autonome. Cette initiative, bien qu'interrompue par l'assassinat de Sankara en 1987, reste un jalon historique illustrant l'importance de l'agroécologie comme levier de transformation agricole et sociale au Burkina Faso.³

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, les programmes d'ajustement structurel (PAS), imposés par les institutions financières internationales telles que le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale, ont conduit à une libéralisation du secteur agricole et à une réduction drastique du rôle de l'État dans le développement rural. Sous la présidence de Blaise Compaoré (1987-2014), ces réformes ont supprimé de nombreuses subventions agricoles et démantelé des structures publiques qui soutenaient la formation et l'accompagnement technique des agriculteurs. Cette période a également vu la dissolution des liens entre la recherche scientifique et les ministères chargés du développement agricole, affaiblissant les mécanismes de soutien aux agriculteurs. En réponse, plusieurs syndicats paysans, tels que la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP) et le Syndicat National des Travailleurs de l'Agropastoral du Burkina Faso (SYNTAP), ont vu le jour pour combler ce vide institutionnel.⁴ L'agroécologie, qui nécessitait un appui institutionnel solide pour se développer à plus grande échelle, a été reléguée au second plan dans un contexte où les priorités se concentraient sur l'augmentation rapide des exportations agricoles et l'intégration aux marchés internationaux.

Malgré ce recul institutionnel, certains acteurs locaux ont résisté à cette réorientation. Des agriculteurs, des organisations paysannes et des ONG ont maintenu et développé des pratiques agroécologiques. Ces initiatives, souvent portées par des réseaux de solidarité et des financements internationaux alternatifs, ont permis de préserver et de diffuser des savoir-faire agroécologiques dans plusieurs régions du pays. Par ailleurs, ces pratiques ont démontré leur efficacité, notamment dans les zones particulièrement vulnérables, où elles ont contribué à restaurer la fertilité des sols, à stabiliser les rendements agricoles et à renforcer la résilience des communautés rurales face aux chocs économiques et environnementaux.

3. Inter-Réseaux, Compte rendu de la rencontre sur : les agriculteurs engagés dans l'agroécologie au Burkina Faso. Partage d'expériences, défis et perspectives, 2015.

4. Entretiens réalisés les 10/2021, 21/04/2022 et 22/04/2022 auprès d'organisations de producteurs, de la société civile, et d'acteurs de la recherche.

À partir des années 2000, une nouvelle dynamique a émergé. Les politiques rurales ont intégré des approches plus systémiques, comme celles promues dans le cadre du Programme d'Action pour la gestion intégrée de la fertilité des sols (2000). Par ailleurs, la première Stratégie de Développement Rural (2003) tente d'articuler les politiques du secteur rural avec les cadres régionaux de politique agricole. Elle vise une croissance agricole soutenue, en lien avec la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement durable. Plusieurs stratégies sectorielles viennent la compléter. La Politique Nationale d'Agriculture Irriguée (2006) cherche à optimiser l'irrigation pour accroître la productivité, tout en intégrant certaines pratiques agroécologiques. Enfin, la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (2007) encadre l'accès à la terre pour limiter les conflits et garantir une gestion plus équitable.

Parallèlement, l'introduction des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) a marqué un tournant dans le secteur agricole, façonnant les dynamiques politiques et économiques des décennies suivantes. L'arrivée du *coton BT*, perçue comme une solution innovante, visait à moderniser le secteur cotonnier et à réduire les pertes causées par les ravageurs. Après des essais en champ en 2003, la culture commerciale a été adoptée en 2008, promettant de diminuer l'utilisation de pesticides et d'augmenter les rendements. Si ces objectifs ont initialement été atteints, avec une réduction des infestations et des gains économiques pour les producteurs, des problèmes significatifs ont rapidement émergé. Le principal défi concernait la qualité de la fibre produite par les variétés BT, jugée moins compétitive sur le marché international. Cette dégradation a provoqué des tensions entre producteurs locaux, entreprises de transformation et autorités agricoles (Dowd Uribe, 2008).

La crise alimentaire mondiale de 2008 a révélé les fragilités structurelles du secteur agricole burkinabè, particulièrement celles liées à la dépendance aux cultures de rente comme le coton et aux marchés internationaux pour garantir la sécurité alimentaire. Si elle a intensifié les débats sur la nécessité de modèles agricoles plus durables et équilibrés, elle a également amorcé une nouvelle phase des politiques agricoles, axée sur l'augmentation de la productivité pour répondre à une demande croissante de nourriture à bas prix, notamment en milieu urbain. Les stratégies actualisées ont mis en avant des leviers classiques tels que le conseil agricole, les semences améliorées, la mécanisation, les intrants minéraux, les infrastructures hydro-agricoles et les structures de marché. Tout en affirmant les fonctions de régulation et de contrôle de l'État, elles ont maintenu la libéralisation des filières comme socle des orientations. Le Plan National d'Investissement Agricole de 2009, directement inspiré du Guide de la révolution verte de 2008, reflète cette dynamique, tandis que le Programme National du Secteur Rural (PNSR) de 2011 a introduit une nuance en intégrant, aux côtés des principes de la révolution verte, une valorisation des savoirs locaux dans la gestion des ressources naturelles, marquant un effort vers une modernisation plus durable.

Dans les années 2010, l'agroécologie a connu un regain d'intérêt au Burkina Faso, aussi bien parmi les acteurs du monde rural que dans les sphères politiques. Agriculteurs, ONG et organisations paysannes ont adopté une approche holistique, intégrant ses dimensions sociales, économiques et environnementales, et mettant en avant ses bénéfices en termes de résilience et de durabilité des systèmes agricoles (Bikienga et al., 2021). Les décideurs politiques ont également commencé à reconnaître son potentiel face aux défis du changement climatique et de la sécurité alimentaire. Les politiques mises en place ont favorisé l'agriculture biologique tout en valorisant la complémentarité entre fumure organique, compost et intrants, marquant ainsi une étape clé vers des pratiques plus durables. À la fin de la décennie, le cadre institutionnel s'est consolidé avec l'instauration du PATAE, porté par la CEDEAO, et le lancement du projet PACTE. Malgré ces avancées, la transition agroécologique au Burkina Faso reste incomplète et inégale. Les dynamiques récentes, en particulier celles des dix dernières années, seront examinées dans les sections suivantes, qui analysent les initiatives politiques et institutionnelles accompagnant cette transformation. Ces évolutions sont synthétisées dans la Figure 1.



Figure 1 : Évolution de l'agroécologie dans l'agenda politique au Burkina Faso (en orange) et des politiques agricoles nationales et régionales

2.2. L'agroécologie face aux défis du secteur agricole Burkinabè

Le Burkina Faso, indépendant depuis 1960, a traversé récemment de nombreuses périodes d'instabilité politique, dont l'insurrection populaire de 2014 qui a mené à la chute du président Blaise Compaoré et le coup d'Etat de 2022, qui a conduit à une transition sous régime militaire, prévue pour durer trois ans. Cette instabilité a entraîné des remaniements ministériels fréquents, compliquant le suivi et la coordination des projets agricoles. Depuis, le ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARA) et le ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) sont les principales institutions en charge du développement agricole et des questions environnementales (Décret n°2022-022/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022).

Une agriculture majoritairement familiale et à faibles revenus

L'agriculture burkinabè repose essentiellement sur un modèle vivrier pratiqué sur des exploitations de petite taille, allant de 1 à 6 hectares (CEFCO, 2013). Ce modèle, caractérisé par une productivité limitée et des revenus insuffisants pour les producteurs, est fragilisé par des défis structurels tels que l'insécurité foncière (Bikienga et al., 2021). Face à cette situation, de nombreux jeunes se détournent de l'agriculture, préférant s'engager dans des activités comme l'orpaillage ou migrer vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest à la recherche d'opportunités économiques plus attractives. La gestion des exploitations, souvent confiée à des générations plus âgées, freine par ailleurs l'innovation et réduit l'implication des jeunes, aggravant le déclin démographique dans les zones rurales.

Si certaines filières comme le coton, le maïs et les cultures maraîchères adoptent des pratiques d'intensification conventionnelle, la majorité des cultures céréalières et des légumineuses – notamment le mil, le sorgho, l'arachide, le niébé et le sésame – utilisent peu d'intrants chimiques. L'usage d'engrais, tel que le NPK, reste principalement limité à des filières spécifiques comme le coton, le maïs et la pomme de terre, ce qui reflète des disparités importantes dans l'intensification agricole (MARA, 2021). La spécialisation dans la culture cotonnière a permis au pays de devenir le premier exportateur mondial de coton au milieu des années 2000. Toutefois, cette priorité accordée aux cultures de rente s'est faite au détriment des cultures vivrières, aggravant la dépendance du pays aux marchés internationaux pour assurer sa sécurité alimentaire (Dowd Uribe, 2008).

Malgré ces évolutions, le secteur agricole présente une diversité de systèmes de production. Les principales filières vivrières incluent le maïs, le sorgho, le mil, le riz et le fonio, tandis que des filières secondaires, comme le niébé, le sésame, les cultures maraîchères, l'élevage et les produits forestiers non ligneux, gagnent progressivement en importance (PNDES II, 2018). Environ 25 % des terres cultivées sont consacrées aux cultures de rente, principalement le coton destiné à l'exportation (PNDES I, 2016). Le système agrosylvopastoral demeure prédominant, bien qu'il soit souvent à l'origine de conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants, particulièrement dans les zones arides du Nord. Tandis que l'agro-industrie reste faiblement développée, les autorités publiques soutiennent son expansion à travers des pôles de développement agricole et des infrastructures de transformation (PNDES II, 2018).



Des défis de dégradation des terres et risques climatiques

L'agriculture burkinabè fait face à des défis environnementaux de grande ampleur, notamment la réduction des précipitations, la dégradation des sols et des ressources en eau, ainsi que la perte de biodiversité. Ces phénomènes, exacerbés par des sécheresses, des inondations et des vagues de chaleur récurrentes, impactent directement la productivité agricole, particulièrement dans les zones arides (PRACC/ MEEA, 2023). Selon le ministère de l'Environnement, près de 19 % des terres burkinabè sont menacées par une utilisation inadaptée et des pressions démographiques, économiques et sociopolitiques (MEEVCC, 2018). Chaque année, environ 469 650 hectares de terres productives sont perdus. Entre 2002 et 2013, plus de 2,6 millions de kilomètres carrés ont vu leur couverture végétale diminuer, et près de 800 000 hectares ont totalement perdu leur carbone organique, compromettant leur potentiel agricole (*ibid*).

Face à ces défis, des efforts concertés ont été déployés pour restaurer et protéger les sols. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'engagements nationaux et internationaux, comme celui de restaurer 5,16 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030, conformément au principe de « Neutralité en matière de Dégradation des Terres ». Dans ce contexte, l'agroécologie est de plus en plus considérée comme une solution adaptée aux défis environnementaux et climatiques du Burkina Faso, offrant une approche qui permet à la fois de restaurer les sols dégradés, d'améliorer leur fertilité et de renforcer la résilience des systèmes agricoles face aux aléas climatiques (Bikienga et al., 2021).

Un enjeu crucial d'insécurité alimentaire

Le Burkina Faso fait face à une insécurité alimentaire persistante, touchant presque 20 % des ménages, principalement en milieu rural, où réside 74 % de la population.^{5,6} Depuis le milieu des années 2010, la crise sécuritaire liée au terrorisme a aggravé cette situation, provoquant des déplacements massifs et l'abandon de terres cultivables. Parallèlement, la croissance démographique et l'urbanisation ont intensifié la demande alimentaire, rendant indispensable une augmentation de la productivité agricole. Par ailleurs, l'insécurité et les déplacements internes perturbent les circuits d'approvisionnement entre les zones de production et de consommation, notamment dans le Nord et l'Est. En milieu urbain, cette demande croissante s'accompagne d'exigences accrues en matière de qualité sanitaire et nutritionnelle (Bikienga et al., 2021).

Sur le plan international, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 a exacerbé la crise en provoquant une flambée des prix des intrants et des produits agricoles (Encadré 1). Cette inflation, combinée à des sécheresses récurrentes et aux aléas climatiques, a accentué l'insécurité alimentaire en 2022-2023. Le Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a ainsi alerté sur le risque de crise ou d'urgence alimentaire plus important que les années précédentes.⁷ Selon le Réseau de prévention des crises alimentaires, la situation alimentaire et nutritionnelle reste alarmante dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'ouest, avec 35,1 millions de personnes nécessitant une assistance d'urgence en 2024, soit 5,8 millions de plus qu'en 2023. Au Burkina Faso comme dans d'autres pays, l'insécurité civile aggrave la crise et provoque des déplacements massifs : la région compte au moins 6,9 millions de personnes déplacées internes, privées de ressources essentielles.

5. *Etat des lieux situation alimentaire et nutritionnelle*, Revue Stratégie « Faim Zéro » au Burkina Faso, 2017.

6. Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Résultats Préliminaires*, 2020.

7. Crise alimentaire et nutritionnelle 2022, Réseau de Prévention des Crises Alimentaires, Web <https://www.food-security.net/post/crise-alimentaire-et-nutritionnelle-2022/>, consulté le 30 juin 2022.

Encadré 1 - L'usage d'intrants chimiques au Burkina Faso

L'usage des intrants chimiques au Burkina Faso est marqué par d'importantes disparités entre les filières agricoles, une accessibilité limitée pour les petits producteurs et des coûts plus élevés que dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Malgré l'existence de subventions visant à en faciliter l'adoption, des contraintes logistiques, économiques et environnementales freinent leur diffusion. En 2014, la consommation moyenne d'intrants (NPK) s'élevait à seulement 15 kg/ha, bien en deçà des niveaux observés en Côte d'Ivoire (80 kg/ha sur le maïs) ou au Ghana (100 à 150 kg/ha pour le maïs et le cacao). À l'échelle mondiale, l'intensification agricole est encore plus marquée en Asie du Sud et en Amérique latine, où l'usage moyen dépasse 200 kg/ha (Maître d'Hôtel & Porgo, 2019).

Chaque année, environ 310 000 tonnes d'engrais chimiques sont utilisées au Burkina Faso, mais la production nationale reste marginale, avec seulement 20 000 tonnes produites localement. Le marché des intrants est largement dominé par quelques grandes entreprises qui concentrent 85 % des importations, tandis que la distribution repose sur un réseau de grossistes et détaillants. La filière coton absorbe à elle seule 56 % des engrais distribués, traduisant une forte priorité accordée aux cultures de rente au détriment des cultures vivrières (*Ibid*). En 2020, seules 21,4 % des superficies agricoles ont bénéficié de fertilisants chimiques, un recul par rapport aux années précédentes (MARAH, 2021).

L'intensité d'application des engrais varie considérablement selon les cultures. Dans le coton, on applique en moyenne 90 kg/ha de NPK et 45 kg/ha d'urée, tandis que le maïs reçoit environ 50 kg/ha de NPK, un niveau inférieur aux recommandations du ministère de l'Agriculture (*Ibid*). Les céréales traditionnelles, comme le mil et le sorgho, sont très faiblement fertilisées, avec des apports souvent inférieurs à 10 kg/ha. Cette disparité s'explique par le coût élevé des intrants et une accessibilité limitée.

Le prix des intrants constitue un enjeu majeur pour les petits producteurs. En 2017, le NPK 15-15-15 était vendu à 16 500 FCFA par sac de 50 kg sur le marché libre, contre 12 000 FCFA pour le prix subventionné. L'acheminement des engrais vers les zones rurales est également entravé par des coûts de transport élevés et une organisation fragmentée de la distribution. D'autres contraintes viennent s'ajouter, notamment les risques climatiques, qui rendent l'application d'engrais incertaine dans un contexte sahélien marqué par des sécheresses fréquentes, et la qualité des intrants, souvent affectée par la contrefaçon et les produits de moindre efficacité (Maître d'Hôtel & Porgo, 2019).

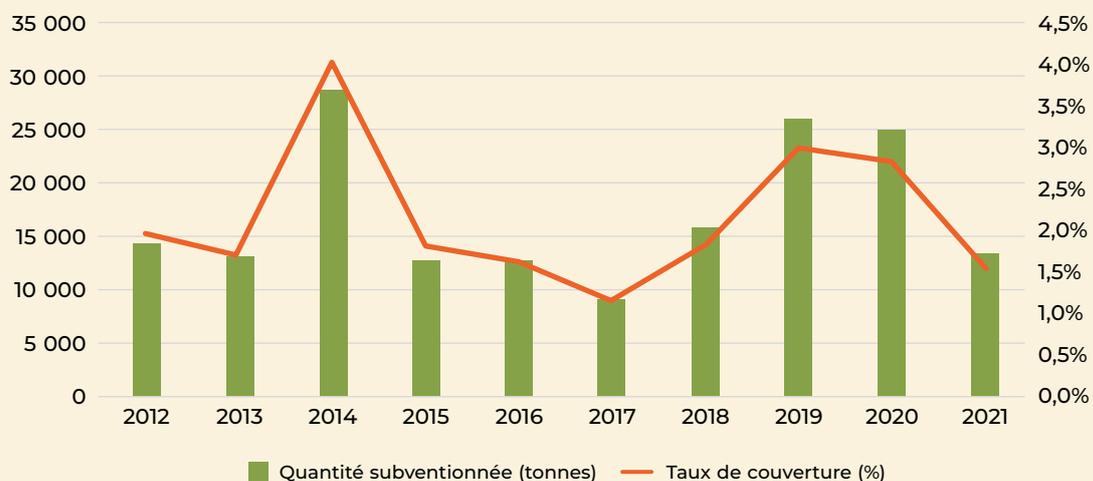


Figure 2 : Évolution des quantités subventionnées et du taux de couverture des besoins en engrais minéraux (Source : Maître d'Hotel & Porgo, 2019 (à partir des données de la DGPV et DGESS/MARAH))

Enfin, la fluctuation des marchés internationaux contribue à exacerber les coûts de production pour les agriculteurs au Burkina Faso, où l'accès aux intrants était déjà limité. Par exemple, la guerre en Ukraine, déclenchée en février 2022, a provoqué une hausse spectaculaire des prix des engrais à l'échelle mondiale. Cette flambée est principalement due à la dépendance de nombreux pays aux exportations russes d'engrais et de gaz naturel, ce dernier étant essentiel à la production d'engrais azotés. En conséquence, les prix des engrais azotés ont connu une augmentation significative, passant de 400 euros la tonne en septembre 2021 à près de 1 000 euros un an plus tard.

Depuis 2007, le Burkina Faso a mis en place un programme de subvention des engrais pour réduire leur coût aux producteurs. Toutefois, cette politique est critiquée pour son inefficacité dans le ciblage des bénéficiaires, une grande partie des engrais subventionnés étant captée par des exploitations de plus grande taille. Cela a favorisé le développement de marchés parallèles où les engrais subventionnés sont parfois revendus à un prix élevé. Pour y remédier, des réformes sont envisagées, notamment l'introduction d'un système de mini-subvention sous forme de coupons à la récolte, permettant aux producteurs d'anticiper leurs achats. Par ailleurs, un programme de distribution électronique a été mis en place pour rationaliser l'accès aux engrais, mais son efficacité est limitée par le faible pouvoir d'achat des agriculteurs et des contraintes logistiques persistantes (MARA, 2021).

Face à ces défis, de nouvelles stratégies émergent, mettant l'accent sur la promotion des biofertilisants et des pratiques agroécologiques, notamment dans les cultures maraîchères et cotonnières. Cette approche vise à réduire la dépendance aux intrants chimiques tout en améliorant la résilience des systèmes agricoles face aux aléas climatiques et aux fluctuations des marchés internationaux.

Le développement agricole burkinabè est donc entravé par des contraintes majeures liées à la production, à l'accès aux ressources et à la précarité des moyens de subsistance. Ces facteurs influencent la perception de l'agroécologie. Si certains considèrent l'agroécologie comme inadaptée à certaines filières et aux besoins immédiats de sécurité alimentaire, d'autres y voient une opportunité stratégique pour réduire la dépendance aux intrants de synthèse, notamment dans les cultures maraîchères et cotonnières.



2.3. Une diversité de conceptions de l'agroécologie

Comme évoqué précédemment, si des cadres internationaux ont permis de définir des principes directeurs, l'agroécologie reste un concept en évolution, traversé par des interprétations diverses. Elle regroupe des acteurs aux objectifs variés, de la durabilité agricole à la transformation sociale, et demeure marquée par des tensions entre différentes approches. Cette flexibilité, bien qu'alimentant des débats sur ses contours et ses finalités, favorise son adaptation aux spécificités locales.

Au Burkina Faso, l'agroécologie est principalement abordée sous un prisme technique, avec un accent sur la préservation des sols et l'adoption de pratiques agricoles adaptées. Les acteurs interrogés la valorisent pour ses bénéfices environnementaux, son rôle dans l'autonomisation des producteurs et son impact sur la productivité agricole. Si l'importance des données scientifiques est largement reconnue pour soutenir le développement, sa dimension sociale et politique demeure marginale, principalement portée par les organisations de la société civile. Cette approche contraste avec l'Amérique latine, où l'agroécologie s'inscrit dans un cadre politique bien plus affirmé (Rivera-Ferre, 2018). Par ailleurs, les enjeux liés à la labellisation biologique, perçus comme une opportunité d'accès à des marchés plus valorisants, constituent également un maillon important dans les chaînes de production agroécologique. Dans une moindre mesure, la question de la conservation — notamment des produits transformés — représente aussi un levier d'intérêt pour les promoteurs de l'agroécologie.

Les entretiens menés entre 2021 et 2022 mettent en évidence trois conceptions dominantes de l'agroécologie, différenciées par leurs ancrages prioritaires et les stratégies privilégiées par les acteurs. Ces perspectives sont approfondies plus loin dans ce rapport, en lien avec l'élaboration de la stratégie nationale pour l'agroécologie.

L'agroécologie comme vecteur de résilience aux chocs climatiques

L'une des conceptions de l'agroécologie privilégiées au Burkina Faso met en avant son rôle dans la lutte contre la désertification, en soulignant son potentiel d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Cette vision environnementale repose sur ses bénéfices agronomiques, notamment la préservation des écosystèmes, l'amélioration de la résilience des sols et la séquestration du carbone. Elle est portée par les services tels que le ministère de l'Environnement, le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP-CNDD) et l'Initiative Grande Muraille Verte, ainsi que par des organisations paysannes et de la société civile.

Cette perspective s'inscrit dans une continuité. Depuis plusieurs décennies, des concepts tels que les *Modes de Production et de Consommation Durables* ou le programme *Être maître du feu et de la Terre* ont structuré des initiatives similaires. Aujourd'hui regroupées sous le concept de « Gestion Durable des Terres », ces approches sont progressivement associées à l'agroécologie, en réponse à l'évolution des priorités internationales qui influencent l'orientation des projets et des financements publics. Pour certains acteurs, cette adoption récente relève davantage d'un alignement stratégique que d'une rupture avec les pratiques existantes.⁸

Les principes clés de cette approche agroécologique incluent : (i) une gestion intégrée des ressources, optimisant l'utilisation de la matière organique et limitant le recours aux intrants minéraux ; (ii) la préservation des écosystèmes et de la biodiversité grâce aux rotations longues, aux associations de cultures et à l'agroforesterie ; et (iii) la restauration des terres dégradées, avec un accent sur la fertilité des sols et la séquestration du carbone. Néanmoins, des ambiguïtés persistent, notamment face aux critiques de la société civile à l'égard de concepts comme *l'agriculture intelligente face au climat (climate smart agriculture [CSA])*, perçus comme une prolongation des logiques productivistes de la Révolution Verte.

8. Entretiens réalisés les 20/04/2022 et 21/04/2022.

L'agroécologie comme vecteur d'autonomisation des communautés paysannes

L'agroécologie est ici envisagée comme un levier d'autonomisation des paysans – et du pays – face à la dépendance aux intrants chimiques, aux semences améliorées et aux produits agricoles importés. Portée par des organisations telles que le Cadre de Concertation des Acteurs de l'Environnement (CCAÉ), la Coalition pour l'Accès à la Terre, aux Semences et à la Protection de l'Environnement (COASP), le Réseau Diobass, l'association Beoneere, la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP) et l'Association pour la Promotion des Initiatives Locales (APIL), cette vision met en avant les savoir-faire paysans, valorise les semences locales adaptées au climat et promeut une alimentation issue des circuits courts. Mobilisant en particulier les jeunes et les femmes, ces initiatives cherchent à démontrer les bénéfices de l'agroécologie aux exploitations agricoles et aux pouvoirs publics.

Cette perspective s'inscrit dans une critique plus large du régime alimentaire et du modèle agricole hérités de la colonisation, jugés incompatibles avec les pratiques agroécologiques et les traditions culinaires locales.⁹ Par ailleurs, d'autres acteurs, notamment institutionnels, adoptent une approche davantage axée sur l'autonomisation économique par l'agroécologie. La pression exercée par la guerre en Ukraine, combinée au pari du développement endogène porté par le gouvernement de transition depuis 2022 renforce cette notion.

Les éléments clés de cette perspective incluent : i) un système de production valorisant les savoir-faire paysans, en conciliant pratiques traditionnelles, acquis scientifiques et ressources locales ; ii) une réduction des coûts par la moindre dépendance aux intrants externes, grâce à l'usage d'intrants organiques et de semences paysannes ; iii) une diversification des cultures, alignée sur l'identité culturelle locale et la préparation de mets traditionnels. La crise alimentaire provoquée par l'invasion de l'Ukraine a renforcé ce discours, mettant en évidence la vulnérabilité des systèmes agricoles aux chocs extérieurs. Dans un contexte de bouleversements climatiques, géopolitiques et économiques, la nécessité d'une relocalisation accrue de la production agricole s'impose progressivement comme un consensus parmi les parties prenantes.

L'agroécologie comme vecteur d'efficacité dans l'utilisation des ressources

Dans cette perspective, l'agroécologie est envisagée avant tout comme un moyen d'optimiser l'usage des ressources afin d'accroître durablement la production agricole. La sécurité alimentaire reste l'objectif central, avec l'intensification agroécologique comme levier pour préserver le capital de production et améliorer la fertilité des sols. En parallèle, le développement d'un entrepreneuriat agricole, en complément de l'agriculture familiale, est perçu comme un vecteur essentiel pour assurer la couverture des besoins céréaliers à l'échelle nationale. Cette vision est principalement portée par les pouvoirs publics du secteur agricole, les entreprises spécialisées dans les intrants, ainsi que par la Confédération Paysanne du Faso (CPF).

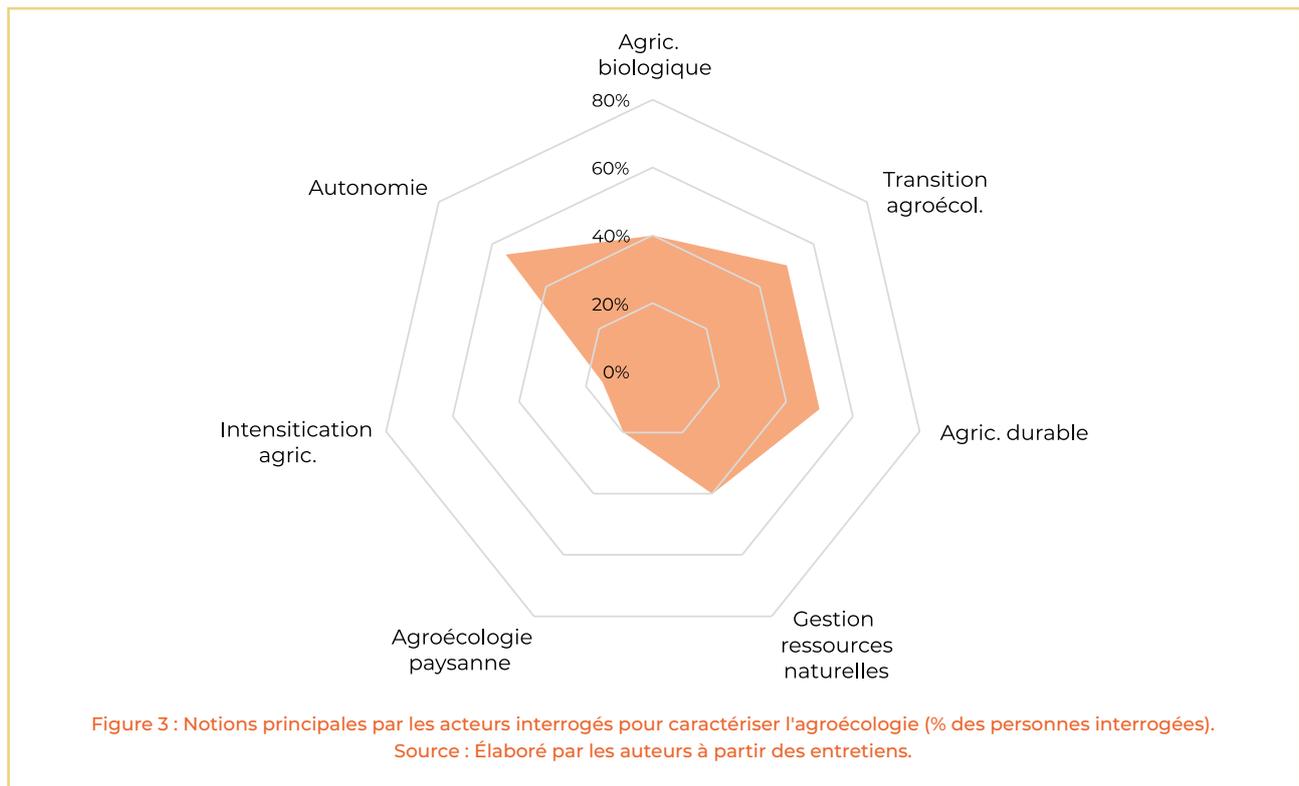
L'intensification agroécologique vise à maintenir la capacité productive des terres tout en améliorant la qualité des sols. Sur le plan stratégique, elle s'inscrit dans une volonté de convergence entre différentes politiques agricoles, rurales, environnementales et alimentaires. Cette approche se reflète dans la notion de « Modes de Production et de Consommation Durable », intégrée aux textes législatifs et réglementaires, bien que son interprétation varie selon les ministères, oscillant entre une vision centrée sur le développement agricole et une approche plus environnementale.

À l'échelle de l'agroécosystème, les acteurs rencontrés mettent en avant un système combinant intrants minéraux et organiques, optimisés par des techniques visant à accroître l'efficacité des intrants chimiques, telles que les microdoses ou le *zaï*.¹⁰ Ce système repose également sur l'usage de semences améliorées et hybrides, intégrées dans une logique d'intensification maîtrisée.

9. Entretiens réalisés en 10/2021 et le 20/04/2022.

10. Le *zaï* est une technique traditionnelle de conservation des sols utilisée en zones arides. Elle consiste à creuser de petites cuvettes dans le sol pour y concentrer l'eau de pluie et les matières organiques, améliorant ainsi la fertilité et favorisant la croissance des cultures, même en conditions de sécheresse.

Les perspectives évoquées mettent en lumière des notions clés pour caractériser l'agroécologie, allant de concepts généraux et peu définis, comme la *gestion durable des ressources naturelles*, l'*agriculture durable* ou la *transition agroécologique*, à des approches plus normées, telles que l'*agriculture biologique*. La notion d'autonomie occupe également une place centrale dans les discours de nombreux acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso (Figure 3). Toutefois, ces concepts volontairement larges peuvent masquer des tensions politiques sous-jacentes. L'accent mis sur la transition agroécologique, par exemple, s'est imposé au cours de l'élaboration de la SND-AE comme un compromis politique, visant à réduire progressivement l'usage des intrants de synthèse (voir section 3.3). Ce compromis repose sur une temporalité adaptable plutôt que sur une remise en cause des objectifs finaux, une approche vivement critiquée par certains acteurs du mouvement de l'agriculture biologique.



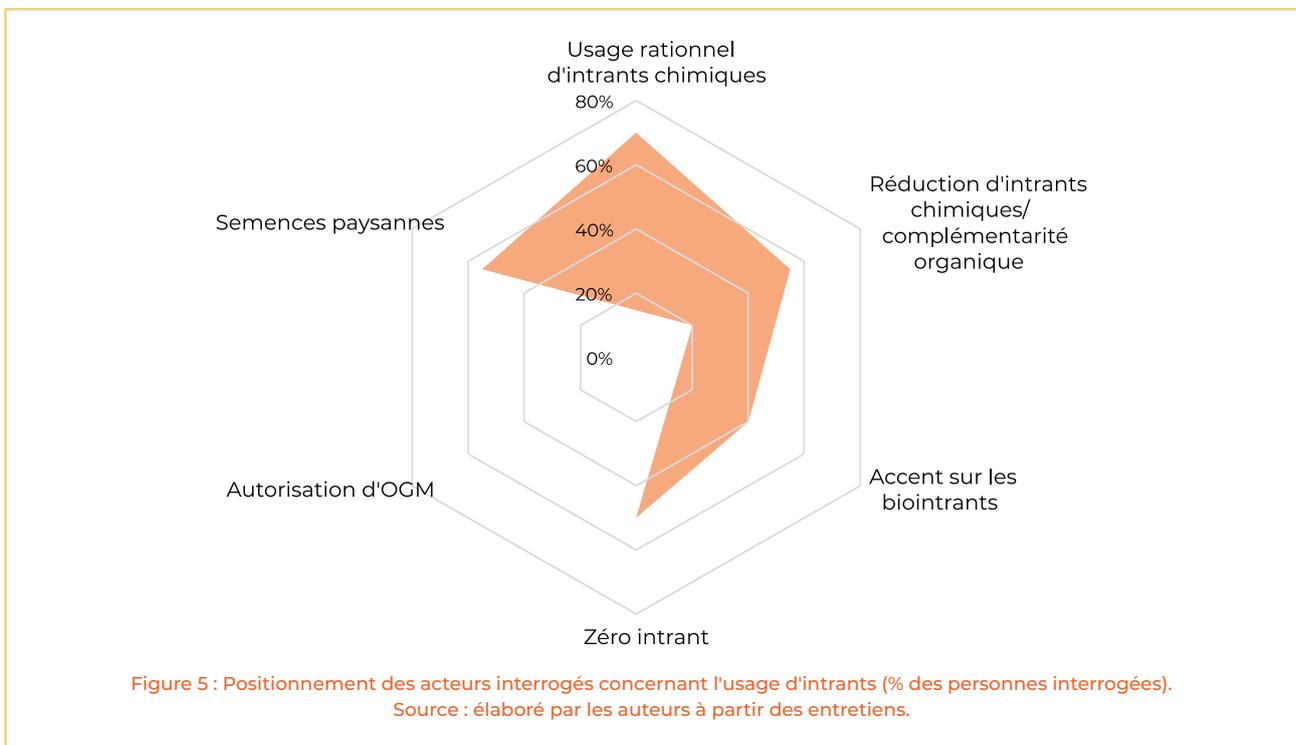
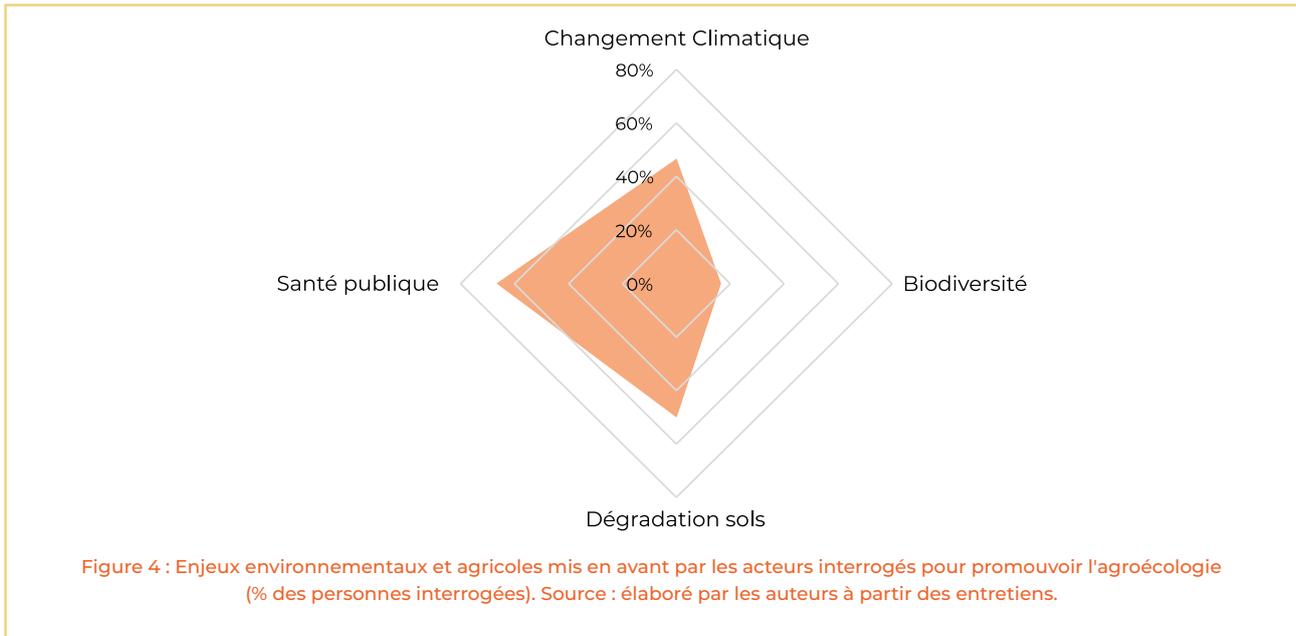
De manière transversale, l'agroécologie est de plus en plus reconnue pour ses bénéfices en matière de **santé publique**, notamment par la réduction de l'exposition et des contaminations alimentaires liées aux pesticides et la limitation de la pollution des nappes phréatiques. Bien que la santé ne soit pas la principale motivation de la transition agroécologique, cette dimension est largement partagée par les acteurs interrogés. Son inscription à l'agenda national a été accélérée par plusieurs crises sanitaires, notamment une série d'intoxications alimentaires en milieu rural, avec un pic de décès en 2019, causées par la consommation de produits contaminés par des pesticides et par l'exposition directe des producteurs et des riverains. Les données sanitaires révèlent également une forte prévalence des maladies diarrhéiques, souvent liées à la pollution de l'eau.¹¹

À l'échelle des agroécosystèmes, les acteurs plaident pour une réduction des pesticides de synthèse, en particulier des herbicides, jugés nocifs pour la santé humaine et les sols. En revanche, le débat sur les insecticides, largement utilisés pour le coton et le maraîchage, reste plus discret. Ces préoccupations sont mises en évidence dans la Figure 4, qui souligne la place grandissante des enjeux sanitaires dans les discours des acteurs, suivis par les questions climatiques et la dégradation des sols, mentionnées par plus de 50 % des personnes interrogées. Au-delà des risques liés aux pesticides, l'agroécologie est aussi perçue comme un levier pour améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation. Le ministère en charge de l'agriculture promeut ainsi une « agriculture sensible à la nutrition », encourageant la diversification des cultures pour garantir un apport équilibré en nutriments.¹²

11. Entretien réalisé le 20/04/2022.

12. Entretien réalisé le 21/04/2022.

Le débat sur l'agroécologie au Burkina Faso est également marqué par sa relation avec la promotion des OGM dans les années 2000 et la promotion de l'agriculture biologique, notamment autour de l'usage des intrants. Cette tension a été particulièrement visible lors de l'élaboration de la SND-AE, où les discussions ont opposé des visions contrastées : certains acteurs prônent une utilisation raisonnée et complémentaire des intrants chimiques et biologiques, tandis que d'autres défendent un modèle sans aucun intrant de synthèse. La Figure 5 met en évidence cette polarisation, illustrant les différentes approches en présence, qui seront détaillées dans la section 3.



Ainsi, l'agroécologie se décline en plusieurs conceptions, reflétant des priorités variées selon les acteurs. Si ces approches reposent sur des objectifs distincts, elles s'articulent autour de questions centrales telles que la gestion des intrants, la relocalisation des systèmes alimentaires et l'adaptation aux crises alimentaires et climatiques. Les débats autour de la transition agroécologique et des compromis sur l'usage des intrants illustrent la diversité des trajectoires possibles et les tensions inhérentes à leur mise à l'agenda.



3 La prise en compte de l'agroécologie dans les stratégies politiques



L'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques du Burkina Faso s'inscrit dans un processus progressif d'ajustements institutionnels, marqué par des compromis entre cadres existants et nouvelles orientations stratégiques. Plutôt qu'une adoption explicite et systématique, elle s'est imposée de manière fragmentée, au gré des agendas internationaux et des dynamiques internes du secteur agricole. Son institutionnalisation repose sur des arbitrages ministériels, des ajustements budgétaires et une adaptation aux structures de gouvernance en place. L'enjeu principal réside dans la façon dont les solutions agroécologiques sont traduites dans les dispositifs institutionnels et intégrées aux cadres stratégiques nationaux, sans pour autant remettre en cause les modèles agricoles dominants.

3.1. Une trajectoire façonnée par des cadres institutionnels préexistants

Les politiques agricoles burkinabè se sont historiquement appuyées sur un modèle d'intensification fondé sur la diffusion des engrais chimiques, des semences améliorées et le développement de l'irrigation. L'analyse des documents stratégiques révèle une évolution progressive des concepts utilisés dans les politiques publiques, avec une intégration croissante des enjeux environnementaux et agroécologiques, comme l'illustre la Figure 6 et le détaille cette section. Cette évolution suit une double trajectoire : d'une part, le renforcement d'une agriculture intensive soutenue par le ministère de l'Agriculture, à travers des subventions aux intrants et un appui aux filières ; d'autre part, la reconnaissance graduelle des enjeux environnementaux, de gestion durable des terres et de lutte contre la désertification sous l'impulsion du ministère de l'Environnement.

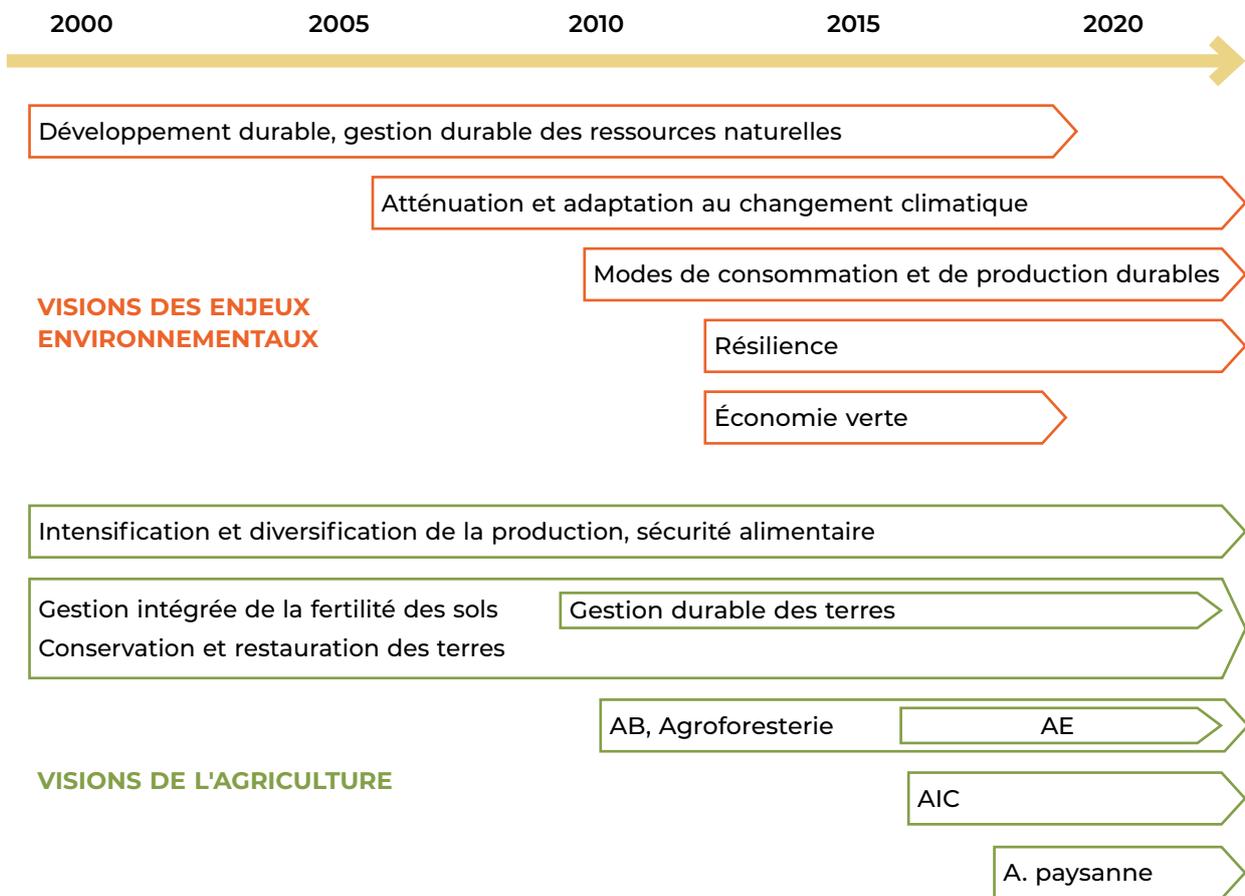


Figure 6 : Termes employés dans les documents politiques sectoriels du Burkina Faso entre 2000 et 2021. (AB : Agriculture Biologique, AE : Agroécologie, AIC : Agriculture Intelligente face au Climat). Source : C. Midena, 2022.

Une approche d'appui à l'intensification agricole au lendemain de la crise de 2007-2008

Le contexte de crise alimentaire mondiale à la fin des années 2000 a eu des répercussions directes sur les pays sahéliens fortement dépendants des importations alimentaires, dont le Burkina Faso. La flambée des prix des denrées de base, notamment le riz, le blé et le maïs, ainsi que les tensions sur les marchés internationaux, ont aggravé l'insécurité alimentaire, en raison du faible pouvoir d'achat des populations et de leur forte dépendance aux importations pour ces denrées de base. Face à cette situation, la CEDEAO a réaffirmé la priorité accordée à l'autosuffisance alimentaire à travers l'intensification agricole. Les autorités burkinabè ont renforcé leur engagement en faveur de la sécurité alimentaire et de la résilience du secteur agricole, considérant la réduction de la dépendance aux importations et l'augmentation de la production locale comme une priorité stratégique. C'est dans ce contexte que le **Programme National du Secteur Rural** (PNSR) et le **Programme National d'Investissements Agricoles** (PNIA) ont été élaborés, en cohérence avec les engagements du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et la Politique Agricole Régionale de la CEDEAO (ECOWAP).

Le PNSR, adopté pour la période 2011-2015, s'était imposé comme le cadre global de planification du développement rural, structurant les interventions dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie et la gestion de l'eau. Près de la moitié de ses financements était consacrée à la sécurité et à la souveraineté alimentaires, en conformité avec les engagements internationaux du Burkina Faso, notamment celui du Sommet de Maputo, qui recommandait d'allouer au moins 10 % du budget national à l'agriculture. Pourtant, malgré une progression en valeur absolue des dépenses publiques rurales, la part de l'agriculture dans les finances nationales avait décliné, passant de 11,5 % entre 2011 et 2015 à 9,8 % sur la période suivante, en deçà des engagements de Maputo/Malabo (soit environ 150 milliards de FCFA, Figure 7). Le PNIA, principal instrument d'investissement du PNSR, traduisait ces orientations en actions concrètes, cherchant à améliorer la productivité et la compétitivité des filières tout en renforçant la résilience du secteur face aux risques climatiques et économiques. Il ambitionnait un taux de croissance annuel de 6,2 % du PIB agricole, un niveau jugé insuffisant pour réduire significativement la pauvreté rurale, qui aurait nécessité une progression d'au moins 7,4 % par an. Près de la moitié des financements était consacrée à l'irrigation et à la gestion de l'eau, illustrant une volonté de sécuriser la production face aux aléas climatiques.

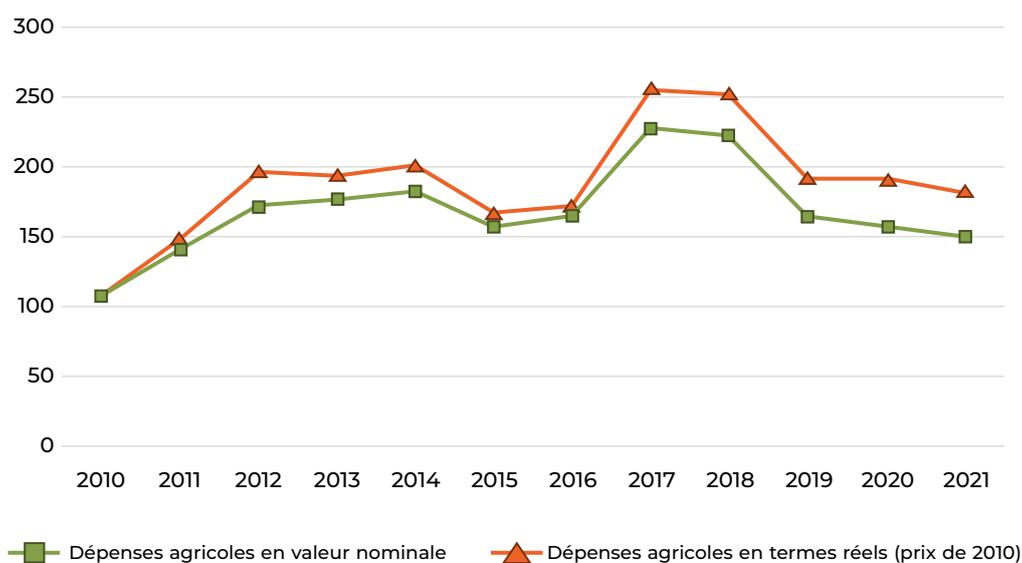


Figure 7 : Évolution des dépenses publiques agricoles en valeur nominale et en termes réels (en milliards de FCFA).
Source : les auteurs à partir des données de la DGB, de la DGEP et de la DGESS

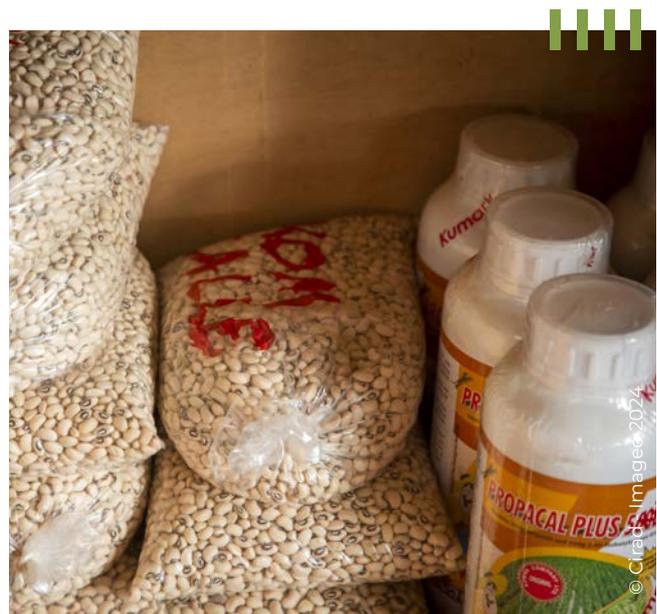
L'intensification agricole constituait une autre priorité, avec des objectifs ambitieux d'augmentation des rendements : 20,5 % pour le riz, 23,6 % pour le maïs et 17,3 % pour le sorgho. Toutefois, ces projections se heurtaient à des contraintes techniques et structurelles, compromettant la soutenabilité de telles hausses sur plusieurs années. Les infrastructures de commercialisation, comme les marchés à bétail et les abattoirs ont bénéficié d'investissements conséquents. Cependant, les retards et la mauvaise gestion des financements ont limité leur impact. Les périmètres irrigués, en particulier, affichaient une rentabilité moindre qu'espérée, dus aux faibles rendements, à une pression foncière croissante et à un recouvrement insuffisant des redevances d'eau.

Les subventions aux intrants agricoles constituaient un levier stratégique du PNIA, mis en place pour pallier les vulnérabilités révélées par la crise de 2008. Pourtant, les résultats étaient mitigés (Encadré 1) : seulement 17 000 tonnes d'engrais étaient subventionnées par an couvrant 2 % des besoins des cultures vivrières. Le système de subvention électronique, Agri-Voucher, mis en place pour limiter les détournements a rencontré des obstacles comme une couverture réseau inégale et des bases de données approximatives.

Le PNIA du Burkina Faso se distinguait de ceux des autres pays d'Afrique de l'Ouest par son accent mis sur la valorisation des ressources locales, encourageant l'utilisation de fumure animale, de composts de biodéchets et de phosphate naturel (Burkina Phosphate) pour améliorer la fertilité des sols et de techniques de gestion des sols et de l'eau (zaï, demi-lunes, cordons pierreux) (Dugué et al., 2015). Cette orientation traduisait un équilibre recherché entre modernisation agricole et gestion durable des ressources naturelles, même si la priorité restait donnée à l'intensification et à la compétitivité des filières. L'ambiguïté persistait toutefois dans l'usage du terme « intensification », employé tantôt pour désigner des pratiques conventionnelles, tantôt pour une intensification durable intégrant des objectifs environnementaux. Cette dualité se reflétait également dans les documents stratégiques, où l'agriculture familiale et l'agrobusiness étaient envisagés comme complémentaires. Tandis que l'agrobusiness était perçu comme essentiel pour répondre aux besoins alimentaires croissants du pays, les politiques publiques cherchaient à soutenir simultanément les petits producteurs et les grandes exploitations, adoptant une approche inclusive de développement agricole.

Le gouvernement burkinabè justifie ainsi son approche qu'il considère inclusive : « *Nous sommes un service public, et le service public, c'est d'offrir ces différents services à ces différents clients. [...] On a toujours voulu offrir des alternatives à tous ceux qui interviennent dans l'agriculture, car l'orientation qu'on a voulu donner à l'agriculture au Burkina, c'est l'agriculture familiale mais aussi l'agrobusiness.* »¹³

En parallèle, ce renforcement des approches productivistes s'est accompagné d'un intérêt croissant pour la restauration des terres dégradées et l'adoption de pratiques plus durables au début des années 2010. Portée notamment par le ministère de l'Environnement, cette dynamique s'était concrétisée avec le **Plan d'Action pour la Promotion des Modes de Consommation et de Production Durables** (PA-MPCD, 2010), qui mettait l'accent sur la conservation des eaux et des sols, l'agriculture biologique, l'agroforesterie et la fertilisation organique. La récupération des terres dégradées reposait sur des techniques comme la fixation biologique de l'azote et l'utilisation d'intrants naturels, inscrivant ainsi l'agroécologie dans une approche de lutte contre la désertification et de réhabilitation des sols. En 2013, la **Politique Nationale de Développement Durable** (PNDD) a officialisé l'intégration des notions de résilience, d'économie verte et de transition écologique, mais en adoptant une



13. Propos recueillis lors d'un entretien réalisé le 24/05/2019 auprès d'un acteur gouvernemental.

approche essentiellement techno-optimiste, misant sur l'innovation et la croissance verte sans définir de cadre d'action précis. Dans le même temps, l'adoption en 2011 de la **Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable** (SCADD), venue remplacer le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), a marqué un tournant en intégrant les préoccupations environnementales aux politiques économiques et agricoles. Cependant, même si la durabilité y a été reconnue comme un enjeu transversal, elle est restée subordonnée aux impératifs de compétitivité et d'expansion des filières agricoles destinées à l'exportation, perpétuant ainsi une tension entre intensification agricole et gestion environnementale.

L'ambivalence des politiques agricoles et environnementales régionales, en interaction avec les politiques nationales sur la question de l'agroécologie, s'accroît à partir de la seconde moitié des années 2010, notamment avec le lancement de programmes tels que le PATAE, comme il sera détaillé plus loin dans cette section.

Premiers jalons de l'intégration de l'agroécologie dans les stratégies sous-régionales et nationales (2015-2020)

Si les politiques agricoles sous-régionales sont restées principalement tournées vers la sécurité alimentaire, l'augmentation de la productivité et la compétitivité des filières, elles ont progressivement intégré des objectifs liés à l'agroécologie et à l'adaptation au changement climatique. Cette évolution s'est traduite par des initiatives et programmes régionaux qui ont influencé directement les orientations nationales. La CEDEAO s'est affirmée comme l'acteur le plus proactif en matière d'agroécologie, notamment à travers son Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), qui promeut des pratiques d'intensification durable dans les Plans Résilience Sensible Climat.¹⁴ En 2017, l'ARAA a initié le projet *Capitalisation d'expériences d'acteurs pour le développement de techniques agroécologiques résilientes* (CALAO), dans le cadre du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest (PASANAQ). Depuis 2018, l'agroécologie est également intégrée dans la Politique agricole de la CEDEAO, avec l'appui de la FAO, qui a soutenu la mise en place d'un *Programme Régional d'Investissement pour l'Agroécologie*. Ce programme, prévu sur dix ans, associe transition agroécologique et formation agricole et s'articule avec des projets nationaux tels que le PATAE et le PAIAD (Dugué et al., 2015). En parallèle, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO a créé en 2019 un mécanisme de financement spécifique pour l'agriculture intelligente face au climat (AIC) et l'agroécologie.¹⁵

Dans le sillage de la COP21, la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS ont organisé en 2015 un Forum de Haut Niveau sur l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, qui a abouti à la création d'un cadre d'intervention et d'une alliance ouest-africaine dédiée à sa mise en œuvre. Depuis, les États membres sont encouragés à aligner leurs politiques agricoles sur ces principes, ce qui influence directement l'institutionnalisation de l'agroécologie à l'échelle nationale (Dugué et al., 2015). L'Union Africaine porte également plusieurs initiatives en faveur de l'agriculture durable, dont l'Initiative Grande Muraille Verte (2007), mise en œuvre par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et coordonnée au Burkina Faso par le ministère de l'Environnement. Elle a également adopté un Plan d'action pour l'agriculture écologique et biologique, bien que son influence sur les politiques nationales demeure limitée.

Sur le plan conceptuel, la CEDEAO promeut à la fois l'agroécologie et l'AIC, qu'elle présente comme complémentaires bien qu'elles reposent sur des approches différentes. Alors que l'agroécologie privilégie la diversification et la régénération des écosystèmes agricoles, l'AIC met davantage l'accent sur la productivité et l'adaptation technologique aux changements climatiques. Cette assimilation est renforcée par l'usage interchangeable des termes agroécologie, AIC et intensification durable dans les discours institutionnels. Toutefois, lors du *Regional Meeting on Agroecology* organisé en 2015 par la FAO, des organisations de la société civile ont dénoncé l'AIC comme une tentative de *greenwashing*, tandis que certaines organisations professionnelles ont défendu une agroécologie paysanne plus radicale. Cette opposition reflète des divergences entre une agroécologie portée par les organisations paysannes, ancrée dans les savoir-faire locaux, et une vision plus technicisée et institutionnalisée, proche des principes de l'AIC (Loconto & Fouilleux, 2019).

14. Agent de la CEDEAO dans Conférence CIRAD/AFD, *Changer d'échelle en agroécologie pour une alimentation durable*, 2022.

15. Conférence CIRAD/AFD, *Changer d'échelle en agroécologie pour une alimentation durable*, 2022.

Au Burkina Faso, l'adoption du **Plan National de Développement Économique et Social** (PNDES I, 2016-2020) définit une vision de l'agriculture à l'horizon 2025 comme étant « *moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes, assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active* ». Depuis son adoption, les politiques publiques ont été structurées en trois niveaux : les politiques sectorielles définies selon les quatorze secteurs de planification, les stratégies qui en assurent l'opérationnalisation par sous-secteur, et les projets et programmes qui en garantissent la mise en œuvre. Certaines politiques nationales transversales antérieures, comme la Politique Nationale de Développement Durable ou la Politique Nationale Genre, sont restées en vigueur jusqu'à l'échéance de l'Étude Nationale Prospective 2025 (ENP 2025), servant de cadre de référence pour l'intégration des enjeux environnementaux dans l'ensemble des politiques publiques.

Le PNDES I mentionne explicitement l'agroécologie dans une approche de *croissance résiliente*, mais son intégration demeure marginale et diluée dans un ensemble de concepts associés à l'intensification agricole. Elle y est placée sur le même plan que l'agriculture climato-intelligente, dans une formulation qui l'associe avant tout à l'accroissement de la productivité : « *Il s'agira également de poursuivre l'amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité à coûts réduits et adaptés pour les productions agricoles, animales et halieutiques à travers [...], la promotion de l'agriculture climato-intelligente et de l'agroécologie.* » L'ENP 2025, mobilisée comme cadre de référence dans la plupart des documents stratégiques, évoque *l'agriculture biologique* dans l'un de ses scénarios prospectifs, où elle est envisagée avant tout comme une opportunité d'exportation vers les marchés occidentaux plutôt que comme une alternative structurante pour le système agricole national.

Le PNDES II (2021-2025) prolonge cette dynamique en réaffirmant la nécessité de promouvoir simultanément l'agriculture climato-intelligente et l'agroécologie, mais sans expliciter les différences entre ces approches. Il met l'accent sur la gestion durable des sols, la gestion intégrée du paysage et l'adaptation au changement climatique, tout en restant largement dominé par les objectifs d'intensification agricole, avec peu de mesures concrètes pour favoriser une transition agroécologique effective. Le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT, 2017) s'inscrit dans cette évolution en approfondissant l'analyse des limites du système rural traditionnel, marqué par l'agriculture extensive, la pression démographique et une gestion foncière coutumière en tension. Sans mentionner explicitement l'agroécologie, il met en évidence la saturation spatiale des terres agricoles et la difficulté pour les sols de se régénérer, plaidant pour la recherche de « nouveaux équilibres ». Il préconise notamment l'intensification sylvo-pastorale comme un moyen réaliste d'augmenter la production et d'inverser la baisse des rendements, et insiste sur l'amélioration de la fertilité des sols et la gestion des ressources en eau. Cette orientation converge avec certaines pratiques agroécologiques, bien que l'approche adoptée privilégie avant tout une modernisation technique plutôt qu'une remise en question des modèles de production dominants.

L'intégration de l'agroécologie dans les cadres institutionnels sous-régionaux et les référentiels nationaux de développement du Burkina Faso s'est également accompagnée d'une prise en compte plus récente et ambitieuse au sein des politiques sectorielles.

Evolution de l'agroécologie dans les documents des politiques sectorielles

Dans le secteur agricole, l'un des premiers textes législatifs à intégrer explicitement l'agroécologie est la **Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, Halieutique et Faunique (LOASPHF, 2016)**, qui la définit comme « *une forme d'agriculture incluant l'agriculture biologique, combinant développement agricole et protection de l'environnement, avec un accent sur l'équilibre durable du système sol-culture et la réduction progressive des apports chimiques* ». Toutefois, en l'absence d'une stratégie de mise en œuvre claire, cette reconnaissance est restée largement théorique. De même, le **PNSR II** a conforté certaines orientations favorables à l'agroécologie en la présentant comme un outil de restauration des sols et d'amélioration de la productivité, notamment à travers l'encouragement à l'utilisation de fumures organiques en complément des intrants minéraux. Pourtant, sans financements dédiés, ces principes sont demeurés peu opérationnels. D'autres documents sectoriels, tels que la **Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle** (PNSAN) et les stratégies relatives aux produits forestiers non

ligneux, au développement de l'entrepreneuriat agricole ou aux intrants et équipements, mentionnent ponctuellement l'agroécologie sous l'angle de la gestion durable des ressources naturelles. Ces orientations restent, néanmoins, largement subordonnées aux objectifs de compétitivité des filières et de modernisation des exploitations, limitant l'agroécologie à un rôle complémentaire plutôt qu'à un véritable changement de paradigme.

Dans les politiques environnementales, plusieurs cadres stratégiques encouragent indirectement son intégration. La **Politique sectorielle Environnement, Eau et Assainissement** (PS-EEA), le **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique** (PNA) et la **Stratégie Nationale de Conservation et de Restauration des Sols** (SN-CRS, 2020) adoptent une vision commune axée sur la résilience, la gestion durable des terres et l'adaptation aux changements climatiques. Ces cadres promeuvent la conservation des sols et la gestion intégrée des ressources naturelles, rejoignant ainsi plusieurs principes agroécologiques. Cependant, ils évitent de la mentionner explicitement, préférant des terminologies plus généralistes comme l'agriculture de conservation ou la gestion durable des paysages. Les acteurs du ministère de l'Environnement soulignent néanmoins que, bien que le terme ne soit pas systématiquement employé, les pratiques mises en œuvre sur le terrain en relèvent largement.¹⁶ Certains estiment d'ailleurs que l'orientation du ministère vers l'agroécologie s'est affirmée avec sa redénomination en 2016 en Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique.

L'Initiative Grande Muraille Verte illustre cette dynamique, combinant reboisement, agroforesterie et conservation des terres pour renforcer la résilience des sols et des communautés locales. Le Plan National d'Adaptation (PNA) met quant à lui l'accent sur l'agriculture de conservation et la gestion intégrée de la fertilité des sols, deux approches qui s'inscrivent dans une logique agroécologique. Si son pendant agricole ne mentionne pas explicitement l'agroécologie, les acteurs du SP-CNDD rappellent que ses déclinaisons opérationnelles reposent largement sur ces pratiques, en particulier dans les politiques d'adaptation au changement climatique. En revanche, la PS-EEA, développée en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, adopte une posture plus prudente. Tout en visant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, elle met davantage l'accent sur l'innovation et les transferts technologiques, privilégiant une modernisation des pratiques agricoles fondée sur l'investissement en équipements et les solutions technologiques.

Les politiques environnementales et l'agenda de l'adaptation au changement climatique bénéficient d'un appui constant des partenaires techniques et financiers, dont l'influence est déterminante dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes environnementaux. Cet appui, particulièrement visible dans la traduction des engagements internationaux, notamment ceux de l'Accord de Paris pour le Climat (2015), en politiques nationales, contribue à une meilleure reconnaissance de l'agroécologie dans certains cadres stratégiques. Cependant, ces financements et appuis techniques ne suffisent pas à transformer en profondeur les priorités du développement agricole, toujours largement orientées vers l'intensification productiviste.

Cette dynamique a néanmoins abouti, en mars 2023, à l'adoption officielle de la **SND-AE**, qui sera détaillée dans la section 3.3. Élaborée sous l'impulsion de la coopération internationale et des organisations de la société civile, cette stratégie s'accompagne d'un plan d'action et d'une plateforme interministérielle de coordination. L'évolution du cadre institutionnel, illustrée par la construction de la SND-AE reflète les processus de négociation et d'arbitrage qui ont permis d'ancrer l'agroécologie dans les politiques nationales. Ainsi, bien que l'agroécologie se soit progressivement imposée dans les documents institutionnels du Burkina Faso, sa mise en œuvre reste entravée par des contradictions structurelles. Si elle est promue dans les politiques environnementales comme une réponse à la dégradation des sols et aux changements climatiques, les politiques agricoles continuent de privilégier des modèles intensifs axés sur la productivité et la compétitivité des filières. Cette tension entre deux visions du développement agricole limite l'impact concret des stratégies agroécologiques et freine leur intégration systématique dans l'action publique. Les sections suivantes reviendront sur les dispositifs concrets mis en place et les acteurs qui ont façonné cette prise en compte progressive.

16. Entretien réalisé le 21/04/2022 auprès d'une structure ministérielle.

3.2. Mise en place de dispositifs et d'actions en faveur de l'agroécologie

Les sections précédentes ont mis en évidence la mise à l'agenda progressive de l'agroécologie et l'évolution des discours dans les documents de politiques publiques. Cependant, les dispositifs concrets de soutien à la transition ou à l'intensification agroécologique restent limités. L'action publique en matière de développement agricole demeure principalement structurée autour d'instruments qui, dans leur conception et leur application, s'avèrent peu favorables à une véritable transition agroécologique. L'analyse de ces dispositifs, bien que non exhaustive, permet d'évaluer l'écart entre les engagements politiques affichés et leur traduction effective sur le terrain, en les confrontant aux attentes et propositions des acteurs engagés dans la promotion de l'agroécologie.

L'agroécologie dans l'administration publique burkinabè et ses instruments de soutien

Dans le prolongement des évolutions politiques récentes, l'appui institutionnel au développement de l'agroécologie s'est intensifié à la fin des années 2010, traduisant un intérêt croissant des services de l'État burkinabè. Deux postes spécifiques ont été créés au sein du ministère de l'Agriculture pour renforcer cet engagement : le Correspondant National de l'Agroécologie de la CEDEAO, instauré en 2017 pour gérer la mise en œuvre du PATAE, et le Point Focal « **Agroécologie et Agriculture Biologique** », mis en place en 2018 pour faciliter la communication avec les acteurs agroécologiques. Ce dernier poste a été confié au directeur du service maraîchage du Département du Développement des Productions Agricoles (DDPA), un choix motivé par l'idée que l'agriculture biologique concernait avant tout les cultures maraîchères.¹⁷

Ces ajustements de l'organigramme reflètent une reconnaissance politique de l'agroécologie, bien que leur origine soit double : le premier poste répondait à une décision de la CEDEAO, tandis que le second résultait d'un plaidoyer du Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio). Si ces avancées ont été saluées par les acteurs du secteur, elles sont restées progressives.¹⁸ La création de ces points focaux a marqué le début d'une prise de conscience de l'agroécologie comme un enjeu du secteur agricole :

« Un point focal qui va véritablement suivre les acteurs de l'agroécologie pour comprendre le milieu, leur dynamique [...]. Ça a encouragé d'autres acteurs, [...] ça a lancé également d'autres dynamiques au niveau national. [...] C'est comme si ce levier a été vraiment majeur pour que les acteurs prolifèrent. C'est très important pour nous et ça commence vraiment à prendre un envol au niveau des ministères. Aujourd'hui, on voit cette volonté apparente de l'État à comprendre et à accompagner. »¹⁹

Certains espéraient qu'ils évoluent vers des structures gouvernementales *ad hoc*, telles que des Secrétariats Techniques ou Permanents, afin d'intégrer durablement l'agroécologie dans les référentiels de développement. L'ancrage de cette approche au sein de la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV), qui a piloté l'élaboration de la SNDA, témoigne d'une approche institutionnelle encore centrée sur la production végétale. Cependant, le Correspondant National de l'Agroécologie occupait également un rôle de coordination interministérielle, notamment à travers l'animation des concertations pour la mise en œuvre du PATAE.²⁰

L'appui institutionnel s'est accompagné de la création et du renforcement d'instruments de soutien à l'agroécologie, bien que ceux-ci restent limités et largement portés par des acteurs non étatiques. L'intervention publique repose principalement sur la formation aux pratiques agroécologiques, l'appui-conseil et le subventionnement des bio-intrants, avec un effort particulier pour adapter le cadre réglementaire. L'homologation et la diffusion des fertilisants organiques et des produits phytosanitaires naturels ont ainsi été facilitées, et des ajustements des règles de commande publique ont cherché

17. Propos recueillis lors d'un entretien réalisé le 10/04/2019.

18. Propos recueillis lors d'un entretien réalisé le 20/04/2022 auprès d'une structure de la société civile.

19. Propos recueillis lors d'un entretien réalisé le 04/04/2019 auprès d'une structure de la société civile.

20. Entretien réalisé le 10/04/2019.

à encourager leur mise à l'échelle par le secteur privé. Certaines voix plaident pour la certification des produits agroécologiques et la subvention d'équipements spécifiques, mais ces démarches peinent à s'imposer.

Le principal instrument de soutien repose sur la **formation et l'appui-conseil**, intégrés au Système National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil. Les agents des différents ministères en charge du développement rural et de l'environnement interviennent sur diverses thématiques : le ministère de l'Environnement sensibilise à la réduction des pesticides de synthèse et à leur impact sur les sols, tandis que la Direction de la Transformation, de l'Alimentation, de la Promotion des Normes et de la Qualité Nutritionnelle (DTAN) au sein du ministère de l'Agriculture encourage la diversification des cultures et l'intégration culture-élevage. Le SP-CNDD soutient l'adoption de pratiques agroécologiques en finançant certains équipements adaptés. En complément, plusieurs fermes et plateformes agroécologiques, souvent initiées par des organisations de la société civile et soutenues par l'État, offrent des formations aux jeunes ruraux déscolarisés.

L'intégration de l'agroécologie dans les dispositifs **d'enseignement et de recherche** constitue un autre axe d'accompagnement. Plusieurs institutions d'enseignement supérieur, notamment l'Université Nazi-Boni et l'Université Joseph-Ki-Zerbo, ont intégré des modules sur l'agroécologie, appuyés par des instituts de recherche tels que l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) et l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS).²¹ Ces structures contribuent à structurer la recherche agroécologique et à former une nouvelle génération de chercheurs spécialisés. La coopération internationale joue également un rôle clé, notamment dans la mobilisation de financements et l'accroissement de la visibilité du secteur. Des initiatives comme le projet Fair-Sahel illustrent cette dynamique, tandis que le ministère de l'Agriculture, en partenariat avec le CNABio, a lancé en 2019 un programme de formation des agents de vulgarisation afin d'améliorer l'accompagnement des producteurs.

L'adaptation du cadre réglementaire s'est également traduite par des mesures incitant à la promotion des productions agroécologiques nationales. Un arrêté de 2017 impose la **priorisation des produits locaux dans l'alimentation des établissements publics**, facilitant ainsi l'accès au marché pour les produits agroécologiques en limitant leur concurrence avec les importations (Arrêté N°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017). La création de livrets et de centres de promotion des mets locaux participe à cette dynamique, ces recettes s'appuyant souvent sur des variétés issues de pratiques agroécologiques. De plus, la DTAN a initié un programme de certification de certaines unités de transformation, situées dans des zones à forte production agroécologique, en collaboration avec l'Agence Burkinabè de Normalisation, de Métrologie et de la Qualité (ABNORM), qui a déjà certifié sept unités garantissant l'absence de pesticides dans leurs produits. L'initiative présidentielle « Assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour », qui connecte les cantines scolaires aux producteurs locaux, est également perçue comme une opportunité pour accélérer la transition vers des systèmes de production plus durables.²²

L'intégration des biofertilisants dans les commandes publiques de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériel Agricole (CAIMA) a favorisé leur diffusion auprès des producteurs. Par ailleurs, la politique nationale de modernisation agricole commence à inclure des équipements adaptés à l'agroécologie, notamment avec la commande en 2022 de tracteurs conçus pour préserver la structure des sols. Ces avancées demeurent toutefois marginales face aux politiques dominantes qui continuent de privilégier les intrants chimiques et la mécanisation intensive.²³

En parallèle, l'agroécologie repose largement sur des initiatives portées par des organisations paysannes, des OSC et des acteurs internationaux. De nombreux projets visent à renforcer les capacités des producteurs et à structurer la mise sur le marché des produits agroécologiques à travers des certifications participatives, des événements de promotion et des réseaux d'échange de bonnes pratiques. Face aux limites de l'intervention publique, plusieurs programmes de coopération internationale soutiennent la

21. Rurangwa Eugene, *Approches agro écologiques au Burkina Faso. Principales conclusions de l'évaluation nationale*, FAO, mars 2021. Présentation dans le cadre du webinaire « Intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques au Burkina Faso ».

22. Albert Ouédraogo, discours d'introduction de la première session du Conseil d'Orientation Stratégique de l'Initiative, 7 juillet 2022, page Facebook officielle de la Primature du Burkina Faso, publication le 07/07/2022.

23. Dr Delwendé Innocent KIBA, interview publiée sur la page Facebook du MARAH le 08/05/2022.

transition agroécologique en partenariat avec des acteurs burkinabè, qu'il s'agisse d'institutions publiques, d'ONG locales ou d'organisations paysannes. Toutefois, la frontière entre projets étatiques et initiatives des partenaires techniques et financiers reste floue. Certains s'alignent explicitement sur les stratégies nationales et complètent les politiques publiques, tandis que d'autres sont conçus de manière plus indépendante, tout en affichant une convergence avec les priorités nationales. Dans certains cas, des structures étatiques assurent un suivi, à l'image du SP-CNDD, qui encadre plusieurs initiatives environnementales.

L'institutionnalisation de l'agroécologie implique ainsi un réajustement des instruments existants, mais aussi un déplacement progressif des priorités de financement. Or, l'instrument central de la politique agricole du Burkina Faso reste la subvention aux intrants chimiques. Depuis 2017, des campagnes de subvention des bio-intrants ont été mises en place, mais elles restent limitées et ne traduisent pas une volonté de substitution aux intrants conventionnels, plutôt une logique de complémentarité.²⁴



Un réseau dense et diversifié d'acteurs de l'agroécologie

L'agroécologie au Burkina Faso repose sur un réseau dense et diversifié d'acteurs, associant institutions publiques, organisations de la société civile et, dans une moindre mesure, acteurs privés. Bien que l'État joue un rôle croissant dans son intégration aux politiques publiques, la dynamique est principalement portée par des ONG, des associations et des organisations paysannes, qui structurent leurs actions autour de plusieurs axes : plaidoyer auprès des décideurs, promotion des pratiques agroécologiques via la formation et la sensibilisation, accompagnement technique des producteurs, mise en place de filières de bio-intrants et d'équipements adaptés, ainsi que le développement de fermes agro-sylvo-pastorales (Sempore, 2021) (Encadré 2).

Les institutions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur participent également à ces initiatives, bien que leur engagement reste essentiellement limité à des expérimentations à l'échelle de la parcelle. À ce jour, la recherche agroécologique appliquée aux systèmes d'exploitation et aux territoires demeure marginale. La couverture géographique de ces initiatives est inégale, se concentrant dans les régions du Centre, du Centre-Nord, du Plateau Central, de l'Ouest, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun. De nombreuses actions reposent sur des projets de recherche-développement de courte durée (un à quatre ans), ce qui limite leur ancrage dans le temps et leur capacité à structurer durablement la transition agroécologique (Sempore, 2021).

Plusieurs cartographies des acteurs de l'agroécologie ont déjà été réalisées,²⁵ et ce rapport ne vise donc pas à en produire une nouvelle. Il propose un aperçu des principaux acteurs, notamment les organisations de la société civile et certains acteurs privés. Certaines initiatives sont directement adossées

24. Inter-Réseaux, Inter-Réseaux, Compte-Rendu de la Journée de partage d'expériences sur les dynamiques d'accompagnement des organisations paysannes pour le changement d'échelle en agroécologie, 2018.

25. Voir : Inter-Réseaux Développement Rural & IRAM. (2022). État des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole au Burkina Faso (Projet ACOTAF). Confédération Paysanne du Faso (CPF). (2024). *Cartographie des acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso*. Ouagadougou, Burkina Faso; Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques. (2022). *Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso 2023-2027*. Gouvernement du Burkina Faso; CEDEAO/ ARAA. (2025). *Rapport annuel 2024 du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest*. Lomé, Togo; ENDA Pronat. (2024). *Récits et dynamiques autour de l'agroécologie au Burkina Faso* (Initiative IAM Africa). Dakar, Sénégal.

à des programmes publics, tandis que d'autres évoluent en dehors de toute coordination étatique. Cette cartographie met en évidence une diversité d'interactions entre ces acteurs, qui se déclinent en trois grandes catégories : appui financier et technique, collaboration pour la mise en œuvre des initiatives, et coopération en matière de plaidoyer et d'échange d'informations. Produites avec le logiciel Gephi à partir des données issues de sites web institutionnels, de rapports et d'entretiens semi-directifs, les figures 8 et 9 illustrent ces relations. Dans la Figure 8, la couleur des nœuds représente les communautés d'acteurs en fonction de la densité de leurs interactions. Dans la Figure 9, elle distingue les institutions selon leur échelle (internationale, nationale ou locale), tandis que la taille des nœuds reflète leur centralité dans le réseau (*degree centrality*).

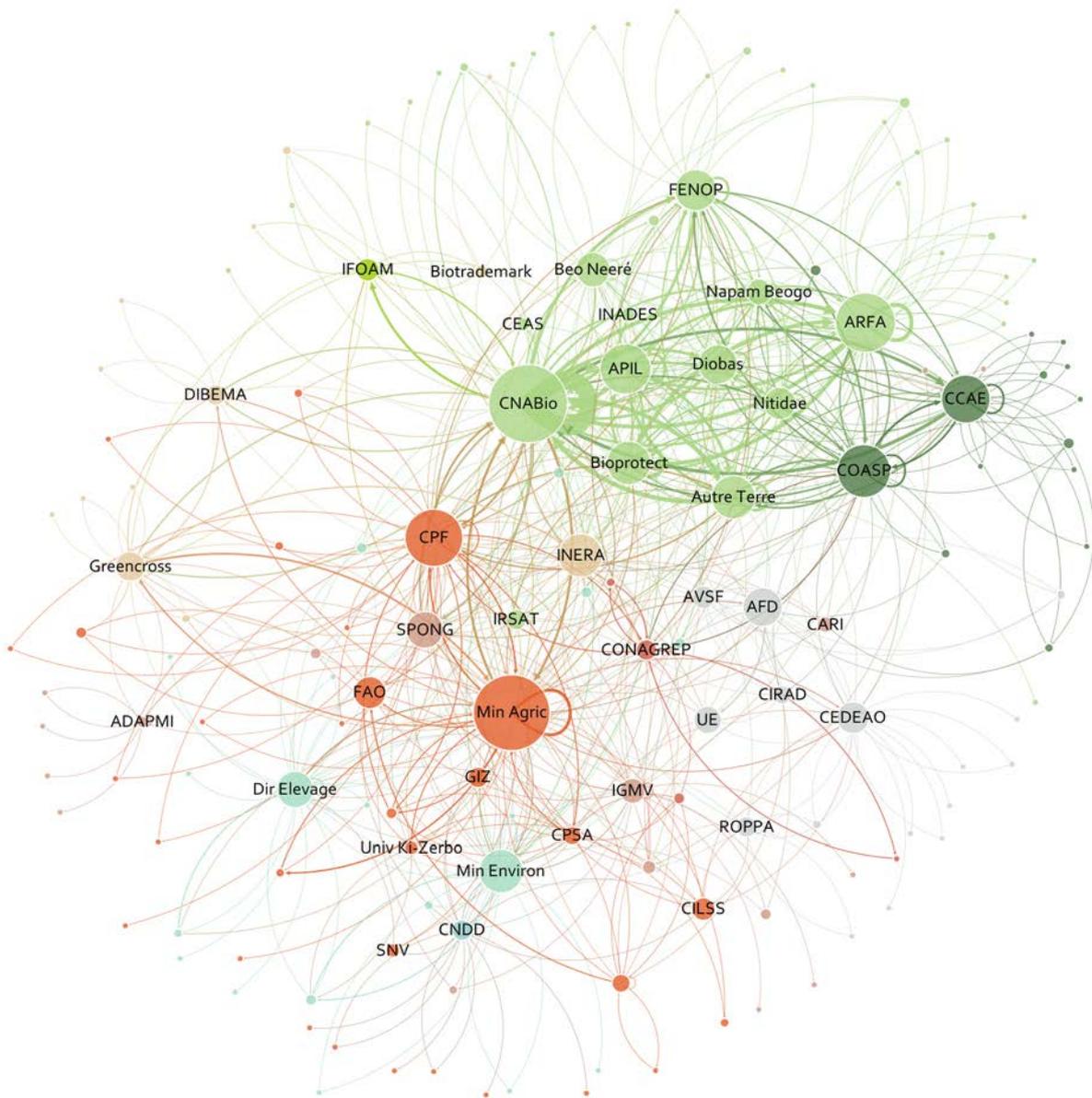


Figure 8 : Réseau d'acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso en 2022. Source : C. Milhorange

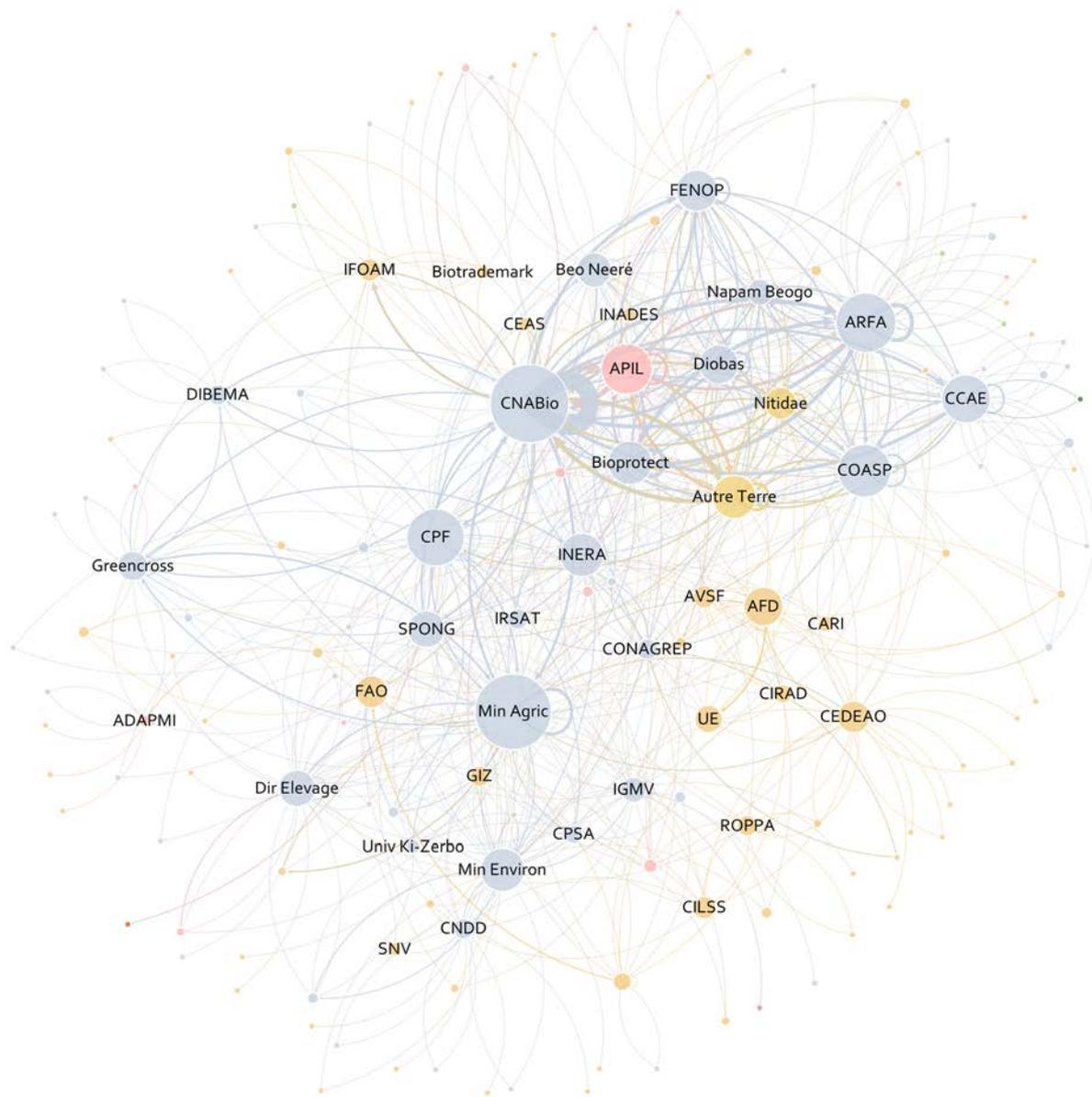


Figure 9 : Réseau d'acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso en 2022. Source : C. Milhorange

Cette cartographie révèle un écosystème d'acteurs à la fois dense et fragmenté. Les ONG occupent une place centrale, entretenant de nombreuses connexions entre elles. Toutefois, ces interactions ne se traduisent pas toujours par de réelles synergies opérationnelles, suggérant un potentiel de structuration encore insuffisamment exploité. Du côté des acteurs publics, le ministère de l'Agriculture joue un rôle clé, tandis que le ministère de l'Environnement reste en retrait, avec peu de connexions aux autres organisations. La Direction de l'Élevage, quant à elle, apparaît particulièrement isolée, un constat qui souligne le faible ancrage de l'intégration agriculture-élevage dans les approches agroécologiques dominantes.

L'analyse révèle également une concentration marquée d'interactions au sein d'un groupe particulier d'organisations de la société civile (en vert), qui privilégie une approche centrée sur les dimensions environnementales de l'agroécologie. Ce groupe met l'accent sur l'agriculture biologique, la production et la diffusion de bio-intrants et la formation de cadres spécialisés, tout en jouant un rôle moteur dans le plaidoyer, notamment lors de l'élaboration de la SND-AE. À l'inverse, d'autres groupes apparaissent plus dispersés (en orange, marron, gris), avec des interactions moins denses et une coordination plus limitée. L'analyse des réseaux s'appuie principalement sur des acteurs institutionnels nationaux et internationaux,

visibles dans le paysage burkinabè. Cependant, elle peine encore à capturer pleinement les dynamiques territoriales, en particulier celles portées par les organisations paysannes et les structures implantées sur ces territoires. Un approfondissement de cette analyse serait nécessaire pour mieux comprendre ces interactions et leur influence sur les trajectoires de transition agroécologique à l'échelle locale.

Un autre constat majeur est la faible implication du secteur privé, des transformateurs et des filières commerciales. Cette absence relative peut s'expliquer par la proximité de ces acteurs avec certaines ONG très investies dans le plaidoyer, mais elle traduit surtout une dynamique économique encore largement tributaire des financements publics et internationaux. Le marché des intrants et des prestations en agroécologie demeure limité à quelques segments spécifiques, sans structuration à l'échelle nationale, ce qui freine l'émergence d'un véritable écosystème économique capable de soutenir la transition.

Cette structuration hétérogène et partiellement fragmentée illustre à la fois le dynamisme et les limites du réseau agroécologique burkinabè. Si certaines organisations de la société civile ont su bâtir des alliances solides, la dispersion – voire la concurrence – entre initiatives limite encore l'impact global de ces dynamiques. Le poids prépondérant des ONG et des organisations paysannes contraste avec l'engagement encore limité de l'État, dont les instruments de soutien à l'agroécologie restent marginaux. L'analyse des réseaux met également en lumière une segmentation entre les acteurs tournés vers l'agriculture biologique et les bio-intrants, fortement connectés, et d'autres initiatives plus isolées, intervenant à l'échelle locale sans réel lien avec les politiques nationales.

La temporalité des initiatives constitue une autre contrainte : nombre de projets reposent sur des financements de courte durée, ce qui entrave leur pérennisation et leur capacité à structurer durablement la transition agroécologique. Cette dépendance aux financements extérieurs renforce également un biais où certaines dynamiques apparaissent davantage impulsées par les bailleurs internationaux que par des besoins émanant du terrain. Si les efforts d'institutionnalisation se traduisent par des avancées en matière de réglementation et de reconnaissance dans les politiques publiques, l'intégration effective de l'agroécologie à grande échelle demeure encore embryonnaire. Un renforcement des liens entre initiatives locales, recherche appliquée et politiques publiques permettrait de dépasser ces limites et d'assurer une meilleure cohérence des stratégies agroécologiques à l'échelle nationale.



Encadré 2 - Liste non-exhaustive d'acteurs de la société civile impliqués dans la promotion de l'agroécologie au Burkina Faso

- L'ONG **Acting for Life** œuvre pour la transition agroécologique et l'insertion des jeunes ruraux à travers plusieurs projets. PROFIL (*Programme de Formation et d'Insertion des Jeunes*) mis en œuvre avec ARFA vise à former 900 jeunes aux métiers agro-sylvo-pastoraux. TERSAA (*Transition des Systèmes Agricoles et Alimentaires sur les Territoires*) avec la CPF renforce la résilience des systèmes agricoles et alimentaires face au changement climatique, en soutenant l'agriculture familiale et l'accès aux marchés rémunérateurs. Acting for Life s'investit également dans le plaidoyer agroécologique pour la structuration des filières et l'intégration des pratiques durables dans les politiques agricoles locales.
- L'ONG **Action Contre la Faim** (ACF) agit dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en intégrant l'agroécologie. Son projet phare, Projet innovant pluri-acteurs pour une potentielle mise à l'échelle des pratiques agroécologiques dans la région de l'Est est mis en œuvre avec l'INERA et Béo-Nééré pour la diffusion et l'adoption des pratiques agroécologiques auprès des producteurs. ACF combine cette approche avec des actions de plaidoyer et de renforcement des capacités, contribuant à une transformation durable des systèmes alimentaires locaux tout en prenant en compte les défis environnementaux et socio-économiques des populations rurales.
- L'ONG **Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières** (AVSF) est l'un des principaux partenaires du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE). Ce programme vise à l'adoption des pratiques agroécologiques, le renforcement des organisations paysannes et l'élaboration de politiques publiques favorisant l'agroécologie. Depuis 2017, le projet Agroécologie Burkina, mis en œuvre avec l'Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie (ARFA) et l'Université de Fada N'Gourma, soutient l'adoption de technologies agricoles innovantes et l'accès à une mécanisation adaptée aux réalités des exploitations familiales. Transitions agroécologiques et résilience des territoires ruraux (2021-2025) appuie les organisations paysannes dans la structuration de filières durables et la conception de politiques agricoles adaptées aux contextes locaux pour une gouvernance plus inclusive.
- L'**Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie** (ARFA), spécialisée dans la formation, la recherche-action et l'accompagnement technique des producteurs, met en œuvre plusieurs projets favorisant l'agroécologie et l'agriculture biologique. Beog Yínga (2021-2024) améliore la résilience des populations rurales à l'Est et au Nord, à travers la restauration des sols, la reforestation et l'amélioration de l'accès à l'eau. ProFiA (2021-2024), accompagne plus de 1 500 producteurs et productrices dans la production de sésame biologique, l'aviculture et la transformation agroalimentaire, tout en facilitant l'accès aux marchés rémunérateurs. PROMESSE-FP et PROFIL 2, favorisent la formation et l'insertion des jeunes ruraux.
- L'ONG **Autre Terre** promeut l'économie sociale et solidaire, l'agroécologie et la gestion durable des ressources naturelles. Son projet phare, GP-SAEP (*Transition agroécologique et systèmes alimentaires durables*), vise à structurer les filières agroécologiques et à faciliter l'accès des petits producteurs aux services de soutien de 2023 à 2026 et est mis en œuvre par le CNABio, Le Baobab, APIL, Yolsé Tuuma, CEAS-BF et l'IRSAT. Ce programme renforce les capacités des producteurs, structure les filières et vise à influencer les politiques agricoles vers un modèle durable. Autre Terre accompagne les circuits courts de transformation et valorisation des produits biologiques et le renforcement du dialogue entre producteurs et institutions publiques.

- **BioProtect**, entreprise burkinabè, œuvre à la transition agroécologique grâce à la production et commercialisation de biostimulants, biopesticides et composts formulés à partir de ressources naturelles locales. Son approche inclut aussi l'appui à la certification bio, l'amélioration des pratiques agricoles et la recherche pour améliorer la qualité des amendements organiques (en partenariat avec l'INERA, l'IRD, ARFA et Biophytech). BioProtect bénéficie également du soutien de Sinergi Burkina et Investisseurs & Partenaires (I&P) pour son développement.
- Le **CCFD – Terre Solidaire** met en œuvre des programmes d'accompagnement des organisations paysannes et de structuration de filières durables. TAPSA Sahel (2018-2022) a renforcé les capacités techniques et organisationnelles de 11 partenaires au Sahel, dont le Burkina Faso, en favorisant la mise en réseau des organisations paysannes (OP) et l'adoption des pratiques agroécologiques. En parallèle, PAIES (2016-2018), a soutenu la structuration des plateformes nationales pour l'agroécologie pour la sensibilisation et le plaidoyer sur l'agroécologie dans les politiques agricoles.
- Le **Centre de Promotion Rurale (CPR)** de Kodougou est un établissement de formation professionnelle dédié à l'enseignement des pratiques agricoles agroécologiques. Le Projet d'Amélioration de l'Offre de Formation en Agroécologie vise à moderniser les infrastructures pédagogiques et à adapter les contenus de formation aux défis liés à la gestion durable des ressources naturelles pour former une nouvelle génération d'agriculteurs et d'agronomes capables d'adopter des pratiques agricoles résilientes face aux enjeux climatiques et économiques. Le CPR de Kodougou joue aussi un rôle clé dans l'expérimentation et la diffusion de techniques agricoles adaptées, telles que la gestion intégrée des sols, la production de semences paysannes et l'agroforesterie.
- Le **Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio)** est une organisation burkinabè de référence en certification et promotion de l'agriculture biologique. Depuis 2013, il met en place un Système Participatif de Garantie (SPG) pour faciliter la certification des produits biologiques à moindre coût, en impliquant producteurs, transformateurs et distributeurs. Le CNABio bénéficie de plusieurs projets pour accompagner cette dynamique : FEED GOOD sur l'économie sociale, Natwe-22 sur la filière biopesticide, OM4D (2019-2021) sur l'accès des producteurs aux marchés biologiques nationaux et internationaux, AcceSS (2021-2025) sur les services d'innovation agricole et APAESC-AO, en partenariat avec OXFAM, sur l'accompagnement du mouvement agroécologique régional. CNABio joue aussi un rôle important dans le plaidoyer agricole, œuvrant pour l'intégration de l'agriculture biologique dans les politiques nationales et régionales.
- La **Confédération Paysanne du Faso (CPF)**, qui fédère 15 organisations faitières, milite pour la souveraineté alimentaire et l'agriculture familiale. Elle met en œuvre plusieurs initiatives structurantes, dont RESIST, qui soutient la relance des circuits alimentaires locaux touchés par la crise Covid-19 en partenariat avec Acting for Life. SustainSAHEL, financé par l'Union Européenne, promeut l'intégration agriculture-élevage-arbres pour accroître la résilience des producteurs sur les sites de Yilou et Saria. PRODIATA travaille à garantir une transhumance transfrontalière apaisée en améliorant la gouvernance des ressources agro-sylvo-pastorales au Burkina Faso, Mali, Niger, Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin et Nigeria, en partenariat avec le ROPPA. CPF accompagne aussi ses membres en renforçant la gouvernance paysanne, structurant les filières agricoles et influençant les politiques agricoles nationales et régionales.

- Le **Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG)** fédère plus de 277 ONG et associations et joue un rôle central dans le plaidoyer agroécologique et la gouvernance territoriale. Il facilite la concertation entre société civile, État et bailleurs pour mieux intégrer l'agroécologie dans les politiques publiques. Le programme Benkadi, vise à renforcer la participation citoyenne dans les politiques climatiques. Les Communautés Reverdissent le Sahel (2018-2028) favorise la régénération naturelle assistée (RNA) sur 60 000 au Burkina Faso, avec l'appui des communautés locales. PRESS-CAP appuie la structuration et la capacité de plaidoyer des organisations de la société civile burkinabè sur les politiques agricoles et environnementales.
- L'ONG **Terre et Humanisme** promeut l'agroécologie, en soutenant des initiatives locales de formation et de sensibilisation. Son projet L'agroécologie pour la souveraineté alimentaire et la résilience climatique (2020-2023), mis en œuvre avec AIDMR, BéoNééré et APAD-Sanguié accompagne les producteurs burkinabè vers la transition agroécologique, en favorisant une meilleure gestion des sols, l'utilisation des semences paysannes et le développement des circuits courts. De 2017 à 2020, PASAAO, a permis la formation et l'accompagnement des producteurs dans l'adoption de pratiques agroécologiques adaptées aux conditions locales.
- La **Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP)**, organisation défenseuse des droits des agriculteurs familiaux, milite pour un modèle agricole reposant sur les savoirs paysans, la souveraineté alimentaire et la préservation des ressources naturelles. Entre 2020 et 2021, son programme Pratiques agricoles favorables à une transition agroécologique a permis aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements tout en réduisant leur dépendance aux intrants chimiques. En parallèle, la FENOP mène un plaidoyer actif pour la reconnaissance des semences paysannes et la protection des terres agricoles contre l'accaparement foncier, plaidant pour des politiques agricoles inclusives garantissant un accès sécurisé aux ressources naturelles et aux marchés.



3.3. Le processus de construction d'une Stratégie nationale de soutien à l'agroécologie

L'élaboration de la SND-AE s'inscrit dans la continuité du processus de mise à l'agenda et d'institutionnalisation de l'agroécologie au Burkina Faso, décrit dans les sections précédentes. Ce processus cristallise des débats et des négociations sur le rôle de l'agroécologie dans la transformation du secteur agricole, tout en s'insérant dans un paysage marqué par l'entrelacement de référentiels nationaux et internationaux. Cette section propose ainsi un éclairage sur la SND-AE, en explorant l'intégration de l'agroécologie dans les cadres institutionnels, les acteurs engagés, les conceptions qu'ils défendent et les principales controverses qui en découlent.

Consultations larges pour l'élaboration du document stratégique

La réflexion autour du document stratégique de la SND-AE remonte à janvier 2020. Son élaboration a été impulsée par la nomination d'un Correspondant national de l'agroécologie, dont la participation aux *Journées de l'Agroécologie* à Dakar lui a permis d'échanger avec divers acteurs et d'identifier les principaux défis du secteur. Si la volonté de doter le pays d'une stratégie agroécologique existait déjà au sein du gouvernement, elle s'est concrétisée grâce au soutien des programmes PATAE et PACTE,²⁶ mentionnés précédemment. En 2021, lors du Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires, le Burkina Faso a réaffirmé son engagement en annonçant son objectif de promouvoir des pratiques agroécologiques sur 30 % des surfaces cultivées d'ici 2040.²⁷

Sur la base de ces financements, la SND-AE a été conçue autour d'un double objectif : favoriser les pratiques agroécologiques à travers des politiques publiques incitatives et renforcer la durabilité des systèmes de production en améliorant la fertilité des sols et les revenus des producteurs (Bikienga et al., 2021). La coordination de son élaboration a été confiée à une équipe de consultants réunie sous la direction de SOFRECO. Cette équipe comprenait Issa Martin Bikienga, agroéconomiste et ancien ministre de l'Agriculture, en tant que chef de mission, Laurent Levard, spécialiste des politiques publiques agricoles dans l'ONG Gret, Christian Legay, agroécologiste et coordinateur régional de l'ONG Autre Terre, ainsi que Mamoudou Traoré, maître de recherche en sciences du sol à l'INERA et membre du BUNASOLS.

Le processus a abouti à la production de trois documents : *Analyse diagnostique de la situation de l'agroécologie au Burkina Faso*, *Stratégie nationale de développement de l'agroécologie et Plan d'actions pour le développement de l'agroécologie*. Parallèlement, la *Charte du Cadre de Concertation des Acteurs pour la Promotion de l'Agroécologie* a été adoptée pour structurer la gouvernance de la SND-AE. La validation officielle de la stratégie et de son plan d'action a eu lieu en avril 2021, lors d'un atelier organisé sous l'égide du Secrétariat Général du ministère de l'Agriculture. Initialement confiée au Secrétariat Permanent du Conseil Présidentiel pour la Sécurité Alimentaire (SP-CPSA), la responsabilité institutionnelle de la stratégie a finalement été attribuée à la Direction Générale de la Production Végétale (DGPV), le SP-CPSA étant déjà mobilisé sur l'élaboration du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASP).²⁸

La SND-AE s'est ainsi construite sur un processus de concertation impliquant une large diversité d'acteurs : structures gouvernementales, organisations professionnelles agricoles, organisations interafricaines et internationales, structures agroécologiques de la société civile et établissements financiers. À travers des entretiens structurés et des questionnaires validés par le Comité Technique de Suivi, ces consultations ont permis d'identifier les attentes des parties prenantes et d'orienter la stratégie en conséquence.

26. Entretien réalisé le 22/04/2022.

27. *Sommet mondial sur les systèmes alimentaires : le Burkina Faso définit sa Voie nationale*, site Web du ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, publié le 27 août 2021 : https://www.agriculture.bf/jcms/pv10_103743/fr/sommet-mondial-sur-les-systemes-alimentaires-le-burkina-faso-definit-sa-voie-nationale, consulté le 29 juin 2022.

28. Entretien réalisé le 05/05/2022.

Des échanges approfondis ont également eu lieu avec des figures clés du secteur pour ancrer « *un consensus national autour de la définition et des orientations de l'agroécologie au Burkina Faso* » (Bikienga et al., 2021).

Les directions des ministères en charge du développement agricole et certaines structures parapubliques, telles que la Chambre Nationale d'Agriculture, en plus de la Confédération Paysanne du Faso, ont été associées aux ateliers de conception, permettant aux organisations de producteurs de faire remonter leurs observations. Plusieurs services du ministère de l'Environnement considèrent la SND-AE comme un instrument structurant susceptible d'apporter une légitimité institutionnelle à leurs actions. Cependant, ces mêmes services ont exprimé des réserves sur les ambitions du document et sur la place effective de l'environnement dans ses priorités stratégiques. Du côté de la société civile, une trentaine d'organisations a pris part aux discussions. Plusieurs saluent un document « *consensuel et participatif* », bien que des avis contrastés émergent quant à son contenu, certains acteurs envisageant déjà des révisions futures.

Le CNABio, figure centrale de la promotion de l'agriculture biologique au sein de la société civile, a joué un rôle clé dans le processus et ses alliés partagent la vision d'un « *compromis utile* » avec les pouvoirs publics.²⁹ Certains considèrent d'ailleurs que la définition agroécologique portée par la stratégie a été influencée directement par leurs propositions avant d'être validée par le gouvernement sans modifications substantielles.

Toutefois, ce processus n'a pas été exempt de tensions. Certains acteurs estiment que la concertation a été insuffisamment inclusive, avec des sollicitations tardives limitant leur capacité à contribuer efficacement.³⁰ D'autres ont refusé de participer aux consultations initiales, considérant que la définition de l'agroécologie proposée ne reflétait pas la diversité des approches existantes. Face à ces résistances, les consultants ont élargi leur mission pour rapprocher les différentes visions et obtenir une adhésion plus large. Ces tensions ont également concerné certaines structures gouvernementales, illustrant un manque de coordination interinstitutionnelle. Hormis le SP-CNDD, les directions du ministère de l'Environnement ont été peu consultées, bien que leur expertise soit essentielle à l'intégration des enjeux de gestion des ressources naturelles et d'adaptation climatique. De même, la Commission Nationale de Gestion des Ressources Phytogénétiques (CONAGREP) n'a pas été intégrée à la phase exploratoire. Ce sont finalement des organisations de la société civile qui ont insisté sur la nécessité de l'impliquer, notamment pour son expertise en matière de semences.

Un atelier collectif a ainsi été organisé en septembre 2021 pour valider une vision commune de l'agroécologie, suivi de trois autres ateliers où le diagnostic initial a été présenté et ajusté en fonction des débats et des revendications exprimées. Le document final de la SND-AE est le fruit de ces ajustements successifs et repose sur quatre axes principaux : l'amélioration de la gouvernance de l'agroécologie, la mise à l'échelle des pratiques éprouvées, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place d'un financement durable. Il vise à développer une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, tout en assurant la compétitivité des filières agricoles et la résilience face aux changements climatiques. Il ambitionne également de soutenir l'agriculture paysanne et de sécuriser les moyens d'existence des producteurs. Pour sa mise en œuvre, la stratégie prévoit plusieurs instruments opérationnels, notamment le développement d'infrastructures de mise en marché, des commandes publiques de produits agroécologiques, des subventions aux bio-intrants et aux équipements agricoles spécifiques, ainsi que des dispositifs de sensibilisation via les médias et les programmes d'alphabétisation.

Si la SND-AE marque un tournant dans la reconnaissance institutionnelle de l'agroécologie au Burkina Faso, son élaboration a reflété les dynamiques de négociation et d'arbitrage entre divers acteurs aux intérêts parfois divergents.

29. Entretien réalisé le 20/04/2022.

30. Entretien réalisé le 25/04/2022.

Des clivages autour de la définition de l'agroécologie

L'élaboration de la SND-AE a ouvert un dialogue entre les acteurs de l'agroécologie et du développement agricole, mais n'a pas dissipé les tensions entre visions concurrentes. Ces divergences s'articulent autour de plusieurs facteurs : la conception politique de l'agroécologie, les priorités mises en avant, les ressources mobilisées et les interactions entre acteurs. La définition retenue dans la stratégie reflète ces tensions en tentant de concilier différentes approches.

« L'emploi de principes et de concepts écologiques pour étudier, concevoir et gérer des agroécosystèmes durables. Elle intègre les dimensions sociales, environnementales et économiques, en vue d'obtenir un système de production intensif et durable. Elle est un type d'agriculture responsable, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, qui rationalise l'utilisation des intrants chimiques, s'appuie sur les connaissances locales et scientifiques et valorise les identités culturelles ainsi que les savoirs paysans et des artisans ruraux. En tant que modèle alternatif de développement agricole, elle cherche à promouvoir toutes formes d'agriculture écologique, biologique et équitable dans le but de préserver l'humanité. »

L'analyse des positionnements des acteurs autour de la SND-AE permet d'identifier trois grandes approches qui s'inscrivent dans les conceptions plus larges de l'agroécologie présentées dans la section 2 : *l'agroécologie efficiente*, *l'agroécologie zéro-intrants chimiques* et *l'agroécologie paysanne* (Tableau 2). Cette classification n'est ni absolue ni figée, des chevauchements étant observables entre ces catégories. Les dénominations attribuées à ces groupes servent ici à clarifier la lecture et ne reflètent pas nécessairement les désignations employées par les acteurs eux-mêmes.

- Le premier groupe, celui de **l'agroécologie « efficiente »**, rassemble principalement des acteurs institutionnels, des organisations professionnelles et des entreprises privées impliquées dans le développement des bio-intrants. Ils perçoivent l'agroécologie comme une transition progressive intégrant l'optimisation des ressources naturelles et une intensification durable de la production agricole. Favorables à une cohabitation avec l'agriculture conventionnelle, ils défendent une utilisation rationnelle des intrants chimiques et des semences améliorées. Cette approche, alignée sur la définition de la SND-AE, privilégie le développement de services d'appui, la mise à disposition de technologies et la structuration des filières agroécologiques via des mécanismes de normalisation et de labellisation. Toutefois, certaines nuances existent au sein de ce groupe : si les acteurs agricoles promeuvent l'agriculture familiale et l'entrepreneuriat agricole, des services comme le SP-CNDD et la DTAN insistent sur une réduction drastique des pesticides de synthèse et une meilleure protection des sols et de l'eau.³¹
- Le groupe de **l'agroécologie « zéro-intrants chimiques »**, constitué d'ONG nationales et internationales, ainsi que de certaines structures du ministère de l'Environnement, défend une agroécologie fondée sur l'exclusion totale des intrants chimiques et la valorisation des bio-intrants et semences non traitées. Ces acteurs, bien que fortement impliqués dans l'élaboration de la SND-AE, contestent sa définition, qu'ils jugent trop proche de la transition agroécologique et non d'une agroécologie radicale. Leur action repose sur le soutien aux initiatives existantes, la mise en marché des produits issus de l'agriculture biologique et un travail de démonstration par l'exemple pour influencer les politiques publiques. Il est important de préciser que le CNABio apparaît comme un point de convergence pour ce groupe, mais uniquement en tant que structure propre. Cette position ne reflète pas nécessairement celle de l'ensemble de tous ses membres, dont les visions de l'agroécologie peuvent diverger.³² Enfin, le CNABio était jugé trop modéré par le groupe de l'agroécologie paysanne, tandis que les promoteurs de l'agroécologie efficiente critiquaient son approche jugée trop restrictive.
- Le troisième groupe, celui de **l'agroécologie paysanne**, porté par des organisations paysannes et des associations de développement local, considère l'agroécologie comme un mode de vie ancré dans les savoirs traditionnels et la souveraineté alimentaire. Ces acteurs prônent l'autonomie des producteurs

31. Les deux autres groupes accepteraient la définition de la SND-AE si elle était explicitement celle de la transition agroécologique (TAE) et non de l'agroécologie elle-même. En l'état, ils redoutent qu'elle ne légitime une transition indéfinie, sans véritable engagement vers une agroécologie pleinement aboutie.

32. Entretiens réalisés le 04/04/2019, 09/04/2019, et le 20/04/2022.

à travers la valorisation des semences paysannes, la production locale d'intrants organiques et une approche collective de la formation. Pour certains acteurs, ces solutions locales « sont par nature agroécologiques ». ³³ Aussi, ce groupe met plus fort que les autres l'accent sur l'implication des jeunes et des femmes dans le développement de l'agroécologie. Ce groupe se retrouve dans les visions de l'agroécologie comme vecteur de résilience climatique, et d'autonomisation du paysan et du pays. Leur méfiance vis-à-vis de l'institutionnalisation de l'agroécologie se traduit par un rejet de la définition retenue dans la SND-AE et un discours plus radical en ce qui concerne les objectifs de transformation des systèmes alimentaires et des droits paysans. Un groupe intermédiaire, composé du CCAE, du COASP et de la CONAGREP, fait le lien entre les approches environnementales et paysannes en insistant sur les droits des agriculteurs et la protection des ressources phytogénétiques, tout en maintenant un dialogue avec les pouvoirs publics. ³⁴ Le Collectif citoyen pour l'agroécologie, formé en 2015 et influencé par les mouvements de contestation contre Monsanto, a prôné une agroécologie radicale, rejetant tout usage d'intrants chimiques et s'opposant aux OGM.

Tableau 2 : Groupes d'acteurs autour de l'élaboration de la SND-AE

Acteurs principaux	Conception de l'AE et priorités	Positionnements sur l'AB et la SND-AE	Mesures et instruments défendus	Ressources et dynamiques d'influence
Groupe 1 : Agroécologie axée sur l'efficacité de l'utilisation des ressources				
Acteurs institutionnels agricoles (MARA, FAO, ARAA), CPF, producteurs fournisseurs et distributeurs d'intrants	L'agroécologie est vue comme un levier d'intensification durable permettant d'optimiser la productivité agricole par une gestion intégrée des ressources (eau, sols, biodiversité) et la réduction de la dépendance aux intrants chimiques. Elle doit coexister avec d'autres modèles agricoles, y compris l'agriculture conventionnelle, en adoptant une utilisation rationnelle des intrants et des semences améliorées. Priorité donnée à la performance agronomique et économique.	L'agriculture biologique est perçue comme une approche trop rigide et contraignante. Considère la transition agroécologique comme un processus progressif intégrant un usage encadré des intrants chimiques. Satisfaits du processus et de la définition de la SND-AE, qui reflète leur conception d'une agroécologie compatible avec les orientations nationales de modernisation agricole.	Subvention des bio-intrants et appui au développement de filières structurées. Normalisation et labellisation des produits agroécologiques pour l'export et le marché national. Développement de services d'appui-conseil et de mécanismes de financement pour accompagner les producteurs dans l'adoption de pratiques agroécologiques. Encouragement de l'innovation technologique dans l'agriculture familiale et entrepreneuriale.	Soutien institutionnel fort et alignement avec les politiques publiques dominantes. Accès privilégié aux financements internationaux fléchés vers la modernisation de l'agriculture et la résilience climatique. Réseaux d'influence auprès des décideurs politiques et des instances régionales (CEDEAO, FAO).

33. Entretien réalisé en octobre 2021.

34. Propos recueillis lors d'entretiens réalisés le 20/04/2022, et le 25/04/2022.

Acteurs principaux	Conception de l'AE et priorités	Positionnements sur l'AB et la SND-AE	Mesures et instruments défendus	Ressources et dynamiques d'influence
Groupe 2 : Agroécologie axée sur l'absence d'intrants chimiques				
<p>ONG nationales et internationales axées sur l'agriculture biologique (CNABio et ses partenaires), structures du ministère de l'Environnement, certains instituts de recherche</p>	<p>L'agroécologie est un système de production basé sur le respect des écosystèmes et la santé des consommateurs. Prône une interdiction totale des intrants chimiques et une valorisation des bio-intrants et des semences non traitées. Insiste sur les circuits courts et le marché local pour renforcer l'autonomie des producteurs. Vision portée par un engagement fort en faveur de la transition écologique et de la réduction de l'impact environnemental de l'agriculture.</p>	<p>Assimile l'agroécologie à l'agriculture biologique et critique l'approche de la SND-AE, jugée trop large et compatible avec des pratiques conventionnelles. Bien que satisfaits du processus participatif, ces acteurs ont demandé une révision de la définition de l'agroécologie dans la stratégie, qui relève plutôt d'une notion de transition que de l'agroécologie.</p>	<p>Soutien au développement des filières de bio-intrants et des circuits de commercialisation des produits agroécologiques. Opposition à la labellisation des produits agroécologiques en dehors du cadre de l'agriculture biologique. Revendique une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sanitaires dans les politiques publiques agricoles. Prône un mécanisme de financement direct pour les producteurs agroécologiques.</p>	<p>Relais influents dans les réseaux internationaux de l'agriculture durable. Accès à des financements via des ONG internationales et des agences de développement. Dialogue privilégié avec certaines institutions publiques, mais tensions avec les promoteurs d'une agroécologie plus technicisée.</p>

Acteurs principaux	Conception de l'AE et priorités	Positionnements sur l'AB et la SND-AE	Mesures et instruments défendus	Ressources et dynamiques d'influence
Groupe 3 : Agroécologie paysanne				
<p>Collectifs et structures de coordination : CCAE, COASP, CONAGREP</p>	<p>Vision intermédiaire entre l'approche environnementale et l'approche paysanne, avec un accent sur le droit à l'autonomie des producteurs et la préservation des semences paysannes. Défend une agroécologie basée sur les savoirs locaux et la reconnaissance des droits des agriculteurs à gérer leurs ressources (eau, sols, semences).</p>	<p>Participe aux discussions autour de la SND-AE tout en émettant des critiques sur sa définition, jugée trop techniciste et éloignée des principes fondamentaux de l'agroécologie paysanne. Défend un dialogue constructif avec les pouvoirs publics tout en restant attaché aux principes de l'agriculture paysanne.</p>	<p>Promotion et protection des semences paysannes et des savoirs traditionnels. Développement de mécanismes de sensibilisation et de plaidoyer sur l'autonomie des producteurs. Appui aux initiatives locales sans dépendance aux standards internationaux de certification.</p>	<p>Légitimité institutionnelle croissante grâce à une formalisation progressive et un engagement dans le dialogue avec les pouvoirs publics. Accès à des financements mixtes (fonds nationaux et internationaux) pour soutenir les initiatives locales. Réseaux solides avec d'autres acteurs de la société civile et du monde paysan.</p>
<p>Associations de développement burkinabè, organisations paysannes (BeoNeere, Diobass, FENOP)</p>	<p>Approche systémique et sociale de l'agroécologie, qui dépasse la seule production agricole. Valorise les savoir-faire traditionnels, l'autonomie des producteurs et le développement endogène des communautés rurales. Considère l'agroécologie comme un mode de vie intégrant des dimensions économiques, sociales et culturelles. Insiste sur l'importance de la transmission intergénérationnelle des pratiques agroécologiques.</p>	<p>Se distingue de l'agriculture biologique en affirmant une approche plus ancrée dans les réalités locales. Rejet majoritaire de la SND-AE et de sa définition, jugée trop influencée par des visions technicistes et institutionnelles. Critique la place donnée aux intrants et aux semences améliorées. Certains considèrent néanmoins la SND-AE comme un premier consensus nécessaire.</p>	<p>Développement de formations aux pratiques agroécologiques, dispensées par des producteurs expérimentés. Soutien aux initiatives locales et à la recherche paysanne. Promotion des circuits courts et du commerce local pour garantir un revenu stable aux agriculteurs. Fort engagement pour la reconnaissance des droits paysans et des modèles agricoles autonomes.</p>	<p>Forte légitimité historique et ancrage territorial, accès direct aux communautés rurales. Capitalisation des expériences et renforcement des réseaux de coopération paysanne. Financements internationaux provenant principalement d'ONG et de programmes de développement axés sur l'agriculture paysanne et les droits des agriculteurs.</p>

Cadres de concertation et recombinaison des alliances

La structuration des acteurs de l'agroécologie repose sur des espaces de coordination distincts, marqués par une faible interaction transversale. Dans le groupe de l'*agroécologie efficiente*, la coordination était largement institutionnalisée. Le SP-CPSA jouait un rôle central en réunissant les ministères concernés (Agriculture, Ressources animales et halieutiques, Environnement et Recherche), organisant des réunions biennuelles et supervisant les cadres de concertation régionaux. La CPF y représentait les organisations paysannes et entretenait des relations privilégiées avec les pouvoirs publics, notamment dans la gestion du Programme Alimentaire Mondial au Burkina Faso. En complément, la *Plateforme de gestion durable des terres* réunissait le SP-CNDD et les ministères du développement rural, mais son influence restait limitée et son fonctionnement en consolidation.

Les groupes de l'*agroécologie zéro-intrants chimiques et de l'agroécologie paysanne* s'étaient structurés à travers des collectifs et des réseaux d'échange. Après l'échec d'un premier cadre de concertation dans les années 2000, le CNABio avait été créé en 2010 avec le soutien de plusieurs organisations (ARFA, CEAS, AVAPAS, INADES Formation, Autre Terre, etc.) et un financement de la Fondation France. Il s'était imposé comme un acteur clé du plaidoyer agroécologique, mettant en place six cadres régionaux et intégrant le WAfrONet, qui organisait la *Conférence Ouest-africaine sur l'agriculture biologique* en partenariat avec la CEDEAO.³⁵

D'autres collectifs avaient émergé autour de luttes spécifiques. Né en 2015 dans le sillage de la mobilisation contre Monsanto et le coton BT, le CCAE rassemble des acteurs aux orientations parfois divergentes. Contrairement au CNABio, son fonctionnement est plus horizontal et militant. Il est affilié à la *Convergence globale des luttes pour la terre et l'eau* (CGLTE). Le *Comité Ouest-Africain pour les Semences Paysannes* (COASP), fondé en 2011, se consacre à la promotion et à la protection des semences paysannes en lien avec la COPAGEN et collaborait étroitement avec la CONAGREP. Enfin, le *Réseau des Initiatives Burkinabè en Agroécologie* (RIBA), soutenu par Terre et Humanisme, fédérait plusieurs associations locales (BeoNeere, APAD Sanguié, AIDMR) et servait de plateforme d'échange pour l'agroécologie paysanne.

Ces structures facilitaient la mise en synergie des actions. Selon les thématiques, un collectif spécifique prenait en charge le plaidoyer auprès des pouvoirs publics. Une coordination s'opérait entre le CCAE, le COASP et le CNABio, qui, malgré leurs différences, répartissaient les rôles stratégiques et les partenariats techniques :

« Le CCAE, COASP et CNABio sont trois structures chapeau : il y a une interaction, on est tous ensemble mais en fonction de la question à débattre, il y a un porteur. » Ces trois structures ont aussi un lien de partenariat technique.³⁶

Malgré cette coordination interne, les interactions entre groupes restaient limitées. Certaines initiatives tentaient de dépasser ces clivages, comme l'IGMV, qui cherchait à fédérer des projets transversaux sur la gestion des ressources naturelles et l'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques. La *Plateforme institutionnelle de Gestion Durable des Terres* peinait à jouer pleinement son rôle de coordination, limitant la capitalisation des expériences. La recherche, de son côté, souffre d'un manque de lien avec les décideurs politiques : depuis le démantèlement des mécanismes institutionnels dans les années 1990, les sollicitations des pouvoirs publics restaient rares, malgré l'expertise d'instituts comme la CONAGREP. Au niveau régional, le ROPPA, en partenariat avec l'IPES-FOOD, a cofondé en 2018 l'*Alliance pour l'agroécologie en Afrique de l'Ouest* (3AO), une plateforme intersectorielle dédiée au partage d'expériences et à la diffusion des bonnes pratiques. Cependant, au Burkina Faso, la multiplication des cadres de concertation autour de projets spécifiques a également contribué à diluer l'efficacité des actions collectives. Le secteur privé, engagé dans le développement des bio-intrants, réclamait un cadre dédié, une demande réaffirmée lors de l'élaboration de la SND-AE.

Le financement constituait un autre facteur de fragilité. La compétition aussi bien entre ONG qu'entre ministères pour capter les fonds internationaux nourrit des rivalités, freinant les collaborations. Toutefois,

35. Entretien réalisé le 12/10/2021.

36. Entretiens réalisés en octobre 2021 et le 22/04/2022.

des compromis entre agriculteurs, décideurs et organisations, notamment autour de la notion de *transition agroécologique*, avaient permis d'atténuer certaines tensions et d'établir des bases communes pour la mise en œuvre de la SND-AE. Cette dynamique restait néanmoins fragile. En 2022, l'instabilité politique compliquait l'accès aux zones rurales et affaiblissait le soutien des ONG, bien que paradoxalement, elle ait favorisé dans certaines localités l'adoption spontanée de pratiques agroécologiques.

Un compromis autour de la notion de transition agroécologie

Si ces clivages structurent le paysage agroécologique burkinabè, ils n'excluent pas des convergences. Tous s'accordent sur la nécessité d'un soutien renforcé aux producteurs et d'un cadre de gouvernance plus inclusif. L'accent mis sur la **transition agroécologique** s'est imposé comme un compromis politique lors de l'élaboration de la SND-AE, visant à réduire progressivement l'usage des intrants de synthèse plutôt qu'à les interdire immédiatement. Cette approche a toutefois été critiquée au sein du mouvement biologique, certains estimant qu'« *on ne peut pas rester indéfiniment sur la notion de transition* », y voyant une manière d'atténuer les débats sans trancher sur les orientations à long terme.³⁷ Ces controverses autour de la définition de l'agroécologie et de son articulation avec l'agriculture biologique ne sont pas spécifiques au Burkina Faso, comme en témoignent d'autres expériences africaines (Encadré 3).

Par ailleurs, malgré un éclatement initial des organisations de la société civile, nombre d'entre elles constatent un renforcement progressif de leurs collaborations. Si des conflits de leadership ont initialement fragmenté les dynamiques, ceux-ci semblent progressivement laisser place à un fonctionnement plus complémentaire. Certains résumant cette évolution ainsi : « *Chacun joue son rôle, avec ses compétences* » et « *On a l'impression que ce sont des sous-groupes, mais en réalité, on se superpose pour capter des opportunités et mener des actions simultanées.* »³⁸ Ce mouvement, bien qu'encore fragile, pourrait contribuer à structurer davantage le paysage agroécologique burkinabè et à renforcer l'impact des politiques publiques.

D'un point de vue transversal, tous s'accordent sur l'absence de prise en compte de l'élevage dans la SND-AE, alors que l'intégration agro-sylvo-pastorale est essentielle pour valoriser les fertilisants organiques et optimiser les rendements. La stratégie demeure également silencieuse sur la différenciation des filières vivrières et de rente, semblant privilégier les premières sans préciser son approche vis-à-vis des cultures de rente. La gestion de l'eau, bien que moins discutée, est un enjeu central : plusieurs recherches soulignent que l'agroécologie repose sur une ressource souvent polluée, nécessitant des investissements publics pour garantir une eau de qualité.

De plus, les acteurs consultés insistent largement sur l'importance de structurer l'aval de la production pour accompagner la transition agroécologique. De nombreux producteurs, bien qu'informés des bénéfices de l'agroécologie, continuent d'adopter un modèle conventionnel pour répondre aux exigences du marché. Le manque d'équipements adaptés demeure un frein majeur, la pénibilité du travail agroécologique limitant son adoption à large échelle. Sensibiliser les consommateurs et mettre en place une certification des produits agroécologiques apparaissent ainsi comme des leviers selon une partie des personnes interviewées. Certains suggèrent également de valoriser la séquestration du carbone issue de l'agroécologie et de l'agroforesterie. Enfin, tous insistent sur l'importance d'un cadre réglementaire facilitant l'homologation et la diffusion des bio-intrants, regrettant un manque d'accompagnement du secteur privé. Plusieurs préoccupations émergent quant à la mise en œuvre de la SND-AE, notamment sa durée limitée à cinq ans, le risque de fragmentation entre les documents de planification et le choix d'une échelle communale pour les Plans Locaux de Transition Agroécologique, jugée moins pertinente que celle des bassins versants par certains acteurs.

Enfin, les clivages idéologiques ont été remis en question par des évolutions conjoncturelles récentes. En 2022, la flambée des prix des intrants agricoles, conséquence de la guerre en Ukraine, a profondément modifié les discours et les priorités. Face à l'urgence économique, le ROPPA a plaidé pour un renforcement

37. Entretien réalisé le 20/04/2022.

38. Propos recueillis lors d'un entretien réalisé le 13/10/2021.

des subventions aux intrants, estimant que la viabilité des exploitations agricoles devait primer sur les considérations de durabilité à long terme. Plutôt que d'opposer bio-intrants et intrants chimiques, le ROPPA et la CEDEAO défendent désormais une approche complémentaire, visant à accompagner les producteurs vers une plus grande autonomie en développant les bio-intrants et les équipements adaptés, tout en maintenant un recours limité aux intrants de synthèse. Cette perspective s'inscrit dans la logique de *transition agroécologique*, mentionnée plus haut, qui repose sur une réduction progressive des intrants chimiques plutôt que sur leur élimination immédiate.

Ce positionnement est justifié par la nécessité pragmatique d'accompagner le développement des ménages ruraux. Comme le souligne un acteur : « *On n'est pas dans une confrontation idéologique mais dans la réalité des gens.* » Un autre précise : « *On pousse vers plus d'intrants chimiques dans la Révolution verte, alors qu'on n'a pas la possibilité de les acheter du tout. Il faut un accompagnement politique et financier pour acheter des équipements* », permettant ainsi aux agriculteurs de produire progressivement leurs propres bio-intrants et de réduire leur dépendance aux produits de synthèse. Dans le même temps, la hausse des prix des intrants a également renforcé l'intérêt pour l'agroécologie. Lors du lancement de la SND-AE en 2023, le directeur de la DGPER au sein du ministère de l'Agriculture a insisté sur la nécessité de structurer un système national de production d'intrants biologiques, afin de mieux anticiper les chocs du marché international et de renforcer la résilience des producteurs face aux crises successives.

Ainsi, la notion de *transition agroécologique* s'est imposée comme un compromis pragmatique, émergent dans un contexte marqué par une insécurité alimentaire croissante et une inflation exacerbée. La relocalisation des systèmes agricoles s'impose comme une solution conciliant objectifs économiques, environnementaux et de sécurité alimentaire. Plusieurs acteurs soulignent que si la sécurité alimentaire demeure une priorité, il est essentiel de l'envisager « *dans la durée* », en intégrant les effets négatifs de l'agriculture conventionnelle, notamment la dégradation des sols et la perte de fertilité. La convergence entre ces visions repose également sur des préoccupations partagées : les impacts sanitaires des pesticides, la raréfaction des ressources en eau et la pénibilité des pratiques agroécologiques. Ces défis renforcent la nécessité d'une mécanisation adaptée, qui permettrait d'alléger la charge de travail et d'accélérer l'adoption de l'agroécologie à plus grande échelle.

L'ensemble du processus illustre une caractéristique essentielle de l'action publique burkinabè : la recherche du consensus comme principe structurant. Cette approche, héritée du régime de Blaise Compaoré et de sa politique du large rassemblement, vise à garantir une vision partagée entre toutes les parties prenantes avant toute mise en œuvre.³⁹ Elle contraste avec celle d'autres pays, comme le Sénégal, qui a privilégié une démarche plus pragmatique et itérative, s'appuyant sur la coordination progressive des initiatives existantes pour structurer une politique agroécologique (Milhorange et al., 2022).

Si cette quête de convergence idéologique a renforcé la légitimité institutionnelle de l'agroécologie au Burkina Faso, elle a également ralenti son opérationnalisation. Le processus d'institutionnalisation de la transition agroécologique révèle ainsi les tensions inhérentes à la coexistence d'intérêts divergents et de visions contrastées du développement rural. Les acteurs impliqués, leurs idées, leurs stratégies discursives et les ressources qu'ils mobilisent au sein des cadres institutionnels spécifiques jouent un rôle déterminant dans la traduction des normes internationales. Ce processus ne se limite donc pas à l'adoption passive de ces normes. Il met en évidence les ajustements et interactions entre les échelles locale, nationale et internationale. Derrière l'apparente convergence vers une reconnaissance institutionnelle, l'élaboration de la SND-AE reflète les rapports de force et les arbitrages entre acteurs, illustrant les tensions entre rupture avec les modèles conventionnels et nécessité d'intégration pragmatique dans les dispositifs existants.

39. Entretien réalisé en octobre 2021.

Encadré 3 - L'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique : les cas du Bénin et de l'Ouganda

Une étude comparative menée par Bendjebbar et Fouilleux (2022) met en lumière les trajectoires contrastées de l'agriculture biologique en Ouganda et au Bénin. Dans les deux pays, elle a émergé dans les années 1980, mais leurs évolutions ont divergé. L'Ouganda a adopté une *Politique Nationale de l'Agriculture Biologique* en 2019, favorisée par sa faible dépendance historique aux pesticides et une tradition de pratiques biologiques. Son ouverture commerciale et une période d'isolement ayant freiné la diffusion des techniques agricoles modernes ont également contribué à ce contexte favorable. À l'inverse, au Bénin, le secteur biologique est resté marginal et fragmenté, malgré un plaidoyer actif d'agences internationales. L'usage généralisé des pesticides et un discours dominant prônant la modernisation agricole et la Révolution verte ont freiné son essor. Le rôle des mouvements sociaux nationaux a également différé. En Ouganda, *NOGAMU*, une organisation structurée de la société civile, est devenue un partenaire clé du gouvernement et des bailleurs internationaux. Au Bénin, en revanche, les mouvements associatifs ont été entravés par une forte concurrence pour l'accès aux financements et des divisions internes. Pour éviter un rejet tant des autorités que des populations, ces acteurs ont privilégié le terme plus neutre d'*agriculture durable*, témoignant ainsi d'une adhésion plus marquée aux principes de la Révolution verte.

Si les partisans de l'agriculture biologique s'accordent sur l'interdiction des intrants de synthèse et des OGM, ce qui impose des pratiques agricoles spécifiques, l'intégration des normes biologiques dans les politiques nationales est façonnée par divers facteurs discursifs, politiques et institutionnels. Parmi eux figurent l'influence stratégique des acteurs pro-agriculture biologique dans chaque cadre institutionnel, leurs stratégies pour renforcer les capacités des petits exploitants et leur vision de la dimension culturelle de l'alimentation. Les perceptions de la Révolution verte varient également : les intrants chimiques sont tour à tour perçus comme un levier d'augmentation de la production et de la sécurité alimentaire, un facteur de dépendance aux multinationales ou encore un risque sanitaire. Dans ce contexte, l'agriculture biologique peut être vue comme une pratique archaïque, une solution d'avenir pour un développement durable, un marché de niche pour l'exportation, un moyen de préserver les traditions locales ou encore une stratégie de valorisation touristique (Bendjebbar & Fouilleux, 2022a).



3.4. L'opérationnalisation de la SND-AE à travers le Plan d'Actions 2023-2025

Le Plan d'Actions 2023-2025, élaboré en prolongement de la SND-AE, vise à structurer la mise en œuvre des politiques agroécologiques au Burkina Faso à travers des mesures concrètes et budgétisées. Il repose sur trois axes stratégiques : l'amélioration de la gouvernance, la mise à l'échelle des pratiques agroécologiques et le renforcement des capacités des acteurs. Un volet clé du plan concerne le renforcement de la gouvernance et l'ancrage institutionnel de l'agroécologie. Il prévoit l'intégration de textes réglementaires et la mise en place de cadres de concertation nationaux et régionaux, impliquant ministères, organisations paysannes et partenaires techniques et financiers. Sur le plan budgétaire, il est chiffré à 11,7 milliards FCFA sur trois ans, financés principalement par des partenaires extérieurs et des fonds publics burkinabè.

Le plan met aussi l'accent sur la promotion et l'extension des pratiques agroécologiques. Il insiste sur la substitution progressive des intrants chimiques par des alternatives biologiques, le développement de filières structurées et la certification des produits agroécologiques. Contrairement à la SND-AE, qui évoquait cette question sans la détailler, il prévoit des mesures pour accompagner la certification, favoriser la commercialisation locale et intégrer ces produits aux marchés publics et institutionnels. Cette orientation vise à garantir une demande stable, évitant que l'agroécologie ne reste cantonnée à des initiatives isolées. Cependant, aucun mécanisme contraignant n'oblige encore les institutions publiques à privilégier ces produits, laissant planer des incertitudes sur leur réelle intégration dans les circuits économiques. Le renforcement des capacités des agriculteurs et des agents d'appui-conseil constitue un autre volet majeur. Il prévoit des formations aux techniques agroécologiques et leur inscription dans les programmes d'enseignement agricole et universitaire. Des bourses de recherche et des mécanismes de soutien aux innovations agroécologiques sont également prévus, répondant ainsi à une critique récurrente de la SND-AE : le manque de reconnaissance scientifique de l'agroécologie et son absence dans les cursus académiques dominants.

Une avancée notable du plan réside dans l'intégration explicite des enjeux fonciers, une dimension jusque-là marginale. Il reconnaît la nécessité de sécuriser l'accès aux terres pour les producteurs engagés dans des pratiques agroécologiques, un enjeu crucial face à la pression foncière croissante et aux risques d'accaparement. Toutefois, il reste vague sur les mécanismes concrets permettant de garantir cette sécurisation, n'apportant pas de précisions sur les statuts fonciers et les droits d'usage.

Si ces avancées sont significatives, plusieurs limites persistent. Le financement repose largement sur des partenaires internationaux, exposant le plan au risque de discontinuité. Contrairement aux subventions accordées aux intrants conventionnels, l'agroécologie ne bénéficie toujours pas d'un mécanisme de financement pérenne. De plus, le cadre réglementaire encadrant les pesticides et l'homologation des bio-intrants demeure insuffisamment défini (voir section 4).

La transition agroécologique au Burkina Faso reste ainsi incomplète et inégale. Les filières maraîchères et cotonnières, principales consommatrices d'intrants chimiques, peinent à adopter des pratiques agroécologiques, tandis que les cultures céréalières bénéficient davantage d'initiatives visant une intensification écologique. Les tensions institutionnelles persistent également. Bien que la SND-AE témoigne d'une volonté politique de structurer l'agroécologie, sa mise en œuvre repose encore principalement sur les organisations de la société civile, avec un engagement limité des autorités publiques. Le manque de coordination entre les initiatives limite leur impact, tandis que les rapports de force, tant au sein de l'État que dans les sphères internationales, restent défavorables à l'agroécologie. L'évolution du positionnement national vers un discours axé sur le « consommer local » pourrait marquer un tournant, mais sa traduction en mesures concrètes reste encore incertaine. Si l'agroécologie est aujourd'hui reconnue comme une alternative crédible à l'agriculture conventionnelle, le rythme des réformes institutionnelles et l'implication des fonds publics restent des défis centraux pour assurer une transition durable.

4 Défis et perspectives au déploiement de politiques de l'agroécologie



L'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques est souvent considérée comme une étape clé pour sa reconnaissance et sa promotion à grande échelle. Pourtant, son institutionnalisation demeure entravée par la dispersion des initiatives, le cloisonnement institutionnel et une forte dépendance aux financements internationaux. La prolifération de documents stratégiques, insuffisamment articulés ou mis en œuvre, empêche l'émergence d'une vision cohérente, tandis que les crises politiques successives ont fragilisé la gouvernance et accentué les tensions entre modèles agricoles. Cette section passe en revue les principaux freins à la structuration des politiques agroécologiques : fragmentation des réseaux d'acteurs, rivalités administratives et contraintes financières qui compromettent la pérennité des initiatives. Elle discute ensuite des limites des instruments d'action publique, souvent peu opérationnels, avant d'aborder les tensions qui freinent leur mise en œuvre. Enfin, elle explore les leviers susceptibles de renforcer la cohérence, l'ancrage territorial et la portée transformatrice des politiques agroécologiques.

Une stratégie entravée par la dispersion des initiatives et le cloisonnement institutionnel

L'un des principaux défis de la promotion de l'agroécologie à l'échelle nationale burkinabè réside dans la difficulté à structurer et à articuler les multiples initiatives agroécologiques. Plusieurs travaux académiques ont mis en évidence ce phénomène d'« action publique éclatée » dans d'autres pays, où la multiplication des réseaux d'acteurs aux intérêts parfois divergents affaiblit la capacité de l'État à structurer une gouvernance cohérente (Lascoumes, 1996). Ces dernières années, une prolifération de projets, de réseaux, de cadres de concertation et d'initiatives locales, portés par une diversité d'acteurs – ministères, organisations paysannes, ONG, bailleurs internationaux – a émergé sans réelle intégration dans les cadres institutionnels du secteur agricole. Cette dispersion nuit à l'efficacité des interventions et empêche l'émergence d'une vision partagée entre les parties prenantes. La SND-AE a émergé comme une opportunité pour dépasser cette fragmentation et créer des synergies entre ces dynamiques en alignant les priorités des institutions publiques, des acteurs locaux et des partenaires techniques et financiers.

Cette dispersion s'explique en grande partie par un mode de financement dominé par la coopération internationale, qui privilégie des projets à durée limitée plutôt qu'un soutien budgétaire structurant et incite la concurrence entre les structures nationales pour la captation de fonds. Chaque initiative dispose ainsi de son propre cadre de pilotage et de ses propres instruments de gestion, favorisant une approche sectorisée où les interventions s'inscrivent dans des cycles de financement courts, souvent guidés par les priorités des bailleurs. Si les comités de pilotage offrent parfois des espaces de coordination intersectorielle, ils fonctionnent de manière *ad hoc*, sans garantir une véritable harmonisation des politiques publiques. De nombreux projets se succèdent sans continuité, leurs ressources financières étant largement absorbées par des coûts de transaction et des dispositifs administratifs, au détriment de la mise en œuvre concrète sur le terrain.

Cette logique est renforcée par une fragmentation institutionnelle. Chaque ministère ou entité administrative intervient dans son champ de compétence avec des logiques d'action peu coordonnées. Le cadre institutionnel a été marqué par une instabilité chronique. Entre 2016 et 2021, la gestion du secteur agricole reposait sur quatre ministères distincts : le ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques et de la Mécanisation, le ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique et le ministère de l'Eau et de l'Assainissement. Les ministères de l'Agriculture et de l'Eau et Assainissement, qui formaient initialement un seul ministère, avaient été séparés en 2013, regroupés lors de la transition politique en 2015, puis à nouveau scindés en 2016. En 2022, le ministère de l'Agriculture et celui de l'Élevage ont fusionné, tout comme les ministères en charge de l'Eau et de l'Environnement (Progreen & Banque mondiale, 2023).

Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) a introduit 14 secteurs de planification censés structurer les politiques publiques et leurs cadres réglementaires. Depuis 2017, le budget programme a introduit un cadre budgétaire structuré, mis en œuvre au sein de deux ministères du Développement Rural (MDR), en plus de deux programmes budgétaires dédiés à la recherche agricole, placés sous la responsabilité du ministère de la Recherche Scientifique. Chacun des deux MDR est structuré en plusieurs directions centrales, complétées par des services déconcentrés alignés sur le découpage administratif du pays. Cependant, cette architecture n'a pas suffi à réduire la dispersion des initiatives, notamment en agriculture et en environnement. En effet, la réorganisation progressive

des priorités administratives a affaibli les fonctions de planification au profit de logiques financières et d'allocation des ressources, accentuant la concurrence entre ministères pour capter les financements internationaux.

L'organisation administrative du Burkina Faso combine déconcentration et décentralisation. Les MDR sont représentés par 13 directions régionales et 45 directions provinciales, avec des services départementaux et villageois dont le nombre varie selon le ministère. Par ailleurs, les collectivités territoriales aux niveaux communal et régional sont chargées de la gestion des ressources naturelles et de l'aménagement foncier et de décliner les politiques nationales à travers des Plans Communaux et Régionaux de Développement. Toutefois, la décentralisation demeure inachevée, limitant l'articulation entre politiques publiques et cadre institutionnel (Bouda, 2008). À l'exception des ressources déléguées aux collectivités dans le cadre de la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement, les initiatives restent largement pilotées de manière centralisée.

Les transferts de compétences s'effectuent sans ressources suffisantes, et la coordination entre services déconcentrés de l'État et collectivités territoriales reste faible.⁴⁰ Par exemple, bien que l'État, à travers le ministère en charge de l'Environnement, soit censé accompagner les communes dans la gestion des ressources naturelles, cet encadrement reste limité. Entre 2017 et 2020, moins de 10 % des dépenses de fonctionnement du ministère ont été déléguées aux services déconcentrés, soit une moyenne annuelle de seulement 5,5 millions de FCFA par région. Dans ces conditions, ces services ne peuvent mener d'actions sans un appui direct des projets et programmes ou un transfert de crédits par les directions centrales. L'absence de déconcentration en matière de planification et d'exécution budgétaire entrave ainsi leur autonomie et limite leur capacité à initier des interventions adaptées aux réalités locales (Progreen & Banque mondiale, 2023).

Le cloisonnement administratif se reflète aussi dans l'affiliation des différentes filières agricoles. Tandis que la filière coton et les cultures d'exportation (sésame, karité, anacarde, mangue) relèvent en partie du ministère du Commerce et de l'Industrie et de celui de l'Agriculture, la recherche agricole est rattachée au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Par ailleurs, selon les priorités gouvernementales, certaines actions en faveur du secteur rural sont parfois intégrées à des projets relevant du Cabinet du Premier ministre, du ministère de l'Économie, des Finances et du Développement, du ministère de la Promotion de la Femme ou encore du ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (*Ibid*).

Par ailleurs, la segmentation administrative génère des incohérences dans les directives adressées aux agriculteurs. Les agents de formation relevant de ministères distincts – agriculture, environnement, élevage, eau et assainissement – suivent des priorités spécifiques à leur département, ce qui entraîne des messages parfois contradictoires. Le ministère en charge de l'Environnement privilégie la restauration des terres et la préservation des aires protégées, tandis que le ministère en charge de l'Agriculture met l'accent sur la productivité, et les services forestiers se concentrent sur la protection des espaces boisés. Cette sectorisation empêche une prise en compte des synergies agroécologiques, telles que l'intégration culture-élevage ou l'articulation entre pratiques agricoles et conservation de la biodiversité. Les financements agroécologiques souffrent aussi de déséquilibres régionaux. Certaines zones bénéficient d'un appui international conséquent en raison de leur attractivité pour les projets de développement, tandis que d'autres restent marginalisées ou monopolisées par l'aide humanitaire d'urgence en raison du contexte sécuritaire.

Enfin, dans les zones cotonnières, les services de conseil et vulgarisation agricoles sont essentiellement portés par le secteur privé, sur un modèle intensif. Cela implique encore d'autres compromis entre les services publics et privés dans les orientations à donner au développement agricole.

Au-delà des défis institutionnels, l'accumulation de projets de développement s'est accompagnée d'une approche technico-administrative qui laisse de côté les dimensions stratégiques du changement de modèle agricole. Face à ces défis, la SND-AE peine encore à s'imposer comme un cadre structurant pour l'action publique et transformateur des systèmes alimentaires.

40. Politique nationale de décentralisation au Burkina Faso, 2019.

Une institutionnalisation de l'agroécologie centrée sur des cadres stratégiques, mais peu opérationnels

La mise en œuvre de la SND-AE repose sur une diversité d'instruments d'action publique, dont l'opérationnalisation reste limitée (voir section 3.2). Malgré une reconnaissance croissante de l'agroécologie dans les cadres stratégiques nationaux et une dynamique portée par les organisations paysannes et les ONG, l'engagement des pouvoirs publics se traduit surtout par la production de documents stratégiques et de plans d'action, avec peu de dispositifs concrets pour accompagner la transition agroécologique sur le terrain.

- L'action publique demeure dominée par des **instruments procéduraux**, tandis que les instruments *incitatifs et réglementaires*, pourtant indispensables à la structuration durable de ce modèle agricole, restent embryonnaires. En effet, l'intégration de l'agroécologie dans le PNSR II et l'élaboration de la SND-AE illustrent une volonté de formalisation progressive de cette transition agricole. Ces instruments légitiment l'agroécologie en la positionnant comme un enjeu stratégique du développement agricole et organisent la concertation entre institutions publiques, bailleurs de fonds, organisations paysannes et ONG. Toutefois, la prolifération des cadres de planification et de concertation ne garantit pas l'application effective des principes agroécologiques. L'existence de documents stratégiques, de chartes ou de plans d'action locaux ne garantit pas leur traduction en actions concrètes et coordonnées sur le terrain. Comme le montrent plusieurs analyses des politiques publiques, les instruments procéduraux peuvent parfois relever davantage d'une fonction de légitimation que de transformation effective des pratiques. Cette limite est particulièrement manifeste au Burkina Faso, où l'agroécologie bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle, mais peine à se déployer faute de dispositifs d'accompagnement pérennes.
- Les **instruments incitatifs**, bien que présents, restent insuffisamment développés pour favoriser une adoption massive des pratiques agroécologiques. Des efforts ont été engagés en matière de formation et de sensibilisation, notamment par le renforcement du système national de vulgarisation et de conseil agricole, qui intègre désormais des modules consacrés à l'agroécologie. Portées par les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement, mais aussi par des opérateurs privés et des organisations paysannes, ces initiatives couvrent des thématiques variées : réduction des pesticides de synthèse, association culture-élevage, fertilisation organique et diversification des cultures. Elles s'adressent aussi bien aux jeunes ruraux déscolarisés qu'aux agriculteurs en transition agroécologique, avec l'appui de plateformes mises en place par des ONG (Sempore, 2021). Depuis 2019, le ministère en charge de l'Agriculture a également initié des formations pour ses agents de vulgarisation, en partenariat avec le Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio). Par ailleurs, plusieurs universités ont intégré des cursus dédiés à l'agroécologie jusqu'au niveau Master, et des programmes de recherche lui sont désormais consacrés.

Cependant, l'appui à la production agroécologique demeure fragile. Plusieurs avancées ont été réalisées en matière de préservation des sols, de sécurisation foncière et de gestion durable des terres : des centaines de milliers d'hectares ont été aménagés pour lutter contre l'érosion, près de 100 000 hectares adoptent des pratiques agroécologiques, et des initiatives de régénération assistée ainsi que de fixation des dunes ont vu le jour. L'usage de fumures organiques et de bio-intrants progresse, bien que leur accessibilité reste un défi, la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériel Agricole ayant récemment commencé à inclure des biofertilisants dans ses commandes publiques, mais en quantités encore limitées.

Pourtant, l'État continue de privilégier les subventions aux intrants conventionnels. Si la SND-AE prévoit une réorientation de 35 % de ces subventions vers les bio-intrants d'ici 2027, cette évolution demeure incertaine face aux arbitrages budgétaires défavorables à l'agroécologie. Par ailleurs, l'accompagnement des agriculteurs repose essentiellement sur des projets ponctuels portés par des ONG et des programmes de coopération internationale, qui, bien qu'ils permettent d'expérimenter des pratiques agroécologiques et d'en démontrer l'efficacité, manquent de pérennité et ne s'inscrivent pas dans une approche structurelle des politiques publiques. L'incitation économique reste également insuffisante pour soutenir la commercialisation des produits agroécologiques : contrairement à d'autres pays où la labellisation, les marchés publics et les circuits courts structurent un marché favorable à l'agriculture

biologique, ces dispositifs restent embryonnaires au Burkina Faso. Faute de débouchés assurés, de nombreux producteurs engagés dans l'agroécologie doivent encore arbitrer entre l'autoconsommation et la vente sur le marché conventionnel, limitant ainsi l'essor de ce modèle agricole.

- Enfin, les **instruments réglementaires** sont essentiels pour structurer et encadrer les pratiques agroécologiques, mais leur développement et mise en œuvre restent insuffisants. L'expérience passée montre que l'inclusion de l'agroécologie dans des textes de loi, comme la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, ne suffit pas à garantir son application effective. Ce décalage entre formalisme institutionnel et absence de mise en œuvre alimente un scepticisme grandissant parmi les acteurs du secteur, qui dénoncent un manque de volonté politique pour traduire les engagements en mesures concrètes. Par ailleurs, la question foncière en est une illustration majeure : bien que la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural vise à garantir aux producteurs une stabilité foncière propice aux investissements agroécologiques, son application demeure limitée par un manque de ressources et de capacités administratives.

De plus, la régulation des intrants chimiques, plus stricte au Burkina Faso et au Bénin que dans d'autres pays de la sous-région, est entravée par l'importation illégale de pesticides interdits et les difficultés d'homologation des bio-intrants. En 2022, la COPAGEN recensait 136 pesticides non homologués utilisés dans le pays, révélant l'inefficacité des contrôles transfrontaliers et la porosité des régulations en vigueur. Alimentées par un marché informel peu régulé, ces pratiques compliquent le changement des comportements agricoles, d'autant que les solutions biologiques ne bénéficient ni d'un appui financier ni d'un soutien logistique comparable à celui des intrants conventionnels. En parallèle, l'homologation des bio-intrants, bien que reconnue comme un enjeu stratégique, demeure entravée par des procédures administratives lourdes et un manque de structuration des filières locales (Encadré x).

Comme l'ont montré plusieurs analyses en politiques environnementales, un encadrement trop rigide, sans dispositifs d'accompagnement adaptés, risque de susciter des résistances parmi les producteurs et les acteurs économiques, tandis qu'un cadre trop permissif perpétue le *statu quo* et freine l'émergence d'une alternative agroécologique viable (Pacheco-Vega, 2020). Trouver un équilibre entre régulation et accompagnement sera déterminant pour le développement de ces filières. Le système de garantie participatif BioSPG, lancé en 2011 par le CNABio, représente une avancée en matière de certification locale. Ce dispositif collectif, qui regroupe près de 2 000 producteurs, principalement des maraîchers, certifie également certaines unités de transformation de produits locaux. Toutefois, les volumes restent modestes et ne permettent pas encore de structurer une filière agroécologique à grande échelle. L'intégration de ces produits dans la commande publique et la mise en place de politiques d'appui plus ambitieuses pourraient jouer un rôle clé dans l'ancrage de l'agroécologie au Burkina Faso.

Encadré 4 - Stratégie de promotion et défis d'homologation des bio-intrants au Burkina Faso

L'un des objectifs spécifiques de la SND-AE est d'accroître la part des subventions allouées aux bio-intrants et aux matériels adaptés, avec une cible de 35 % d'ici 2027. Toutefois, plusieurs défis persistent pour généraliser leur usage à l'ensemble du territoire.

Divers acteurs jouent un rôle clé dans la structuration de ce secteur. La recherche scientifique, portée par le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) et ses instituts spécialisés, tels que l'INERA et l'IRSAT, développe des bio-intrants adaptés aux conditions locales. Sur le plan réglementaire, le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) et la Commission Nationale de Contrôle des Engrais (CONACE) supervisent leur homologation et leur contrôle, bien que leurs procédures restent peu adaptées aux spécificités des bio-intrants.

La production et la distribution sont assurées par des acteurs tels que la Société Coopérative SCOOPS-FFIMA, qui commercialise divers biofertilisants et biopesticides, mais leur diffusion reste limitée à certaines régions. Parallèlement, les organisations paysannes, comme la Confédération Paysanne du Faso (CPF) et la Fédération Nationale d'Organisations Paysannes (FENOP), ainsi que plusieurs ONG engagées dans la transition agroécologique, participent activement à la sensibilisation et à la formation des agriculteurs.

Cependant, la faiblesse de l'offre constitue un frein majeur. Les producteurs manquent de moyens techniques et financiers pour développer des biofertilisants et biopesticides à grande échelle, tandis que l'accès aux matières premières reste contraint. En parallèle, la demande est entravée par des contraintes géographiques, une méconnaissance des bio-intrants et des incertitudes sur leur efficacité. De nombreux agriculteurs hésitent à les adopter faute de maîtrise technique. En outre, le cadre institutionnel et réglementaire demeure inadapté : peu de bio-intrants bénéficient d'une homologation officielle et l'encadrement de la filière reste insuffisant, limitant leur intégration dans les circuits de subvention et de distribution. Le manque de coordination entre la recherche et les producteurs, l'insuffisance des financements dédiés et l'absence d'une structuration des chaînes de valeur en agriculture biologique freinent encore le développement du secteur. Pourtant, la hausse des prix des fertilisants chimiques, exacerbée par les crises internationales, stimule la demande pour des alternatives locales, ouvrant une opportunité à saisir.

Pour relever ces défis, le plan d'action pour la promotion des bio-intrants proposé par le CNABio et d'autres partenaires repose sur plusieurs axes stratégiques. La priorité est d'adapter le cadre réglementaire en définissant des normes spécifiques et des protocoles d'homologation simplifiés, mieux ajustés aux bio-intrants que ceux actuellement en vigueur pour les pesticides de synthèse. Il s'agit également de faciliter l'accès des producteurs à ces procédures en réduisant les lourdeurs administratives et en harmonisant les règles au niveau régional avec la CEDEAO. En décembre 2023, le CNABio a organisé un atelier qui a réuni producteurs, experts, autorités et partenaires pour discuter des mécanismes de reconnaissance officielle des bio-intrants au Burkina Faso. Parallèlement, à Ouagadougou, le Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP) a tenu sa troisième session ordinaire sous l'égide de l'Institut du Sahel. Cette réunion visait à harmoniser les réglementations régionales sur les pesticides et bio-intrants afin d'assurer leur sécurité, leur efficacité et leur contribution à une agriculture durable en Afrique de l'Ouest.

Adama Savadogo, correspondant national agroécologie au ministère de l'Agriculture, a insisté sur l'importance de cette homologation et encouragé l'utilisation des ressources locales, comme les herbes, les feuilles mortes et le fumier, pour réduire la dépendance aux engrais chimiques importés. L'amélioration des circuits de distribution est également un enjeu clé : il s'agit d'établir un réseau structuré permettant un accès équitable aux bio-intrants sur tout le territoire et d'instaurer des incitations financières pour encourager leur adoption par les agriculteurs. La réussite de cette transition dépendra également de la capacité des acteurs à surmonter les obstacles financiers, techniques et politiques qui freinent encore le développement à grande échelle des bio-intrants au Burkina Faso. Le financement de ce plan repose sur une mobilisation diversifiée des ressources, impliquant l'État burkinabè, les ONG et le secteur privé. Les entreprises du secteur bio-intrants contribuent pour une part significative, tandis que des fonds internationaux, notamment via le Fonds Vert Climat, apportent un soutien majeur.

Présentation réalisée par Souleymane Yougbaré, Webinaire « Politiques publiques et acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso », 04 avril 2023. <https://www.youtube.com/watch?v=DUR5fHdAzS8&t=3s>

Facteurs de blocage et tensions dans la mise en œuvre des politiques agroécologiques

La mise à l'échelle des pratiques agroécologiques se heurte à des contraintes structurelles et conjoncturelles. La pression démographique et la réduction des superficies cultivables, aggravées par l'insécurité et la dégradation des terres, entravent leur diffusion. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte économique et social en dégradation. Après une croissance moyenne de 6,2 % entre 2016 et 2019, le PIB a chuté à 1,9 % en 2020 sous l'effet des attaques terroristes et de la pandémie de COVID-19 (PNDES-II, 2021). Bien qu'il ait rebondi à 6,9 % en 2021, le secteur agricole a reculé de 6,4 %. La contraction de l'offre agricole, conjuguée à la hausse des prix énergétiques et alimentaires sur les marchés mondiaux, a entraîné une inflation record, atteignant 18,1 % en août 2022. Sur le plan social, la pauvreté demeure élevée : en 2018, 41,4 % de la population était en situation de pauvreté monétaire, 50,7 % en insécurité alimentaire et 8,2 % en extrême pauvreté (Progreen & Banque mondiale, 2023).

L'insécurité alimentaire, toujours au cœur des préoccupations, pousse les producteurs à privilégier des stratégies agricoles axées sur des rendements immédiats, souvent incompatibles avec l'agroécologie, qui exige un investissement à long terme. Cette tension est exacerbée par un cadre politique marqué par le discours dominant sur la priorité donnée à l'autosuffisance alimentaire. L'État burkinabè oscille ainsi entre un soutien affiché à l'agroécologie et la promotion d'une intensification agricole conventionnelle visant des rendements élevés.⁴¹ Certains décideurs expriment leur scepticisme quant à la capacité de l'agroécologie à assurer une production suffisante pour nourrir la population. Pourtant, plusieurs acteurs engagés dans la transition agroécologique contestent cette vision, soulignant que l'insécurité alimentaire découle moins d'un déficit de production que de failles dans la distribution et la gestion des ressources alimentaires ainsi que leur accessibilité économique.

Les difficultés d'accès aux ressources productives constituent un autre frein majeur.⁴² L'insécurité foncière et la difficulté d'accès à la propriété, notamment pour les femmes, limitent les investissements dans des pratiques agricoles durables. Sans garantie de stabilité, de nombreux agriculteurs hésitent à adopter des techniques exigeant une planification à long terme. Par ailleurs, l'indisponibilité des intrants organiques entrave la transition agroécologique. Les bio-intrants restent peu accessibles en raison de leur coût, de l'absence de réseaux de distribution adaptés et de la faible production locale (Encadré 4). La disponibilité en compost est insuffisante pour atteindre les recommandations d'amendement des sols (cinq tonnes de fumure organique par hectare), en raison d'un accès restreint aux résidus de culture et de difficultés d'approvisionnement en eau, exacerbées par la pression sur les ressources hydriques et les changements climatiques.⁴³

De plus, la transition agroécologique nécessite des investissements conséquents pour la formation des producteurs, l'accompagnement technique, le développement d'infrastructures adaptées et la structuration des marchés.⁴⁴ Or, le Burkina Faso reste fortement dépendant des financements extérieurs pour ses politiques agricoles, exposant le secteur aux fluctuations des priorités des bailleurs de fonds. Les initiatives agroécologiques reposent encore largement sur des projets ponctuels portés par des ONG et des organisations internationales, dont la pérennité est incertaine. Certains acteurs plaident pour un mécanisme de financement national afin d'assurer un accompagnement durable.

L'État demeure le principal financeur de l'agriculture, contribuant en moyenne à 63 % du financement entre 2016 et 2020, contre 41 % lors de la période précédente. Son soutien a atteint un pic de 184 milliards de FCFA en 2017 avant de retomber à 113 milliards en 2021. L'aide extérieure repose principalement sur des dons, qui représentaient 75 % de l'aide publique au développement (APD) agricole jusqu'en 2018, avant de chuter à 51 % en 2020. La part modeste des donateurs dans les chiffres de financement s'explique en partie par les difficultés de suivi budgétaire et l'importance des financements hors budget.

41. Cette idée peut être reliée au récit de « Nourrir le monde » identifié par le IPES-Food comme un des verrous à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest dans son rapport IPES-Food, Valeur(s) ajoutée(s) de l'agroécologie : déverrouiller le potentiel de transition en Afrique de l'Ouest, 2020.

42. Entretiens réalisés les 20/04/2022, 21/04/2022 et 24/04/2022 avec des structures ministérielles et de la société civile.

43. De nombreux cas de reprise du terrain par son propriétaire sont indiqués par des organisations menant des activités de formation des femmes aux pratiques agroécologiques pour fertiliser un terrain. (Entretien réalisé en octobre 2021).

44. Intervention lors de l'atelier de validation de la SND-AE.

Sept bailleurs assurent plus de 75 % de l'APD agricole, la Banque mondiale en tête (29 %), suivie par la Banque islamique de développement, le Fonds international de développement agricole et la Banque africaine de développement. L'AFD arrive en cinquième position avec 8 % (Progreen & Banque mondiale, 2023).

Jusqu'en 2023, le financement des initiatives agroécologiques reposait essentiellement sur des fonds de la coopération internationale bilatérale, transitant par des organisations locales. Une recomposition progressive de ces circuits est toutefois en cours, avec un rôle croissant des ministères, qui facilite une interface plus directe entre financements internationaux et programmes nationaux. Ce déplacement des flux financiers pourrait modifier les rapports de force entre acteurs et influencer la gouvernance de l'agroécologie au Burkina Faso. Par ailleurs, la situation politique post-2022 redessine les alliances et pourrait affecter les sources de financement extérieur. L'ampleur et la nature de ces évolutions restent incertaines, rendant difficile toute anticipation de leur impact sur l'institutionnalisation de l'agroécologie.

Enfin, l'essor des violences armées fragilise la mise en œuvre des politiques agricoles et limite l'accès aux zones rurales, compromettant les activités de formation, de sensibilisation et de diffusion des pratiques agroécologiques. L'abandon de nombreuses terres accentue la pression sur les surfaces cultivables restantes, renforçant la nécessité de maximiser les rendements à court terme. L'aggravation de l'insécurité a déjà entraîné le déplacement de 1,7 million de personnes et la perte de plus de 400 000 hectares de terres cultivables, laissant présager une détérioration supplémentaire des indicateurs sociaux (Progreen & Banque mondiale, 2023). Face à cette urgence humanitaire, l'agroécologie peine à trouver sa place parmi les priorités de l'État, qui privilégie des solutions conventionnelles à impact productif immédiat.

L'Etat a ainsi mis en place l'Offensive agropastorale et halieutique pour la période 2023-2025, visant à soutenir huit filières prioritaires : le riz, le maïs, la pomme de terre, le blé, le poisson, le bétail, la volaille et la mangue. Ce plan d'action soutient un modèle agricole intensif, basé sur les intrants et la mécanisation motorisée, et l'aménagement de larges périmètres par l'Etat.

Perspectives et points d'attention

Les politiques publiques burkinabè n'imposent pas de choix stricts en matière de développement agricole, préférant un compromis qui peut parfois apparaître comme une forme d'ambivalence stratégique. Les orientations dominantes restent tournées vers l'intensification conventionnelle, avec un soutien aux engrais minéraux et aux pesticides, dans une logique de sécurisation à court terme de la production et d'élargissement de l'accès des producteurs à ces intrants, dans un contexte de moindre accessibilité comparativement à d'autres pays ouest-africains.

Cette prédominance est soutenue par des routines administratives et des filières spécialisées qui considèrent encore l'agroécologie comme secondaire. L'intervention de l'État en faveur de l'agroécologie reste limitée, mais l'implication croissante du ministère en charge de l'Agriculture témoigne d'une volonté d'accompagnement des producteurs et des organisations de la société civile qui portent cette transition. Si l'agroécologie demeure marginale dans les cadres stratégiques officiels ou peu opérationnelle, certaines pratiques, notamment celles liées à la conservation et à la restauration des sols, sont mises en œuvre par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.

Appuyer les acteurs de l'agroécologie : Pour faire de l'agroécologie un levier structurant des politiques publiques, il est crucial de soutenir ses promoteurs, de bâtir des coalitions politiques et de renforcer les initiatives concrètes. La coordination intersectorielle, loin d'être un simple enjeu administratif, doit permettre de dépasser les divergences sur la gestion des terres et le développement agricole. L'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques ne pourra être effective que si elle s'accompagne d'un engagement fort en faveur de pratiques durables et d'une reconfiguration des rapports de force qui structurent aujourd'hui l'agriculture burkinabè. Si une coexistence entre modèles agroécologiques et conventionnels peut sembler pragmatique face aux rapports de force en présence, elle ne pourra être effective que si elle s'appuie sur des visions à moyen et long terme garantissant la cohérence et la légitimité des politiques agroécologiques.

Piloter et coordonner la transition agroécologique : Pour surmonter les blocages actuels et favoriser une transition agroécologique à grande échelle, il est essentiel que la SND-AE s'articule efficacement avec les nombreuses initiatives déjà existantes. Plutôt qu'une simple compilation de projets, elle doit permettre une planification cohérente des actions engagées. Son succès repose sur la capacité des acteurs impliqués à dépasser la juxtaposition d'initiatives et les cadres de concertation pour concrétiser et opérationnaliser la stratégie. Cela implique la création de véritables synergies, impliquant à la fois les acteurs publics, les producteurs, la société civile et le secteur privé, ainsi que la mobilisation de ressources dédiées par l'État et les bailleurs de fonds, ainsi qu'une coordination plus efficace que celle observée actuellement. Une structuration plus efficace des filières agroécologiques, une meilleure articulation entre niveaux national et local, et un cadre institutionnel plus stable seront des éléments déterminants pour assurer la viabilité et la durabilité de cette transition.

Territorialiser l'agroécologie en intégrant les enjeux alimentaires : Les approches agroécologiques se concentrent encore largement sur des transformations techniques à l'échelle des exploitations. Pourtant, dépasser la simple augmentation des rendements pour inscrire ces évolutions dans une dynamique territoriale plus large est essentiel pour en faire un véritable levier de développement social et politique. Il ne s'agit pas seulement d'une addition de pratiques agricoles alternatives, mais d'une activation des ressources locales et d'actions collectives structurantes. Dans cette perspective, la décentralisation et la déconcentration des services publics jouent un rôle clé pour adapter les politiques aux réalités locales. L'ancrage territorial des initiatives agroécologiques est tout aussi déterminant : au-delà des orientations nationales, les collectivités locales peuvent jouer un rôle clé en intégrant cette transition dans leurs plans de développement régionaux et communaux.

Le développement de systèmes alimentaires intégrant la valorisation des produits agroécologiques et l'accès équitable aux ressources et aux marchés, est un enjeu central. Cela implique l'organisation de filières spécifiques et la création de marchés dédiés, mais aussi une meilleure implication du secteur privé, encore marginalement engagé dans cette transition. À ce jour, les entreprises investies dans la production et la distribution de bio-intrants restent rares, tandis que les circuits commerciaux favorisent largement l'agriculture conventionnelle. Structurer les filières agroécologiques et encourager leur développement par des incitations économiques adaptées est donc une nécessité. Un dialogue renforcé avec la recherche est également fondamental pour adapter les approches aux contextes locaux, questionner les paradigmes dominants et développer des outils d'évaluation de la performance agroécologique.

L'agroécologie comme levier de réflexion sur l'avenir agricole du Burkina Faso : La promotion de l'agroécologie se heurte à un environnement contraint et souvent défavorable. L'instabilité politique et sécuritaire freine l'adoption d'approches alternatives, tandis que des obstacles structurels persistants—insécurité alimentaire et foncière, crises de financement de l'agriculture, migrations internes, difficultés d'accès aux terres—accentuent les défis. À cela s'ajoute la faiblesse de la régulation sur l'importation et l'usage d'intrants chimiques, qui maintient un déséquilibre en faveur de l'agriculture conventionnelle. Les récentes actions menées au sein du ministère en charge de l'Agriculture montrent que les initiatives actuelles sont relativement prometteuses, tant sur le plan politique que stratégique, malgré des défis persistants liés à la disponibilité des matières premières et à l'accès au marché — un facteur qui creuse l'écart entre les produits conventionnels et écologiques. Dans ce contexte, le développement de l'agroécologie nécessite un engagement fort et coordonné des acteurs publics et privés. Il ne peut se résumer à la substitution des intrants chimiques par des bio-intrants, mais suppose une transformation en profondeur des modes de production et des circuits de distribution. Plus qu'une alternative technique, l'agroécologie constitue un cadre de réflexion sur l'avenir agricole et alimentaire du Burkina Faso. Elle offre l'opportunité de repenser les modes de production et de consommation en promouvant des formes d'organisation plus autonomes et résilientes.

Références

- Bikienga, I. M., Legay, C., Traore, M., & Levard, L. (2021). *Analyse diagnostique de la situation de l'agroécologie au Burkina Faso. Volume 1* (p. 94). Programme PACTE - AFD UE.
- Bottazzi, P., & Boillat, S. (2021). Political Agroecology in Senegal: Historicity and Repertoires of Collective Actions of an Emerging Social Movement. *Sustainability*, 13(11), 6352. <https://doi.org/10.3390/su13116352>
- Bouda, Z. H. (2008). *Textes et textes de loi sur la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso*. Center for International Forestry Research.
- CEFCO. (2013). *Situation De Reference Des Principales Filières Agricoles Au Burkina Faso* [Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire]. Centre d'Etude, de Formation et de Conseil en Développement.
- Dezalay, Y. (2004). Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 151-152(1-2), 4-35. <https://doi.org/10.3917/arss.151.0004>
- Dowd Uribe, B. (2008). A March to a Better Future for Africa's Poor? The Introduction of Bt Cotton in Burkina Faso. *African Geographical Review*, 27(1), 17-21.
- Dugué, P., Clavier, H., & Bertrand, M. (2015). Rapport de l'étude de faisabilité de Programme d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest et du Centre (PATAE). In AFD - CIRAD. Geocoton.
- Fouilleux, E., Bricas, N., & Alpha, A. (2017). 'Feeding 9 billion people': Global food security debates and the productionist trap. *Journal of European Public Policy*, 24(11), 1658-1677. <https://doi.org/10.1080/13501763.2017.1334084>
- Giraldo, O. F., & Rosset, P. M. (2018). Agroecology as a territory in dispute: Between institutionality and social movements. *The Journal of Peasant Studies*, 45(3), 545-564. <https://doi.org/10.1080/03066150.2017.1353496>
- Gliessman, S. (2016). Transforming food systems with agroecology. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 40(3), 187-189. <https://doi.org/10.1080/21683565.2015.1130765>
- Gordon, E., Davila, F., & Riedy, C. (2023). Regenerative agriculture: A potentially transformative storyline shared by nine discourses. *Sustainability Science*, 18(4), 1833-1849. <https://doi.org/10.1007/s11625-022-01281-1>
- Hassenteufel, P., & Zeigermann, U. (2021). Translation and translators in policy transfer processes. In O. Porto de Oliveira, *Handbook of Policy Transfer, Diffusion and Circulation* (pp. 58-79). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781789905601.00011>
- HLPE. (2019). *Approches agroécologiques et autres approches novatrices: Pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition* (No. 14). Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. https://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/HLPE/reports/HLPE_Report_14_FR.pdf

Lascoumes, P. (1996). Rendre gouvernable: De la « traduction » au « transcodage ». L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique. In *La Gouvernabilité* (pp. 325–338). Presses universitaires de France-CURAPP.

Lascoumes, P., Le Galès, P., & Singly, F. de. (2012). *Sociologie de l'action publique* (2e éd). A. Colin.

Lepidi, P. (2020, January 3). Thomas Sankara, l'écologiste. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/03/thomas-sankara-l-ecologiste_6024742_3212.html

Loconto, A., & Fouilleux, E. (2019). Defining agroecology: Exploring the circulation of knowledge in FAO's Global Dialogue. *International Journal of Society of Agriculture & Food*, 25(2), 116–137.

Maître d'Hôtel, E., & Porgo, I. (2019). *Quelles actions politiques pour renforcer l'accès des producteurs agricoles à des engrais chimiques à prix réduits au Burkina Faso? Rapport d'analyse de politique, SAPAA (Projet de Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires)*. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/e68f6a40-03a1-4047-823b-8c62bc979156/content?utm_source=chatgpt.com

MARAH. (2021). *Tableau De Bord Statistique de l'agriculture 2020*. Direction des statistiques sectorielles/ Ministère de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mecanisation du Burkina Faso. http://cns.bf/IMG/pdf/tableau_de_bord_agriculture_2020_def.pdf

Meadowcroft, J. (2000). Sustainable Development: A New(Ish) Idea for a New Century? *Political Studies*, 48(2), 370–387. <https://doi.org/10.1111/1467-9248.00265>

MEEVCC. (2018). *Rapport final du Programme de Définition des Cibles sur la Neutralité en matière de Dégradation des Terres—Burkina Faso*. Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique. https://www.unccd.int/sites/default/files/ldn_targets/Burkina%20Faso%20LDN%20TSP%20Country%20Report.pdf

Milhorance, C., Camara, A. D., Sourisseau, J.-M., Piraux, M., Mane, C., Sirdey, N., Belmin, R., Ka, D.-Y., Sall, M., & Anta Sall, M. C. (2022). *L'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques du Sénégal* (p. 49). ISRA-Bame; CIRAD.

Ollinaho, O. I., & Kröger, M. (2021). Agroforestry transitions: The good, the bad and the ugly. *Journal of Rural Studies*, 82, 210–221. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2021.01.016>

Pacheco-Vega, R. (2020). Environmental regulation, governance, and policy instruments, 20 years after the stick, carrot, and sermon typology. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 22(5), 620–635. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2020.1792862>

PRACC/ MEEA. (2023). *Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2028—Burkina Faso*. Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/bkf229625.pdf>

Progreen & Banque mondiale. (2023). *Burkina Faso: Revue des dépenses publiques agro-sylvo-pastorales*. Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale. https://documents1.worldbank.org/curated/en/099626104162470706/pdf/IDU141af5b701c6c91470619865110ba61e798ab.pdf?utm_source=chatgpt.com

Rivera-Ferre, M. G. (2018). The resignification process of Agroecology: Competing narratives from governments, civil society and intergovernmental organizations. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 42(6), 666–685. <https://doi.org/10.1080/21683565.2018.1437498>

Sempore, A. W. (2021). *État des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole au Burkina Faso* (p. 126). Projet « Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique sub-saharienne » (ACOTAF). <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/Rapport-Burkina-Faso1.pdf>

Stone, D. (2019). Transnational policy entrepreneurs and the cultivation of influence: Individuals, organizations and their networks. *Globalizations*, 16(7), 1128–1144. <https://doi.org/10.1080/14747731.2019.1567976>

Velten, S., Leventon, J., Jager, N., & Newig, J. (2015). *What Is Sustainable Agriculture? A Systematic Review*. 7833–7865. <https://doi.org/10.3390/su7067833>

Wezel, A., Bellon, S., Doré, T., Francis, C., Vallod, D., & David, C. (2009). Agroecology as a science, a movement and a practice. A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 29(4), 503–515. <https://doi.org/10.1051/agro/2009004>



FAIR

L'agroécologie
pour une agriculture
plus résiliente au Sahel

contact-fair-sahel@cirad.fr

fair-sahel.org

